

Les Soviétiques outrés de la rudesse abusive des Flyers

L'Armée Rouge est venue près de déclarer forfait

PHILADELPHIE — Les Flyers de Philadelphie, champions de la coupe Stanley au cours des deux dernières saisons, ont infligé hier à la formation de l'Armée Rouge une défaite de 4-1 au cours d'un match âprement disputé que les joueurs soviétiques ont d'ailleurs renoncé de poursuivre durant un quart d'heure en première période en raison du jeu extrêmement rude des représentants de la Ligue nationale.

Équateur La junte proclame l'état de siège

QUITO (d'après Reuter et AFP) — Son autorité chancelante depuis la rébellion militaire de septembre, le général Guillermo Rodríguez Lara a cédé hier le pouvoir après près de quatre ans à une junte constituée des chefs des trois armes. La junte, que dirige le commandant-en-chef de la marine, le vice-amiral Alfredo Poveda Burbano, a constitué un gouvernement et immédiatement décrété l'état de siège dans l'ensemble de l'Équateur et promis de rendre le pouvoir aux civils à la fin de 1977.

Le président Rodríguez Lara, qui s'était emparé du pouvoir en février 1972 lors d'un coup d'État contre le président élu, M. José Mari Velasco Ibarra, a déclaré dans un communiqué qu'il abandonnait la présidence sans ressentiment.

En quittant le palais à 7 h 30 du matin, le général Rodríguez Lara a lancé "Vive l'Équateur" tandis qu'un détachement lui rendait les honneurs. Avant d'abandonner son poste, le président a demandé aux forces armées de réaliser leur promesse et de remettre le pouvoir aux civils. En cent quarante-six ans d'histoire, l'Équateur a connu plus de cinquante coups d'État.

Le général Lara a expliqué qu'il avait décidé jeudi, au plus fort d'une crise gouvernementale, de démissionner mais qu'il avait été convenu qu'il resterait à la présidence jusqu'après le mariage de sa fille, qui s'est déroulé samedi soir.

Voir page 6: Équateur

instructeur Constantin Loktev, ont en effet quitté la patinoire pour protester contre l'arbitre Lloyd Gilmore qui aurait selon eux péché par omission lorsque le solide défenseur Ed Van Impe a asséné un violent coup de coude au visage de Valeri Kharlamov. Loktev, furieux de l'attaque de Van Impe qui suivait deux charges similaires de la part des Flyers, a d'abord sommé son gardien Vladislav Tretiak de venir au banc en compagnie de ses coéquipiers. Puis il a ordonné aux siens de quitter la patinoire lorsque Gilmore, exaspéré par le refus des Soviétiques à reprendre le jeu, leur imposa une punition de deux minutes.

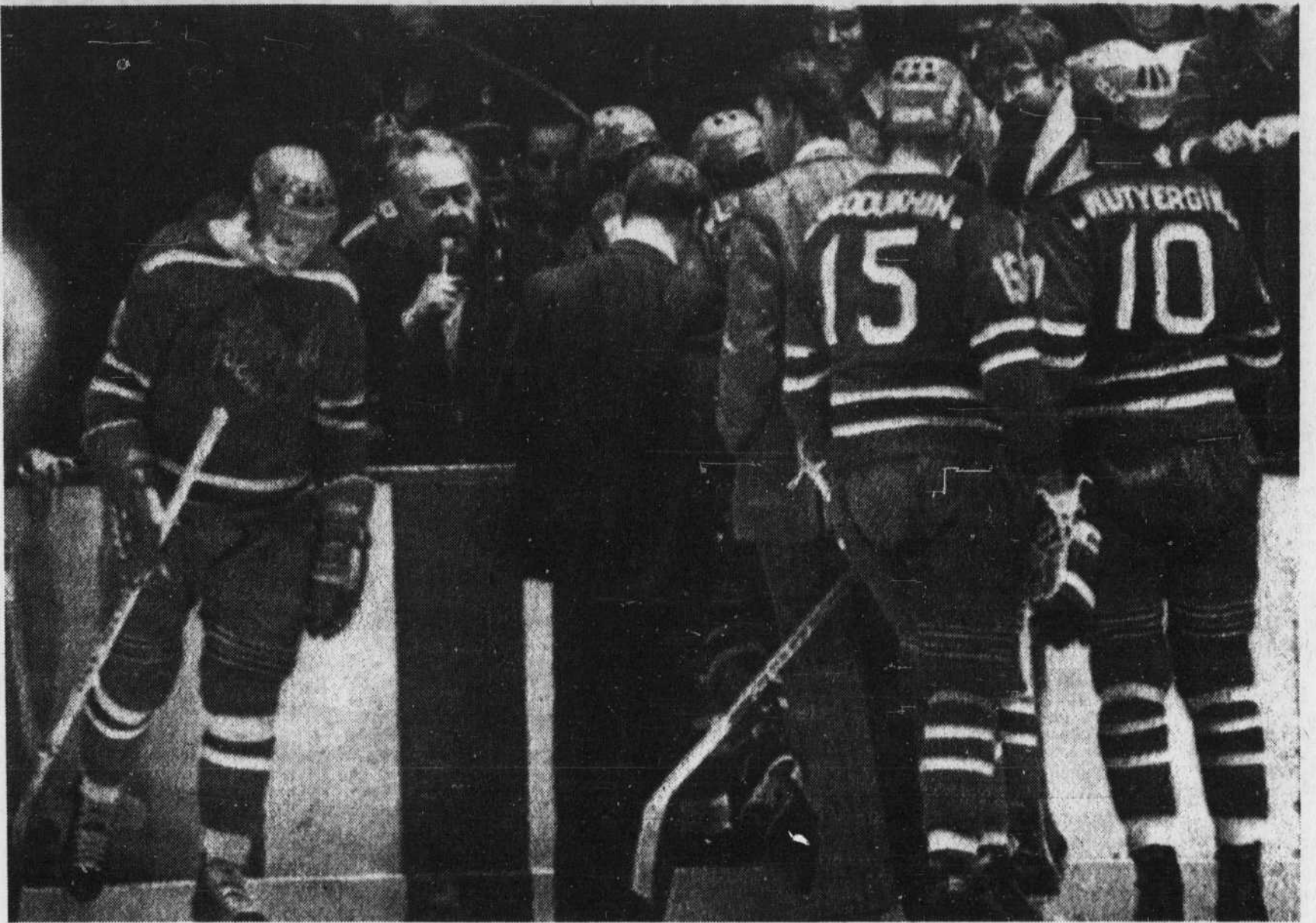
Seule l'intervention rapide de MM. Clarence Campbell, président de la LNH, et Alan Eagleson, directeur exécutif de l'Association des joueurs, a ramené les dirigeants soviétiques à de meilleurs sentiments. Expliquant qu'il refusait de participer à un match où le hockey devait céder à la boxe et au cours duquel ses joueurs risquaient d'être sérieusement blessés à trois semaines seulement des Jeux olympiques d'hiver à Innsbruck, Loktev a finalement cédé aux pressions exercées par les dirigeants de la LNH.

Selon un membre du bureau de direction de la LNH, on aurait évoqué la possibilité de retenir le montant forfaitaire de \$25,000 versé à l'URSS pour chaque match disputé par les équipes soviétiques. Eagleson a toutefois affirmé qu'une telle menace n'avait pas été proférée.

La décision de Loktev — qui n'aurait pas été appuyée par la délégation soviétique — aurait pu avoir des conséquences importantes sur les relations qu'entretenaient présentement l'Union soviétique et le Canada via la Ligue nationale. D'une part le forfait de la formation de l'Armée Rouge aurait mis brutalement fin à la Super-Série dont c'était hier le dernier match, sorte de couronnement, d'apothéose d'une confrontation opposant en tournée de radeaux les champions respectifs des deux pays; et d'autre part le forfait et du reste le retrait temporaire aurait pu et pourrait encore inciter les représentants soviétiques à renoncer au tournoi international dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être Social, M. Marc Lalonde, annonçait la tenue en septembre prochain au Canada.

L'avertissement lancé de façon non équivoque par l'entraîneur soviétique a toutefois eu ses effets puisque les Flyers, sans renoncer à un jeu robuste, ont dé-

Voir page 6: Les Soviétiques



Craignant que ses joueurs ne subissent de sérieuses blessures à trois semaines des Jeux olympiques d'hiver à Innsbruck en raison du jeu extrêmement viril des Flyers de Philadelphie, hier, à l'occasion du dernier match de la Super-Série, l'entraîneur de l'Armée Rouge, Constantin Loktev, a ordonné aux siens de quitter la patinoire durant la première période.

La question angolaise

L'OUA, menacée d'éclatement, à la recherche d'un compromis

ADDIS ABEBA (d'après AFP et Reuter) — Partisans et adversaires de la reconnaissance du MPLA comme seul représentant de l'Angola se sont affrontés hier dès l'ouverture du sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité afri-

caine (OUA) consacrée à la question angolaise.

Après deux séances de trois heures chacune à huis clos, les délégations se sont retrouvées dans la soirée pour un débat marathon, où l'OUA recherchera un

compromis acceptable pour éviter l'éclatement de l'organisation.

Les 22 pays membres de l'organisation ayant d'ores et déjà reconnu le gouvernement de Luanda, plus l'Éthiopie, ont rédigé un projet de résolution déposé par le Nigeria et réclamant l'admission de celui-ci à l'OUA.

De leur côté, 22 autres pays ont rédigé et présenté un texte soumis par le Sénégal demandant la formation d'un gouvernement d'union nationale en Angola.

Selon des personnalités africaines, le conflit angolais risque de dégénérer non seulement en un "Vietnam africain", voire en une confrontation internationale, mais, en un premier temps, en un

facteur de divisions irréversibles au sein d'un continent, dont l'unité semblait inébranlable.

D'après certains ministres dont les gouvernements soutiennent la reconnaissance par l'OUA de la république populaire d'Angola, une décision en ce sens, bien que souhaitable, provoquerait fatalement une "cassure irréparable" parmi les damnés de la terre.

Afin de prévenir un phénomène "aussi attristant pour l'Afrique indépendante", un groupe de représentants, indique-t-on de même source, s'efforcent de mettre au point un document qui permettrait à l'organisation pan-africaine de reconnaître la

Voir page 6: L'OUA menacée

Page 2

Le père de la CUM ne renie pas sa fille...

Week-end sanglant au Liban

Nouvel effort syrien pour arrêter le carnage

BEYROUTH (d'après AFP, AP et Reuter) — Des combats d'une rare intensité se sont poursuivis durant tout le week-end sur tous les fronts à Beyrouth et dans sa banlieue et ont à nouveau gagné la province, où de violents accrochages étaient signalés à Tripoli au nord et à Zahié au centre.

Selon un porte-parole de la police, le bilan provisoire s'établissait à 60 tués et 78 blessés pour la journée d'hier, qui venaient s'ajouter aux 33 morts et 45 blessés de samedi. Depuis la reprise des combats sur une vaste échelle mercredi, on dénombre déjà plus de 300 morts et 500 blessés.

Alors que la guerre civile au Liban connaît, depuis quelques jours, une dangereuse escalade aussi bien sur le terrain que sur le plan politique, le président de la Chambre des députés, M. Kamel Assaad, a fait part, hier soir, de son "optimisme" quant à une "prochaine solution définitive" de la crise.

M. Assaad, qui avait rencontré, samedi, à Damas, le président Hafez Assad, a déclaré, à Beyrouth, que son "optimisme était dû aux résultats positifs" de ses entretiens avec le chef de l'État syrien.

Après avoir indiqué que "ces résultats se-ront constatés prochainement au Liban", M. Assaad a déclaré avoir rencontré auprès du président syrien la "détermination à trouver un règlement définitif de la crise libanaise".

Le président de la chambre libanaise a ensuite affirmé, sans aucune autre précision, qu'il "était tombé entièrement d'accord avec le président Hafez Assad sur les solutions et les modalités de leur application pratique".

D'autre part, M. Assaad n'a ni confirmé ni démenti un éventuel sommet tripartite groupant les présidents Hafez Assad et Soleiman Frangie (Liban) auquel participerait M. Yasser Arafat, président de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine). "Un tel sommet, a-t-il dit, pourrait être important, mais, à mon avis, ce n'est pas l'essentiel. Le but n'est pas de tenir une réunion de ce genre mais de mettre fin à la crise".

"L'optimisme" affiché par M. Assaad pourrait se traduire, dans les prochains jours, par un arrêt des combats qui serait suivi aussitôt par une relance du dialogue. Il n'est pas exclu que le président syrien dépêche un émissaire à Beyrouth dans ce but.

Des unités palestiniennes ont bloqué hier puis fait prisonniers dix véhicules blindés de l'armée libanaise engagés dans une mission de ravitaillement du camp de réfugiés de Tal Zaatar, pour ne les relâcher que dans la soirée.

Tous les véhicules blindés ont, en effet, été rendus à l'armée et les vingt officiers et soldats qui se trouvaient à bord ont été libérés sur l'intervention personnelle de M. Arafat, a annoncé un porte-parole de

la résistance palestinienne. Selon un porte-parole militaire, ces blindés faisaient partie d'un convoi qui s'était rendu à Chiah pour transporter des vivres au camp de réfugiés palestiniens.

Voir page 6: Le Liban

au sommaire

■ Impossible de rendre justice à l'acheteur d'une voiture usagée, déplore un juge

■ Forget préfère le MAS mais irait à l'Éducation

— page 3

■ Le défi du Canada au Proche-Orient: un éditorial de Georges Vigny

— page 4

■ Un apport douteux à la qualité urbaine: une analyse de Jean-Claude Leclerc

— page 4

■ Le conseil de sécurité se penche sur le Moyen-Orient

— page 7

■ Pliouchtch enfin libre gagne Paris

■ Le bridge

— page 12

chez VITO RISTORANTE Mecca gastronomica Centre Gastronomique 735-3623 5412 Côte des Neiges Montréal

DATE: 9 JANVIER 76 NUMÉROS GAGNANTS PEU...IMPORTE L'ORDRE

4	7	18	28	30	34
6 SUR 6	3		\$377,490.30		
5 SUR 6	112		\$1,045.50		
4 SUR 6	5,054		\$64.30		
5 SUR 6+	5		\$15,613.50		

MINI LOTO 90899 0899 899

TIRAGE 41 VENDREDI 9 JANVIER 76

32 Séries émises- 90,000 chacune

POSSIBILITÉ DE:

32 GAGNANTS DE \$5,000.

256 GAGNANTS DE \$500.

2592 GAGNANTS DE \$100.

Robert Lussier fait le point après six ans

Le père de la CUM ne renie pas son enfant mais il souhaite une solution à ses problèmes fiscaux

par Bernard Descôteaux

Des objectifs qui ont été ou qui sont en voie d'être atteints, une structure qui est plutôt boiteuse, mais surtout un mode de financement qui est totalement inadéquat.

Avec plus de six années de recul, l'ancien ministre des Affaires municipales dans les gouvernements Johnson et Bertrand, le Dr Robert Lussier, porte ce jugement sur la Communauté urbaine de Montréal, organisme régional dont il a présidé à la création.

Faisant le bilan des six années d'existence de la CUM lors d'une entrevue accordée au DEVOIR, l'ancien ministre des Affaires municipales, tout en convenant qu'il faudra peut-être une génération pour créer une nouvelle mentalité, met toutefois l'accent sur la solution des problèmes fiscaux de cet organisme avant toute chose.

C'est à son avis un problème qui n'a jamais été réglé adéquatement. Il explique qu'après avoir créé la CUM, il avait prévu, dans une deuxième étape, s'attaquer à cette question. Comment se fait-il

que ce problème n'ait pas encore été résolu?

Ce n'est pas là un problème qui est propre uniquement à la CUM. Les premiers ministres, les chefs de partis politiques, les députés ne comprennent pas ce qu'est une municipalité, explique-t-il. On leur délègue des pouvoirs sans leur donner les moyens financiers de les assumer. On s'en "débarrasse" au lieu de véritablement déléguer.

D'ailleurs les questions financières, rappelle M. Lussier, ont été importantes dans le débat qui a entouré la création de cet organisme qui était en gestation depuis longtemps. Toutes sortes d'organismes régionaux ont été mis sur pied avant la création de la CUM, mais sans succès.

Montréal et le maire Drapeau d'une part préconisaient comme solution la fusion des municipalités: "une île, une ville", disait-on alors. De son côté, Québec souhaitait la mise sur pied d'un organisme régional auquel les diverses municipalités de l'île délégueraient un certain nombre de responsabilités. Mais, de dire

M. Lussier, la solution a peut-être trop tardé, si bien que tous se sont retrouvés dans une voie sans issue et qu'une solution s'imposait sans tarder. On était alors en 1968-1969.

Montréal continuait à présenter ses réclamations, voulant faire partager par les villes de banlieue le coût de services dont celles-ci bénéficiaient sans y participer financièrement. Le point chaud était le service de police.

Selon lui, les revendications de Montréal étaient fondées, sans aucun doute, mais il rejetait la solution préconisée par le président de comité exécutif de l'époque, M. Lucien Saulnier. Celui-ci voulait unifier les divers corps de police de l'île, confier à Montréal l'administration de ce nouveau service policier, et en faire partager par toutes les municipalités les coûts au pro-rata de leur population.

La position du gouvernement fut alors de poser qu'il y avait d'autres services aussi importants, sinon plus, qui méritaient d'être régionalisés, par exemple, l'épuration des eaux, la planification du territoire. L'opposition du moment avait trait, non pas aux objectifs visés, mais aux modalités de fonctionnement et de financement proposés alors. Et, constate l'ancien ministre, c'est encore sur ces deux questions que se manifestent les oppositions.

Quels étaient alors les objectifs visés? Il y avait d'une part la création de fonctions ou de services communs, comme la planification du territoire, la mise sur pied d'infrastructures communes comme les réseaux d'égout, d'artères; et d'autre part l'amoindrissement des disparités financières et l'accroissement de la participation démocratique aux affaires régionales.

Dans ce cas, il s'agissait de faire en sorte que les débats cessent d'être des querelles stériles et puissent véritablement se faire sur la place publique dans un cadre approprié. Pour ce qui est des disparités financières, elles étaient très marquées à son avis entre les parties Est et Ouest de l'île. Par un système approprié d'évaluation, il s'agissait de faire en sorte que les contributions de chacun soient proportionnelles à ses moyens.

Tous ces objectifs, dit-il, ont été atteints ou sont en voie de l'être. Mais le mode de fonctionnement de la CUM "est une autre paire de manches". "Montréal fait pas mal trop sentir qu'elle a une supériorité numérique et se montre peut-être un peu trop arrogante", affirme M. Lussier, qui n'ose pas aller jusqu'à dire qu'elle "manque de bonne foi".

Du côté de la banlieue, il note un certain refus de la CUM, reprochant aux maires d'avoir "tendance à faire leurs élections sur le dos de la CUM, d'en faire un bouc émissaire". Il est de bonne guerre de taper sur le dos de la CUM à propos des taxes, mais en ce faisant, ils diminuent la crédibilité de cet organisme, note-t-il.

Du côté des villes de banlieues taient d'être régionalisés, par exemple, l'épuration des eaux, la planification du territoire. L'opposition du moment avait trait, non pas aux objectifs visés, mais aux modalités de fonctionnement et de financement proposés alors. Et, constate l'ancien ministre, c'est encore sur ces deux questions que se manifestent les oppositions.

anglophones, il remarque un refus plus ouvert qu'il explique par leur volonté de préserver leurs privilèges fiscaux et de conserver leur majorité. Cantonnés dans l'Ouest, les anglophones se retrouvent de majoritaires à minoritaires au sein de la CUM, explique-t-il, alors que plus riches que les municipalités de l'Est, elles doivent payer plus cher que celles-ci à la CUM tout en en retirant moins de services. Bref, ils auraient préféré "demeurer rois dans leur royaume".

Tout ça, dans le fond, est une question de mentalité. Les anglophones doivent comprendre qu'ils doivent participer à la CUM. C'est une question de justice, affirme-t-il. Il souligne qu'il y a un climat de bonne foi à établir, ce qui pourra peut-être prendre une génération complète. Que chacun se "parle dans le nez", n'est pas un indice d'un mauvais fonctionnement de la CUM. "Si on avait eu ça à Montréal, bien des folies auraient pu être évitées", et c'est dans ce sens-là que nous voulions éveiller la démocratie, dit-il.

S'il y a des amendements à apporter à la structure, M. Lussier croit qu'il faudra chercher à établir un certain équilibre entre les diverses municipalités, en réduisant par exemple leur nombre à 12 ou 15.

Il n'est pas d'accord avec l'actuel président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, qui propose de faire élire les membres du conseil au suffrage direct. Parce qu'il est difficile de dissocier les paliers de gouvernements local et régional, il verrait plutôt qu'une partie du conseil soit élue et l'autre déléguée. Toutefois, quelles que soient les structures adoptées, il opine qu'elles seront toujours boiteuses.

À cet égard, la solution préconisée par la banlieue de réduire la CUM à un organe administratif contrôlé également par Montréal et la banlieue est à ses yeux non-fonctionnelle parce qu'elle réduit le rôle de Montréal. Celle-ci entreprendrait automatiquement son boycottage. L'absence d'un conseil réunissant tous les participants est par ailleurs pernicieuse, à son avis et il croit qu'il faut faire un effort pour démocratiser cette structure.

Au chapitre du financement de la communauté, il pense que celle-ci devrait tout d'abord posséder certains pouvoirs de taxation en propre et des revenus fixes lui permettant de réaliser ses budgets. Il croit également que la CUM devrait cesser de percevoir ses revenus tirés des contribuables par l'intermédiaire des municipalités dans le but d'établir une relation directe avec les citoyens.

Dans une réforme fiscale qui doit être envisagée, M. Lussier propose de réduire la part de l'impôt foncier. D'abord en excluant de ce champ de taxation les commissions scolaires, puis en limitant la part de cet impôt comme source de revenus. Pour la CUM, il devrait tout au plus représenter de 20 à 25% du budget total alors que pour les villes, au plus 30 pour cent.

Pour combler le manque à gagner, il faut trouver de nouvelles sources de revenus. Pour les communautés urbaines, il soumet qu'une partie fixe de l'impôt sur le revenu leur soit remis en tenant compte de leur indice de richesse.

Six années après la création de la CUM, M. Lussier est d'avis qu'il est impossible de remettre son existence en cause tout au moins comme organisme régional. L'attitude des maires de banlieue à cet égard illustre bien la nécessité de conserver un tel organisme puisque ceux-ci ne parlent maintenant que d'une réforme.

Ce qui sera en cause dans une réforme de la CUM, c'est avant tout le principe de justice fiscale qui est à sa base. Les anglophones qui ont des députés puissants vont tendre à amoindrir jusqu'à faire disparaître cette justice fiscale.

Ses successeurs à la tête du ministère des Affaires municipales, MM. Maurice Tessier et Victor Goldbloom, ont déjà commencé à tuer l'esprit de la communauté, affirme M. Lussier. Parce qu'elle ne comptait pas de députés dans le West-Island et parce qu'elle ne se faisait pas d'illusion sur ses possibilités d'en faire élire, l'Union nationale était d'ailleurs le seul parti capable de créer la CUM, telle qu'elle l'a été, conclut-il.

Le PQ télégraphie à la Reine

Le consul général britannique à Québec ayant refusé d'acheminer la lettre du Parti québécois à la reine Elizabeth, le PQ enverra directement un télégramme à Sa Majesté pour lui demander de ne pas inaugurer la XXème Olympiade en juillet prochain à Montréal.

Refusant de reconnaître la reine Elizabeth comme souveraine du Canada et la considérant plutôt comme un monarque étranger, l'aile parlementaire du PQ avait transmis sa première lettre au consul général, M. W.D. Symington.

Signée par M. Marcel Léger, député de Lafontaine et responsable du dossier olympique, la lettre avait été remise vendredi à M. Symington, qui l'a retournée le lendemain en soulignant qu'il ne lui appartenait pas de transmettre un tel message.

M. Symington a conseillé au PQ de suivre la procédure normale en s'adressant au gouverneur général ou au secrétaire d'Etat, représentants de Sa Majesté au Canada.

M. Léger a indiqué hier que c'était justement parce qu'il ne reconnaissait pas la reine Elizabeth comme souveraine du Canada qu'il s'était adressé au consul général de Québec, comme le veut le protocole quand on transmet un message à un souverain étranger.

C'est donc par un télégramme adressé

directement à la reine Elizabeth que l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale fera savoir à la reine que "l'immense majorité des Québécois" ne désire pas la voir présider l'ouverture officielle des Jeux Olympiques de Montréal. Dans sa première lettre, le PQ indiquait qu'un tel geste donnerait une fausse image de la réalité québécoise.

Le PQ se demande d'ailleurs pourquoi le premier ministre du Québec a accepté

de s'associer à l'invitation transmise à la reine par le premier ministre du Canada, qui refuse toute contribution directe du fédéral pour éponger une partie du déficit des Jeux olympiques.

La lettre du PQ indique cependant que "les Québécois seront heureux de recevoir la reine du Royaume-Uni", au même titre que les nombreux chefs d'Etat dont la présence rehaussera le prestige de cette XXème Olympiade.

Valorinvest aurait soumis un autre projet

Alors que les fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles du Québec terminent les discussions avec les promoteurs immobiliers voulant acquérir la maison-mère des Soeurs grises, ce n'est que cette semaine que ce ministère fera le point sur ce dossier.

Un porte-parole du ministère, M. Jean Lemay, a précisé qu'un communiqué serait émis à ce sujet au début de la semaine. Il a refusé de dire si le groupe de promoteurs intéressé à l'achat de l'en-

semble conventuel, Valorinvest, avait soumis un nouveau projet au ministre des Affaires culturelles.

Rappelons que l'été dernier, le ministre alors en poste, M. Denis Hardy, avait refusé d'autoriser ce groupe à construire un complexe immobilier nécessitant la démolition de la presque totalité de l'édifice du boulevard Dorchester. La chapelle du couvent était classée bien culturel, le ministre doit autoriser toute transformation survenant dans une aire de 500 pieds.

féminin pluriel

Le bénévolat au service des jeunes

par Renée Rowan

Lancé il y a un an à titre expérimental, le programme de formation des bénévoles au service des jeunes recrute actuellement des "élèves" pour la deuxième session qui débutera en mars prochain.

Plus de 250 personnes auraient aimé participer au projet-pilote; 25 seulement ont pu être acceptées, le nombre de places étant limité.

Cette année, les responsables du programme ont décidé d'élargir le cours pour y accueillir 50 bénévoles. Mais qu'est-ce au juste que ce programme?

Né de l'action vigoureuse et de la ténacité des membres du Comité conjoint de participation civique et d'action sociale — composé de représentantes du Conseil régional de Montréal de la Fédération des femmes du Québec, du Montreal Council of Women et du National Council of Jewish Women (section de Montréal), "Le bénévolat au service des jeunes" est un programme de formation dont le but est de permettre à des volontaires triés sur le volet d'assumer des situations spéciales auprès d'enfants ayant des besoins particuliers.

Pour que cette action soit efficace, explique la responsable, Mme Alphonsine Howlett, une formation spécialisée est nécessaire et le Centre d'orientation, depuis ses débuts, s'est consacré à l'enfance exceptionnelle, à élaborer un programme répondant aux objectifs du Comité conjoint.

La durée du programme est d'un an; il comporte une demi-journée fixe de quatre heures par semaine de formation pédagogique, plus une période de stage équivalent à environ une demi-journée par semaine, à déterminer selon les disponibilités de chacun.

En termes pratiques, souligne une des participantes au programme qui se terminera dans quelques semaines, cela veut dire qu'il faut être libre deux jours par semaine puisqu'aux heures de cours et de stage, il faut ajouter le temps des déplacements.

Les stages, sous la supervision de Mlle Laurette Deschambault, ont lieu dans les institutions spécialisées: Ecole Sainte-Hélène, Villa Notre-Dame-de-Grâce, Summerhill Homes, Marion Hall et Boy's Farm and Training School, à leur maison Re-entry, à Montréal.

Les cours sont donnés par une équipe de professionnels: le Dr Jean-

Faits intéressants à noter: des 25 candidates qui s'étaient inscrites au cours, 23 ont persévéré jusqu'au bout et l'assiduité hebdomadaire au cours et au stage a été de 90%, ce qui est élevé pour une expérience de ce genre, note Mme Howlett.

À la fin de février, les élèves de la première promotion recevront une attestation professionnelle du Centre d'orientation. Elles iront ensuite travailler sur-le-champ. Car si le cours est gratuit et les frais de déplacement remboursés, les candidates prennent l'engagement moral, au début du cours — aucun engagement écrit n'est signé — de donner par la suite un an de service auprès des jeunes, à raison d'une journée par semaine.

Pour Mme Renée Papineau, une élève de la première heure, l'expérience s'est révélée fort enrichissante même si elle a été exigeante. "Je regrette seulement, dit-elle, de ne pas avoir eu la chance de la faire plus tôt. Ça m'a sensibilisée aux problèmes des adolescents. Je me suis rendue compte à quel point un grand nombre de parents ne sont pas prêts à assumer leur rôle. Le besoin d'affection et de sécurité des enfants est grand et le fait qu'il n'a pas été comblé, surtout pendant leurs premières années, explique que plusieurs, à l'âge de l'adolescence, se retrouvent en situation de difficultés. On se prépare à un métier, à une profession, mais on n'apprend pas assez à être parents et ce que ça comporte comme responsabilités."

Mme Jeanne Monette a trouvé dans ce programme non seulement un enrichissement personnel, mais une meilleure compréhension des jeunes.

"J'avais déjà fait du bénévolat dans un hôpital, confie-t-elle. Comme beaucoup d'autres, j'ai fait des sandwichs. Je ne le regrette pas puisque l'argent ainsi recueilli a permis de poser des gestes utiles. Je me sentais toutefois prête pour autre chose de plus engageant, qui m'apporterait davantage de satisfaction. Ce programme bien structuré a été la réponse à mes aspirations. Il répond en outre à mes disponibilités présentes et permet de m'enrichir tout en donnant."

Quelles sont les exigences pour opposer sa candidature à ce programme?

Il n'y en a aucune de façon formelle, précise Mme Howlett. Mais comme le nombre des élèves doit être limité à 50, on tient compte pour le recrutement de l'expérience antérieure, des motivations du candidat (hommes et femmes peuvent suivre le

cours de formation des bénévoles, mais comme il s'agit d'un programme de jour, la participation masculine s'en trouve réduite), des disponibilités (cette année, le cours pédagogique se donnera le jeudi de 9h30 à 1h30) et des facilités à se déplacer.

Le cours se donne en français, mais l'an dernier, huit participants étaient de langue anglaise.

Le recrutement est déjà commencé. Une soirée générale d'information aura lieu au Centre d'orientation, 39 boul. Gouin ouest, le mercredi 28 janvier, à 20h.

Février sera consacré à la présélection effectuée par le comité administratif. La sélection définitive reposera sur un test psychologique administré par les professionnels du Centre d'orientation. Comme il s'agit de la formation de bénévoles devant travailler dans un milieu exceptionnel, ce test est nécessaire. Les cours débuteront en mars.

Pour toute autre information, on peut téléphoner à Mme Deschambault, au numéro suivant: 331-5530. Sur demande, on vous fera parvenir une formule d'inscription.

Réunion des Conseils — Les 30 et 31 janvier, tous les Conseils du statut de la femme au Canada se réuniront dans la capitale provinciale, au Québec Hilton. La veille, le 29 janvier, les membres du Conseil du statut de la femme du Québec siègeront toute la journée.

À regarder — À FEMME D'AUJOURD'HUI, demain, on rendra hommage à trois pionnières de notre littérature qui furent également parmi les premières journalistes à se distinguer dans cette profession au Québec. Il s'agit de Robertine Barry, qui écrivait sous le pseudonyme de Françoise dan La Patrie; Henriette Dessaulles, qui se distinguait par son Journal des âges de 15 ans et qui, sous le pseudonyme de Fadette, signa une lettre quotidienne dans Le Devoir jusqu'à l'âge de 84 ans; enfin, Gaétane de Montréal, femme du poète Charles Gill, qui fut responsable d'une page féminine de La Presse et directrice de la revue Pour vous, mesdames.

Trois comédiennes feront revivre quelques épisodes de la vie de ces trois journalistes. Ce sont Nicole Filion (Robertine Barry); Louise Rinfret (Henriette Dessaulles) et Monique Mercure (Gaétane de Montréal). Soulignons que Louise Rinfret est l'arrière-petite-fille d'Henriette Dessaulles.

Paul VI Le progrès humain exige-t-il le droit de tuer ?

CITE DU VATICAN (AFP) — L'avortement, qui risque d'être prochainement légalisé en Italie comme dans d'autres pays d'Europe, et son corollaire l'euthanasie ont été dénoncés une fois de plus par Paul VI.

Le pape s'est publiquement solidarisé avec une "veillée", tenue hier après-midi à Sainte-Marie-Majeure, des jeunes de l'Action catholique italienne contre la législation de l'avortement.

S'adressant à quelque 3.000 fidèles réunis sur la place Saint-Pierre pour l'Angelus dominical, le Souverain Pontife a souligné que cette manifestation s'inspirait "de la crainte que la législation de l'avortement et celle de l'euthanasie menacent la défense de la vie qui est une exigence absolue".

"Il semble que le progrès humain exige le droit de tuer, s'est exclamé le chef de l'Eglise: c'est triste et grave". La civilisation et la dignité de l'homme qui doit être le sommet des valeurs et des devoirs supérieurs.

L'avortement a déjà fait l'objet d'un projet de loi soutenu par les communistes et les démocrates-chrétiens. Mais les socialistes et sociaux-démocrates le trouvent insuffisant.

D'autre part, les partisans plus radicaux de l'avortement mènent campagne dans l'opinion. La Cour suprême d'Italie vient de reconnaître la légalité d'un référendum qui pourrait avoir lieu au printemps si le Parlement ne réussit pas à se mettre d'accord.

Session d'hiver à l'Uqam, le 2

Ayant obtenu l'assurance que le boycottage des inscriptions par les employés de soutien est maintenant levé, la direction de l'Université du Québec à Montréal avise les étudiants qui veulent entreprendre ou poursuivre leurs études, que la session d'hiver a été reportée au 2 février prochain.

La période d'inscription à cette session aura donc lieu du 19 au 29 janvier. L'horaire précis des séances d'inscription sera communiqué aux médias d'information au cours des prochains jours.

POUR VENDRE OU ACHETER UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS SPÉCIALISTES

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.



MAURICE GOULET
526-6655



JOSAPHAT GOULET
OUVERT LE DIMANCHE
3130 est Sherbrooke



ST-MICHEL: duplex brique attaché. Bonne condition. 2 x 4 plus sous-sol fini. Chassis aluminium partout. Solarium à l'arrière. Grand jardin potager. Vraie affaire. Prix: \$28.000. Comptant: \$5.000. Gauthier: 526-6655.



SPLIT-LEVEL, 8 pièces, brique, proximité achats, transports, école, paysager, arbres, sous-sol fini, fenêtres aluminium. Garage. Site résidentiel. Comptant \$5.000. Belle occasion. Pilon: 526-6655. Filiale F-3940



TÉTREAUVILLE: Propriété moderne, 16 logements, condition impeccable, district résidentiel et commercial. Revenu: \$19.200. Comptant: \$40.000. Balance facile. Cousineau: 526-6655. Filiale: H-6361.



FERRONNERIE MATÉRIEL: de construction avec propriété, commerce établi depuis 1928, bonne clientèle. Vendrai \$125.000. Comptant: \$40.000. Règlement de succession. Affaire intéressante pour contracteur. Faites offre. Billo-deau: 526-6655 ou 525-8949. Exclutif. Filiale H-6724



BEAU DOMAINE: trente cinq milles de Montréal, 14 acres boisées avec cottage, 10 places, dans village de Rawdon. Vendrai: \$60.000, avec \$15.000, comptant. Considérables échange pour propriété à revenu ou terrain pour construire garage dans l'est. Billo-deau 525-8949 ou Leblanc: 321-2918. Exclutif. Filiale H-6531



BUNGALOW, 8 pièces, brique, pierre, 2 garages, sous-sol fini, paysager, dinette, site résidentiel, tapis mur à mur, salon et passage, porte aluminium, pello, cabanon. Belle occasion. Comptant: \$5.000. Pilon: 526-6655. Filiale: F-3940



LETOURNEUX: 6 logements, 5 pièces, en brique, fenêtres aluminium, 220, en parfaite condition. Revenu \$5.160. Comptant: \$8.000. Balance, conditions faciles. Cousineau: 526-6655.



POUR PLACER VOTRE MAISON ICI, APPELEZ 526-6655



BORDEAUX: grand duplex 2 x 5 pièces en bonne condition cave de ciment 7 pieds, système de chauffage central, quartier résidentiel. Comptant \$5.000. Cousineau: 526-6655. Filiale H-6532



ROSEMONT: Triplex détaché 1 x 8, 2 x 4, fenêtres et portes aluminium, garage détaché, sous-sol divisé 5 pièces, hauteur comptant: \$10.000. Exclutif. Malo: 526-6655 ou 352-6822. Filiale H-6945



BEAU DOMAINE: trente cinq milles de Montréal, 14 acres boisées avec cottage, 10 places, dans village de Rawdon. Vendrai: \$60.000, avec \$15.000, comptant. Considérables échange pour propriété à revenu ou terrain pour construire garage dans l'est. Billo-deau 525-8949 ou Leblanc: 321-2918. Exclutif. Filiale H-6531



BEAU DOMAINE: trente cinq milles de Montréal, 14 acres boisées avec cottage, 10 places, dans village de Rawdon. Vendrai: \$60.000, avec \$15.000, comptant. Considérables échange pour propriété à revenu ou terrain pour construire garage dans l'est. Billo-deau 525-8949 ou Leblanc: 321-2918. Exclutif. Filiale H-6531



BEAU DOMAINE: trente cinq milles de Montréal, 14 acres boisées avec cottage, 10 places, dans village de Rawdon. Vendrai: \$60.000, avec \$15.000, comptant. Considérables échange pour propriété à revenu ou terrain pour construire garage dans l'est. Billo-deau 525-8949 ou Leblanc: 321-2918. Exclutif. Filiale H-6531



BEAU DOMAINE: trente cinq milles de Montréal, 14 acres boisées avec cottage, 10 places, dans village de Rawdon. Vendrai: \$60.000, avec \$15.000, comptant. Considérables échange pour propriété à revenu ou terrain pour construire garage dans l'est. Billo-deau 525-8949 ou Leblanc: 321-2918. Exclutif. Filiale H-6531



BEAU DOMAINE: trente cinq milles de Montréal, 14 acres boisées avec cottage, 10 places, dans village de Rawdon. Vendrai: \$60.000, avec \$15.000, comptant. Considérables échange pour propriété à revenu ou terrain pour construire garage dans l'est. Billo-deau 525-8949 ou Leblanc: 321-2918. Exclutif. Filiale H-6531

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS. SYSTÈME DE VENTE GARANTIE - FINANCEMENT JUSQU'À 90 ESTIMATION GRATUITE

Juge J.-M. Châteauneuf

Impossible de rendre justice à l'acheteur d'une voiture usagée

par Gérald LeBlanc

Un juge de la Cour provinciale, M. Jean-Marie Châteauneuf, admet que les lois actuelles ne permettent pas de rendre justice aux acheteurs de voitures usagées.

Dans un jugement rendu le 30 décembre à Shawinigan, le juge Châteauneuf indique même son regret de ne pouvoir donner raison à M. Jules Trudel, propriétaire d'une Plymouth 1973 rongée par la rouille.

"Il est évident, lit-on dans le jugement, que le cas de rouille sur cette voiture implique que les matériaux employés par le fabricant étaient de mauvaise qualité. Cependant, le Tribunal ne doit pas être influencé par la sympathie qu'il a à l'égard du requérant et se doit de constater la pauvreté de la législation sur ce cas précis, afin de protéger le consommateur de vice qui ne s'explique pas par l'achat d'une voiture de quelque \$4,000. Il est indubitable qu'il y a une clause de non-garantie dans le contrat pour la vente d'une voiture usagée."

M. Trudel, de Saint-Georges de Champlain, avait en effet payé \$4,000 au Garage Vincent Automobile, de Shawinigan, le 24 septembre 1973, pour une Plymouth 1973 ne comptant que 5 ou 6,000 milles d'usage. Or deux ans plus tard, M. Trudel doit débours \$262,24 pour remplacer les deux ailes rongées par la rouille.

Dans le contrat, on dit cependant que la vente est faite sans garantie aucune, aux risques et périls de l'acheteur puis-

qu'il s'agit d'une voiture usagée.

Dans un tel cas, le juge Châteauneuf ne possédait aucun recours pour donner justice à M. Trudel, comparaissant en Cour des petites créances.

"A moins qu'une législation ne surgisse pour la vente des autos usagées, pour la protection du consommateur dans de tels cas, il n'y a pas de possibilité de rendre justice au consommateur, qui a droit à une protection proportionnelle au montant d'argent qu'il investit dans l'achat d'une voiture usagée", conclut cependant le juge Châteauneuf.

Il s'agit d'une invitation à peine voilée aux législateurs québécois et M. Philippe Edmonston, président de l'Association pour la protection automobile, s'en réjouit grandement.

M. Trudel a fait parvenir copie du jugement à M. Edmonston, qui compte bien s'en servir dans la campagne menée auprès du gouvernement du Québec, pour l'adoption de nouvelles lois dans le domaine des voitures usagées.

Un peu las de se buter à des lois déficientes M. Edmonston vient d'ailleurs d'écrire à Mme Lise Bacon, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, pour réclamer une même fois des lois offrant une véritable protection aux consommateurs.

Ouvrant depuis sept ans pour la protection des automobilistes, M. Edmonston commence à perdre patience devant la lenteur des dirigeants politiques à assurer un minimum législatif sans lequel tous les efforts sont voués à l'échec.

au gré du temps

La vérité ne paie pas

M. Bill Stow, haut fonctionnaire au ministère des Finances de la Colombie-Britannique, a été rétrogradé pour avoir osé dire la vérité à des journalistes sur le déficit réel de sa province.

Le malheureux s'est permis de corriger les faits colportés par les néo-démocrates. Ces messieurs du pouvoir déclaraient un déficit de \$40 millions. M. Stow n'a pu supporter d'entendre un pareil conte. Il a donc révélé sans ambages que le déficit était plutôt de \$325 millions.

Mal lui en prit. Il fut accusé d'avoir violé son serment d'office qui lui faisait un devoir d'observer le silence. La Justice le rétrograde, le met en congé sans solde pour un mois et réduit son salaire de 10 pour-cent.

Comme quoi les serveurs de l'Etat n'ont pas le droit de dire la vérité si elle n'agré à leurs maîtres qui font les lois.

Albert BRIE

L'alcool tue vite parfois...

par Jean-Pierre Charbonneau

Des rixes de bar ont coûté la vie à deux hommes et fait deux blessés graves durant le week-end, à Montréal et dans les Laurentides.

Vers 2h30 samedi matin, au discobar Le Dôme, du Café Tropicana, rue Sherbrooke est, dans la métropole, deux hommes ont été tués à bout portant et un troisième a été blessé par un individu en état d'ébriété qui est depuis recherché par la police.

Le suspect, dont on possède une bonne description et qui fut le lieu du crime avec des personnes bien connues des policiers montréalais, a d'abord ouvert le feu avec un revolver sur le portier de l'établissement, Ronald Turcot, 25 ans. Ce dernier voulait mettre fin à une querelle entre deux clients.

Après avoir atteint mortellement Turcot, le suspect a tiré sur un serveur, Michel Ferland, 24 ans, qui venait porter secours à son compagnon de travail. Ferland a eu plus de chance que Turcot et il s'en est tiré avec une balle dans une cuisse. Ce deuxième homme atteint, le dangereux ivrogne s'est dirigé vers la sortie mais la voie était bloquée par un client, Albert Nelson Dodier, 28 ans. Craignant son intervention, le suspect a ouvert le feu et a atteint Dodier en pleine poitrine. Celui-ci est mort durant son transport à l'hôpital tandis que Turcot a succombé à ses blessures au cours de la matinée.

L'enquête est menée par les limiers de la section des enquêtes criminelles de la police de la CUM qui croient pouvoir mettre rapidement la main au collet du meurtrier.

Le second incident s'est produit peu avant minuit, vendredi soir, au bar de l'hôtel du Mont-Sauvage, à Val-Morin. Selon la Sûreté du Québec, une violente querelle a éclaté entre deux groupes de clients de l'établissement. Après des injures, on en est venu aux coups et un des belligérants, voyant ses adversaires plus nombreux — quatre contre deux — a sorti un couteau et a frappé l'un de ses opposants, Luc Barrette, 19 ans, de Saint-Léonard.

La victime a été conduite au centre hospitalier Laurentien de Sainte-Agathe où son état n'inspire aucune crainte tandis que deux jeunes hommes ont été arrêtés par la SQ.

\$95,000 de bijoux volés au Reine-Elizabeth

Des bijoux d'une valeur d'environ \$95,000 ont été volés, tôt hier, dans une suite de luxe de l'hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal.

Selon la police, le nombre des voleurs et leur façon de procéder n'ont pas encore été établis.

Un porte-parole du Reine-Elizabeth a confirmé l'incident tout en refusant de révéler le nom des locataires de la suite, une des 14 dont le prix de location varie entre \$150 et \$300 par jour, au 20e étage de l'hôtel.

Plus tôt, deux autres vols de fourrures, bijoux et autres biens évalués à plus de \$50,000 ont été commis à Montréal en fin de semaine.

Selon la police, deux bandits aidés d'un complice ont volé samedi, quelque \$40,000 de fourrures et d'objets de cuir ainsi qu'une somme de \$1,000 en billets de banque dans la boutique P.V. Furs, peu après l'ouverture.

Les malfaiteurs ont menotté le propriétaire et coupé les fils de téléphone au cours du hold-up. Leur complice surveillait l'extérieur de la boutique pendant que les bandits chargeaient la marchandise dans une camionnette qu'ils ont utilisée pour prendre la fuite.

Entre-temps, à Brossard, les employés de la compagnie Woolco ont découvert, samedi, à leur entrée au travail que les vitrines contenant des bijoux d'une valeur de \$30,000 avaient été vidées durant la nuit.

Le clan de Mulroney concède Québec à Wagner mais il croit le devancer ailleurs au pays

Les partisans de M. Brian Mulroney accueillent sans surprise les résultats d'un sondage de La Presse qui donnent M. Claude Wagner gagnant par une forte marge parmi les députés du Québec au congrès de leadership du Parti conservateur.

Mais ils affirment que les appuis dont jouit M. Mulroney dans l'ensemble du pays sont plus nombreux et mieux répartis que ceux de M. Wagner dont la force est concentrée dans le Québec. Dès que le jeune avocat aura complété auprès des députés francophones une campagne à peine amorcée ici, disent-ils, il ne lui sera pas difficile d'amasser de 150 à 250 voix québécoises au premier tour.

Il eût été étonnant, fait observer l'entourage de M. Mulroney, que le député de Saint-Hyacinthe n'obtienne pas une forte majorité dans sa province puisqu'il est à l'oeuvre depuis plus d'un an et qu'il a lui-même contribué à mettre en place les associations de comités.

Toutefois, le sondage-maison de La Presse ne les convainc pas tout à fait. En premier lieu, ils ne se portent pas garants de l'authenticité des listes utilisées, celles-ci n'étant pas officiellement publiées; en second lieu, sur les 444 députés élus (à raison de six par circonscription fédérale), 267 personnes ont été atteintes, soit 60,2% des intéressés, mais il n'est pas précisé si cet échantillon considérable est réparti géographiquement sur l'ensemble du territoire; en troisième lieu, ils font observer que le nombre total des députés du Québec au congrès d'Ottawa atteindra un peu plus de 600, compte tenu des députés généraux, des anciens candidats, des titulaires de postes électifs dans les diverses associations du P.C., des membres du Conseil privé (anciens ministres) et des représentants de

clubs de jeunes.

Quelle que soit la valeur de ces réserves, 11 est admis que M. Wagner, à six semaines du congrès de leadership, possède une avance importante sur son adversaire (115 contre 35). Toutefois, malgré cette très nette supériorité, les stratèges qui travaillent dans le camp de M. Mulroney croient que le charisme de celui-ci — cette qualité qui lui est explicitement reconnue par les répondants dans le sondage de La Presse — peut encore enlever à l'ancien ministre de la justice du Québec des voix qu'il tient pour acquises. Or, disent-ils, M. Mulroney doit encore visiter plusieurs régions avant le rendez-vous d'Ottawa. Au surplus, diverses études démontrent que 55% des députés appelés à choisir le chef d'un parti au Canada ne sont pas vraiment fixés avant l'ouverture de la convention.

Parmi les arguments que compte invoquer M. Mulroney auprès des Québécois, notamment au cours du dîner-bénéfice qu'il organise à Montréal dimanche prochain, on retient surtout le "caractère national" de ses appuis, ce qui le distingue de M. Wagner, dira-t-il.

M. Mulroney déclarait au DEVOIR samedi que quatre présidents d'associations provinciales de conservateurs se sont ouvertement prononcés en sa faveur. Ce sont ceux du Québec (Claude Dupras), de l'Ontario (Allan Eagleson), de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve. En Ontario, il est en outre soutenu par MM. Paul Godfrey, président du gouvernement métropolitain de Toronto; David Crombie, maire de Toronto, qui doit se prononcer cette semaine; Roy McMurtry, procureur général de l'Ontario; Paul Torry, président des jeunes conservateurs de l'Ontario; et Ian Mumford, président des étudiants conservateurs de cette pro-

vince.

A son actif, M. Mulroney signale en outre un très fort courant de sympathie dans les milieux acadiens et en Nouvelle-Écosse. Il est probable, dit-on dans son entourage, que M. Elmer MacKay, député de Central Nova qui s'est distingué aux Communes par l'affaire de Sky Shop, retire son appui à M. Wagner et se range dans le camp de M. Mulroney.

En Colombie-Britannique, M. Mulroney affirme, sur la foi des études qu'il a faites, qu'il se classe au 2e rang, tout juste derrière M. John Fraser, candidat de Vancouver-Sud.

En Alberta, M. Mulroney croit savoir qu'il est également en deuxième place, sur un pied d'égalité avec M. Joe Clark, député de Rocky Mountain, derrière M. Jack Horney, le bouillant député albertain de Crowfoot.

Toujours selon les analystes du camp Mulroney, la candidature de M. Paul Hellyer risque de gêner les chances de M. Sinclair Stevens en Ontario, donc d'avantager le jeune avocat montréalais qui a bon espoir d'obtenir l'appui officiel de huit ou neuf députés conservateurs.

Ce week-end, M. Mulroney a fait campagne dans le sud du Manitoba et à la fête des Grands Lacs.

Dans le reste du pays, on constate que l'affaire du "fonds secret" dont M. Wagner tire annuellement \$12,000 peut compromettre les positions du député de Saint-Hyacinthe. Samedi, le "Globe and Mail" consacrait à cette question un très long article dont le ressort, suivant les témoignages recueillis, que les dispositions financières en faveur du candidat dans Saint-Hyacinthe avaient été faites avant les élections générales du 30 octobre 1972, et non pas après comme l'a dit publiquement M. Wagner récemment.

Forget préfère les Affaires sociales et les Finances, mais ira à l'Éducation s'il le faut

Revenant aujourd'hui d'une semaine de vacances dans le Sud, à Miami ou à la Barbade, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, devra répondre aux pressions grandissantes du monde de l'éducation qui souhaite un ministre à part entière.

Totalement pris par la préparation du prochain budget, dans une conjoncture plutôt défavorable, M. Raymond Gagné consacrerait en effet très peu de temps au ministère de l'Éducation qu'il a accepté de cumuler avec celui des Finances après la démission fracassante de M. Jérôme Choquette, en septembre 1975.

Et les artisans du monde scolaire commencent à en avoir assez d'un ministre invisible, particulièrement durant cette période décisive des négociations avec les enseignants. On réclame donc, commissaires en tête, un titulaire à temps complet pour un ministère touchant un Québecois sur trois et grugeant près du quart du budget provincial.

Mais les candidats sont plutôt rares pour un tel poste et c'est ce qui faisait dire à un quotidien anglophone de Montréal, samedi, que M. Claude Forget serait bientôt muté des Affaires sociales à l'Éducation.

Les proches collaborateurs du ministre et M. Forget lui-même ont cependant été plutôt surpris de cette rumeur, dont la

réalisation viendrait contrecarrer les projets du titulaire actuel des Affaires sociales.

M. Forget aimerait bien en effet conserver son poste jusqu'à l'été pour terminer certains projets qui lui tiennent particulièrement à cœur, notamment les lois sur la protection de la jeunesse et sur l'Office québécois des handicaps.

Un avant-projet de loi sur la jeunesse a déjà fait l'objet d'audiences en commission parlementaire qui terminera son examen à la fin de janvier. Quant à l'Office québécois des handicaps, M. Forget entend soumettre, dès la reprise des travaux sessionnels, un projet de loi visant la création d'un tel organisme.

Il y a également le rapport Batshaw sur les conditions de détention des jeunes dans les centres d'accueil, remis au ministre le 22 décembre, et que M. Forget entend mettre en oeuvre suivant des mo-

dalités dévoilées lors d'une conférence de presse la semaine prochaine.

M. Forget souhaiterait également compléter un bilan déjà commencé sur les cinq dernières années du ministère des Affaires sociales où il a d'abord oeuvré comme sous-ministre puis comme ministre depuis 1973.

Pour toutes ces raisons, M. Forget aimerait bien demeurer en poste jusqu'à l'été et s'il avait le choix, il préférerait alors les finances à l'éducation, suivant les confidences recueillies par certains de ses collaborateurs.

Mais comme M. Fernand Lalonde, solliciteur général, M. Forget est un vieil ami de M. Bourassa. Ils étaient tous trois ensemble à la faculté de droit de l'Université de Montréal, et se sont retrouvés au London School of Economics.

Voir page 6: Forget

Le Salon parallèle de l'auto attire avec sa tôle rouillée

Dans un modeste sous-sol du boulevard Saint-Joseph, Philippe Edmonston et ses collaborateurs tiennent un anti-salon de l'automobile afin de montrer aux consommateurs les "paquets de tôle rouillée" que seront devenus dans deux ans les splendides spécimens en montre à la Place Bonaventure.

Et les gens viennent nombreux à ce troisième Salon parallèle de l'auto, aux bureaux de l'Association pour la protection automobile (APA), au 191, boulevard Saint-Joseph ouest. 1.000 personnes se sont passées chez eux durant le seul week-end.

Depuis 1971, l'APA n'est plus admise au Salon international de la Place Bonaventure. Elle a cependant tenté, cette année, de s'immiscer à travers ce beau monde en empruntant le nom d'une firme alliée, "PM Media".

Sitôt reconnue, l'APA s'est cependant fait expulser par le directeur du Salon, qui a souligné le préjudice causé aux kiosques voisins, notamment celui de Jacques Duval.

M. Edmonston s'attendait à ce dénouement et le salon parallèle était prêt, boulevard Saint-Joseph. Sur les murs, des photos de carrosseries rongées par la rouille, des panneaux contenant les listes noires des voitures à ne pas acheter et des concessionnaires à ne pas fréquenter, sur une petite table, un pneu neuf à carcasse radiale complètement éclaté. En somme, l'autre côté de ce merveilleux monde de l'automobile.

Et les visiteurs en profitent pour discuter avec les gens de l'APA, pour débiter leurs doléances et chercher des conseils

pratiques pour résoudre leurs problèmes. On s'habitue auprès sept ans dans le domaine et les consommateurs n'ont qu'à indiquer la marque de leur véhicule pour que M. Edmonston leur énumère la série de lacunes qu'ils ont dû rencontrer.

On en profite pour remettre aux visiteurs un formulaire qui permettra à l'APA d'ajuster son inventaire sur les concessionnaires, les garagistes et les compagnies d'assurance.

Edmonston se demande d'ailleurs ce que la Commission anti-inflation attend pour mettre un frein à l'appétit des compagnies d'assurance-automobile, selon lui, les hausses dépassent grandement, selon lui, les limites établies par le gouvernement fédéral.

Quant à l'autre salon de la Place Bonaventure, M. Edmonston y voit le symbole parfait de notre société de consommation. "On y charge \$2 pour subir la propagande des compagnies et rencontrer des concessionnaires désireux de vendre leur marchandise", précise-t-il.

M. Edmonston souligne d'ailleurs que les organisateurs du Salon international avaient voulu exclure les concessionnaires afin de relever le prestige de l'exposition mais avaient dû se rendre aux arguments des vendeurs.

C'est la compagnie Ford qui s'est vu décerner par l'APA le prix citron de l'année 1975, mais la Rabbit de Volkswagen pourrait bien lui ravir ce titre en 1976 comme le démontrera une conférence de presse de l'APA, mercredi.

Une jeune femme visitant l'anti-salon reprochait hier à M. Edmonston de leur "faire peur" avec ses prophéties de malheur. "Nous avons besoin d'une nouvelle automobile et nous n'osons plus en acheter avec toutes vos critiques", ajoutait-elle.

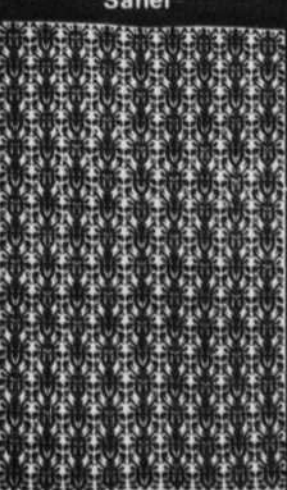
"Moi aussi j'ai peur et c'est pourquoi je garde ma vieille Cadillac 1966," lui a répondu M. Edmonston, en lui conseillant de faire réparer sa voiture actuelle et de la garder encore quelques années.

Malgré son large sourire et son optimisme à toute épreuve, M. Edmonston commence à manifester certains signes de lassitude après sept années dans cette galère de la protection des consommateurs.

"Ce qu'il faut c'est une nouvelle législation pour nous permettre de travailler efficacement," ajoute-t-il en soulignant la difficulté de protéger des gens quand la loi ne le fait pas.

centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

Tapis de Tunisie
Sahel



"Le Bijou de Votre Foyer"

844.6614

3425, rue Ste-Famille (2e étage)

L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

4200 Ouest Dorchester, Montréal, Qué. H3Z 1V4

La session d'examens pour l'admission à l'exercice infirmier se tiendra les

28 et 29 FÉVRIER 1976

à l'endroit suivant:

Pavillon des Sciences Sociales et Droit Université de Montréal 3200 Jean-Brillant (coin Decelles) Montréal, Québec

Les candidats devront faire parvenir leur demande à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec d'ici le 20 janvier 1976.

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT		
	12 mois	6 mois
CANADA:	\$52.00	\$28.00
ÉTRANGER**	\$57.00	\$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

éditorial

Le défi du Canada au Proche-Orient

Sans objectif prioritaire, le voyage que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, effectue présentement au Proche-Orient n'en est que plus ambitieux encore puisqu'il est destiné à reformuler l'ensemble de la politique d'Ottawa vis-à-vis de cette région et de ses explosifs problèmes, qu'ils fleurissent le pétrole ou qu'ils constituent un casse-tête... palestinien.

Ce voyage de dix jours, qui passe par le Caire, Ryad, Amman, Bagdad et Jérusalem, n'est pas de ceux qui changent la face du monde, qui soulèvent les foules ou qui font appréhender les déchirements dramatiques. Mais c'est plus qu'une remise à jour que semble viser le ministre des Affaires extérieures et, par le choix même des capitales visitées, avec une réserve pour Amman — où notre ambassadeur représente aussi le Canada à Beyrouth! —, on sent que quelque chose est en train de changer à Ottawa. Le Canada, devenu adulte, cherche à s'assumer pleinement et, tournant cette page longue et relativement aliénante où nous n'étions que le fournisseur de Casques bleus et d'aide humanitaire, entame celle de l'engagement direct.

Il faudra attendre longtemps avant que cet engagement soit une réelle présence, mais on est en droit de nourrir certaines illusions.

C'est en réponse à des invitations que M. MacEachen se trouve aujourd'hui au Proche-Orient. Et si ces invitations étaient adressées au ministre canadien des Affaires extérieures, elles valent aux pays hôtes la venue du coprésident de la conférence Nord-Sud.

De même, la présence, dans la délégation officielle, de représentants tant de l'ACDI que du ministère du Commerce et de l'Industrie, est éloquent quant aux possibilités offertes. Ou mieux, quant aux opportunités recherchées.

Il est incontestable qu'à cette étape-ci de notre évolution internationale, nos ambitions se limitent aux accords bilatéraux, d'ordre économique, technologique ou même culturel. Et si, comme on se plaît à souligner de source canadienne nos relations avec ces pays vont de "bonnes" à "excellentes", et si elles sont perçues comme "prometteuses" par les intéressés, il s'agira de donner un contenu concret à ces appréciations. Il est prévu que M. MacEachen aura des rencontres avec le président Sadate, en Égypte, avec le roi Khalid en Arabie saoudite avec le roi Hussein en Jordanie, avec le premier ministre Rabin en Israël. C'est dire l'importance, ne serait-ce qu'à titre d'encouragement, qui est attachée, au Proche-Orient même où ces détails protocolaires font toute la différence, au passage de M. MacEachen. Si le Canada veut, par ce

voyage, illustrer l'intérêt qu'il porte aux réalités arabes et israéliennes, si à Bagdad, où officie depuis septembre 75 un ambassadeur en titre, il est question de confirmation, il va sans dire que ces "audiences" au sommet prouvent que nous avons le vent en poupe.

Mais que pouvons-nous offrir pour justifier cet intérêt, à mi-chemin entre la curiosité et l'attente?

Notre technologie exempte de toute ambition politique, certes; mais cette région étant, en dépit de son pétrole, avide de technologie nucléaire, notre sollicitude ira-t-elle un jour jusque-là? Nous limiterons-nous à l'implantation d'une infrastructure industrielle, vitale pour ces pays confrontés au défi majeur du développement? Ce serait déjà ambitieux si nous pouvions réellement y participer. Et c'est là qu'on retrouve la "dimension-ACDI", et ce n'est pas la rencontre prévue entre MM. MacEachen et Zaki Yamani qui la démentirait. L'un des éléments essentiels de la nouvelle stratégie canadienne de coopération au développement est précisément la formule trilatérale. Celle-ci consiste à faire appel aux capitaux de pays pétroliers pour promouvoir le décollage économique de pays tiers, au travers de la technologie canadienne. En dépit de toutes nos qualités, il est difficile de croire que Ryad passera par nous pour aider l'Égypte, mais il est permis de penser que Ryad sera intéressé aux possibilités de notre formule sous d'autres cieux. Comme il est permis de penser que l'Arabie saoudite écouterait d'une oreille attentive tout ce qui est de nature à l'aider à relever son propre défi du développement.

Appartenant au camp perçu comme "modéré", tant l'Arabie saoudite que l'Égypte constituent des interlocuteurs rêvés pour le Canadien en quête de diversification de ses échanges et, partant, de ses relations.

Il est significatif de noter à cet égard la coïncidence qui fait qu'au terme de son périple proche-oriental, M. MacEachen se rendra à Paris, pour la phase critique du dialogue Nord-Sud, alors que les 19 du tiers monde auront probablement mis au point leur fameuse "plate-forme commune".

Contrairement aux casquettes difficilement interchangeables de l'un de ses collègues, ces deux casquettes de M. MacEachen, celle du coprésident de la conférence Nord-Sud et celle de ministre des Affaires extérieures du Canada, sont cumulables au point de n'en faire qu'une.

Mais qu'on le veuille ou non, c'est le problème israélo-arabe, et plus particulièrement israélo-palestinien qui sera présent à

chacune des étapes. Et c'est d'autant plus compliqué que le chef de la diplomatie canadienne est appelé à donner des assurances contraires, selon qu'il se trouve en terre arabe ou en terre israélienne.

On a beau répéter que les "Arabes comprennent" notre position, on ne pourra escamoter l'aspect éminemment émotif de la situation au Proche-Orient. Coup sur coup, et ce n'est pas ici un jugement de valeur, Ottawa a annulé la conférence de Toronto sur la prévention du crime, refusé d'assimiler le sionisme à une forme de racisme, dit non au vote subséquent à l'UNESCO et l'ambiguïté règne encore sur l'éventuelle participation palestinienne à la conférence de Vancouver sur l'Habitat humain. Les Arabes ne sont sans doute pas d'accord entre eux sur la question palestinienne, mais ils peuvent difficilement comprendre que notre refus n'en est pas un.

Il est impensable que M. MacEachen puisse, en contre-partie, accepter par exemple l'officialisation d'un bureau palestinien à Ottawa; pour le gouvernement canadien, il y a des droits palestiniens légitimes à assurer mais l'OLP n'est pas nécessairement l'unique représentant habilité à défendre ces droits. Ce qui constitue précisément le noeud du problème car, depuis le sommet de Rabat, l'OLP est reconnue par les pays arabes, y compris la Jordanie, comme l'unique représentant de la cause palestinienne.

C'est dire que, de toute manière, M. MacEachen, qu'il se sente ou non sur la défensive, aura à convaincre que sa nouvelle politique proche-orientale n'est pas l'ancienne dite en d'autres mots et avec plus de chaleur. Et encore, dans les strictes limites que lui impose l'amitié avec Israël. Connaissant l'exiguité de la marge que cet impératif impose même à Henry Kissinger, connaissant les avaries de la "nouvelle politique américaine" inaugurée par le président Nixon, connaissant enfin les fruits du "réexamen" de la stratégie de Washington vis-à-vis du Proche-Orient, on peut penser que ces limites sont de nature à ne pas entraîner de grands chambardements.

Il reste que ce qui fait la différence avec les États-Unis, c'est encore une fois notre manque d'ambition politique qui nous permet de tenir nos dialogues d'égal à égal. Ce qui est énorme, quand on sait que ce grand voyage est d'abord un véritable geste de bonne volonté. Et comme chacun le sait, c'est, plus sûrement que les contrats mirobolants et les percées dites "conceptuelles", un geste de bonne volonté qui peut rassurer les Arabes sans pour autant inquiéter Israël.

Georges VIGNY

tribune libre

Un texte décevant sur Israël et le M.-Orient

par JEAN-PAUL de la GRAVE

Monsieur le directeur,

Votre journal est habituellement bien informé sur les questions du Moyen-Orient. Aussi est-ce avec stupeur que j'ai pris connaissance d'un texte intitulé "Les fruits amers de la politique de l'autruche au Moyen-Orient" s'étalant sur quatre colonnes en cinquième page du DEVOIR, en date du 8 janvier 1976.

C'est une diatribe contre toute politique pro-israélienne. La présentation que le journal avait faite de l'auteur, madame Henriette Bourque, ne préparait certes pas le lecteur à un article de cette encre. C'est à titre de juriste ayant une vaste expérience sur les questions du Moyen-Orient qu'elle souhaitait nous renseigner.

Quelle déception! Nous nous attendions à lire un texte marqué au coin de la rigueur, bien cheillé, apte à nous éclairer. C'est au contraire une juxtaposition de faits tendancieux. L'emploi de l'histoire à des fins de polémique a déjà fleuri dans certains pays totalitaires. Nous avons encore en mémoire les fruits d'une telle éducation.

Le texte de madame Bourque manque du plus élémentaire sens de l'équité. Aucun tribunal ne pourrait raisonnablement l'admettre comme preuve de bonne volonté. Nous préférons penser que nous sommes plutôt devant un cas d'étourderie.

Comment peut-on en effet prendre au sérieux madame Bourque qui écrit, par exemple: "Mais en 1947, après 30 ans, il (les Israéliens) n'avaient pas atteint leur objectif et ils prirent alors la manière forte: le couteau pour faire une boucherie des habitants, 250 hommes, femmes et enfants au trop célèbre massacre de Deir Yassin. Et ceci après avoir planté des bombes à l'hôtel King David à Jérusalem afin de chasser messieurs les Anglais qui les avaient introduits sur cette terre. Les Sionistes réussirent donc le coup de force et devinrent maîtres du territoire."

Pour tous les hommes (et toutes les femmes) de bonne foi, la vérité historique est bien différente. Le Mandat que la Grande-Bretagne avait reçu de la Société des Nations en 1922 portait sur les deux rives du Jourdain, et le territoire était désigné sous le terme "Palestine sous Mandat". En 1937, la commission royale britannique a proposé un plan de partage que les Juifs ont accepté, mais qui a été rejeté catégoriquement par les Arabes de Palestine et les pays arabes. En 1947, les Nations unies adoptent une résolution préconisant le partage de la Palestine occidentale et la création de deux États, un juif et un arabe, plus un secteur international pour Jérusalem. Les institutions représentatives de la communauté juive acceptent cette résolution. Les Arabes la rejettent en entreprenant de faire la guerre pour s'opposer à son application; leur objectif alors comme aujourd'hui reste la destruction de l'État juif.

Malgré quatre guerres successives, les pays arabes continuent à refuser de reconnaître la légitimité de l'État d'Israël et de composer avec lui.

Autre exemple de la présentation déformée et biaisée des faits dans le texte de madame Bourque. On lit cette phrase incroyable: "L'État d'Israël a joué le tour à son partenaire arabe et a pris également la rive ouest du Jourdain, laissant au descendant d'Abdullah, le petit roi Hussein, les sables de la Transjordanie". Pour

tous ceux qui lisent les journaux en 1967, y compris madame Bourque, il est bien connu que le premier ministre israélien feu Levy Eschcol s'est adressé par l'intermédiaire de la radio au roi Hussein en le suppliant de ne pas intervenir dans la guerre qu'Israël devait mener en même temps contre l'Égypte et la Syrie. Dans son message dramatique, qui a été radiodiffusé et communiqué simultanément à toutes les agences de presse du monde, Eschcol assurait le souverain haschémite que "les troupes israéliennes resteraient sur leurs positions aussi longtemps que les forces jordaniennes observent une attitude neutre". Le bombardement d'artillerie qui dura trois jours et trois nuits causant la mort d'innocents civils et de graves destructions dans Jérusalem fut la réponse du roi Hussein. Le résultat de son intervention militaire était prévisible. La riposte israélienne apporta la libération du vieux quartier de Jérusalem, arbitrairement occupé par les Jordaniens en 1948. Quant à la Cisjordanie jusqu'à la frontière du Jourdain, elle est temporairement administrée par les forces d'occupation israéliennes, et elle ne sera jamais annexée à Israël, comme madame Bourque l'insinue.

Nous passons outre les protestations de madame Bourque quant "aux actes barbares pratiqués par les Sionistes" et citons cette perle de son apologie pour les vrais terroristes: "En somme, les Nations unies n'auraient-elles pas signé en 1947 leur propre condamnation en décrétant un acte de partage sinon illégal du moins ne possédant aucune force juridique; immoral, inique, manifestement inapplicable?" La résolution des Nations unies de 1947 est invoquée aujourd'hui par les amis arabes de madame Bourque qui soupirent après avoir manqué cette belle occasion. Si madame Bourque avait consulté le centre d'information arabe au lieu de se laisser emporter par ses émotions, elle aurait pu constater que le monde arabe, y compris l'OLP tant vanté, seraient aux houris s'ils pouvaient convaincre Israël de se retirer sur les frontières de 1947.

Madame Bourque nous recommande de "nous élever au-dessus des préoccupations égoïstes et terre-à-terre et de voir le problème de haut, dans son ensemble". Que voit l'auteur en planant ainsi? Le suicide de l'État d'Israël, faisant place à ce qu'elle appelle "la Terre Sainte pour trois grandes religions et où l'unité du genre humain doit s'affirmer dans le courant irréversible de l'histoire vers l'universalité..."

En petite monnaie, madame Bourque demande le démantèlement de l'État d'Israël et son remplacement par l'État de Yasser Arafat. Dans sa "charte nationale palestinienne", l'OLP déclare à l'article 15: "La libération de la Palestine et sa purification du Sionisme sont un devoir national pour tous les peuples arabes". L'article 19 de la même charte déclare "nulles et non avenues la Résolution de partage de la Palestine de 1947 et la proclamation de l'État d'Israël, et cela sans prescription et quel que soit le temps écoulé".

Madame Bourque parle d'une politique d'aigle vis-à-vis le Moyen-Orient et elle préconise une paix de voutours. Elle ne peut que perdre son procès. La Justice ne s'implante pas à coups de mépris.

Longueuil, le 11 janvier 1976.

lettres au DEVOIR

Des lois aussi désuètes que nos administrateurs

Il existe encore des lois incensées et il existe des administrateurs encore assez entêtés et ridicules pour les appliquer. (A moins qu'ils ne soient trop occupés pour s'arrêter à nos besoins "civiques").

Voyons d'abord le fait qui m'incite à écrire.

Je suis propriétaire d'un local sis au 1277 Faubourg du quartier Papineau, au nord de Place Radio-Canada. Ce local est à louer depuis quelque temps. Quatre jeunes gens, propriétaires d'une institution commerciale du nom de "Le Costumier du Roy" trouvent dans ce local un excellent emplacement pour exploiter leur commerce. Des démarches sont entreprises à l'Hotel de Ville pour obtenir un permis d'occupation. On leur répond qu'ils obtiendraient sans doute le permis après avoir signé le bail. Des travaux de rénovation sont donc entrepris par les 4 personnes (après avoir signé un bail de trois ans). Quelques jours plus tard, elles reçoivent une copie de la lettre leur re-

fusant le permis d'occupation car le local est situé dans le secteur D2 de la zone d'habitation du quartier Papineau, où une telle occupation n'est pas autorisée.

C'est-à-dire que pour être exploitable un commerce situé dans cette zone doit desservir les intérêts des citoyens du quartier: on accepterait donc un restaurant, un regratier (comme au coin des rues Plessis et Sainte-Catherine) et même un tailleur ou une modiste (mais pas de costumier).

Nul doute que l'administration actuelle prise d'un soudain élan d'émoi et de remords devant la négligence portée à l'égard de ses sujets veut essayer de réparer ses torts en posant un beau geste pour sauver l'occupation du quartier: permettre l'occupation de ce local par un tailleur, ainsi les habitants qui ont peine et misère à joindre les deux bouts avec leur salaire pourront-ils aller se faire tailler un habit; à moins qu'ils ne se payent un souper au restaurant à chaque

jour.

L'administration oublie également qu'elle empêche quatre jeunes gens pleins d'ambition de se bâtir un commerce dans un endroit de la ville où le loyer est acceptable et elle empêche l'établissement d'un commerce qui rehausserait l'aspect extérieur du quartier (à moins qu'on ne trouve plus esthétique un "pawm shop").

Mais pourquoi s'attarder à des problèmes aussi futiles (n'est-ce pas M. Drapeau?) alors que tant de problèmes de taille, telles nos très chères Olympiques vont tracasent, alors que tant de problèmes financiers travaillent votre portefeuille: tant de grands projets qui lancent la grande ville de Montréal sur la scène internationale. Une grande ville qui se meurt lentement.

Où il existe des lois désuètes aussi désuètes que nos administrateurs.

Marius VILLAGGI
Montréal, janvier 1976.

La CEQ et son cul-de-sac

Depuis que le gouvernement a déposé ses premières offres salariales auprès des enseignants en novembre dernier, le président M. Yvon Charbonneau de la Centrale de l'enseignement du Québec s'est révolté parce que ces offres étaient inacceptables. Il a alors demandé à tous les enseignants de le suivre et de faire la grève des nerfs auprès des étudiants, auprès des directions d'école, auprès des parents, auprès de tout le monde afin de sensibiliser le gouvernement et même si nécessaire, de renverser ce gouvernement.

Dès lors, la négociation d'un contrat de travail devenait une croisade politique et perdait tout son sens.

Voilà pourquoi depuis la mi-novembre 1975, rien de valable ne s'est accompli du point de vue négociation d'un contrat de travail.

Les enseignants surchauffés par leur chef se sont mis à exercer toutes sortes de pressions sur le dos des étudiants afin d'écoeurer tout le monde. Ils ont bien réussi à ce jour puisque chacun tourne en

rond: les parents accusent les enseignants; les étudiants accusent les enseignants; les enseignants accusent le gouvernement; les commissions d'école attendent le règlement de la convention provinciale avant de négocier sur les clauses d'ordre local; le gouvernement déclare que les demandes des enseignants sont farfelues et irréalistes; toute la province est dans un cul-de-sac monumental. Les parents (surtout ceux du Secondaire V) sont au désespoir parce que M. Yvon Charbonneau, en refusant totalement toute négociation avec qui que ce soit, est devenu un chef politique plutôt qu'un chef syndicaliste.

À titre de parent membre d'un comité d'école à Terrebonne, je demande aux autorités de mettre en demeure le chef de la CEQ de bien vouloir poursuivre les négociations à toutes les tables, sans quoi la CEQ outrepassant ses droits comme centrale syndicale devrait être démantelée et perdre son droit d'affiliation.

Si M. Yvon Charbonneau veut renverser le gouvernement, c'est son droit. Cependant, qu'il n'agisse pas comme la doublure du PQ (parti Québécois) tout en restant officiellement chef d'une centrale syndicale.

Qu'il démissionne sans tarder et qu'il donne sa place à un vrai chef syndicaliste lequel jouera son rôle et négociera un contrat de travail. Voilà pourquoi il occupe le poste de chef de la CEQ.

Qu'on cesse de mêler les choux avec les navets. On n'a pas le droit de se massacrer tous ensemble comme cela arrive en ce moment pour servir les intérêts d'une idéologie politique, celle du PQ, toute valable qu'elle puisse être.

Que tous les parents fassent les démarches qui s'imposent auprès de leur député et du ministre de l'Éducation, d'une part, et que tous les enseignants exigent de leurs chefs, d'autre part, la réouverture sans délai des négociations.

Fernand CHAMPAGNE
Terrebonne, le 7 janvier 1976.

La Place Guy-Favreau

Cet apport douteux à la qualité urbaine

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Conçu en 1967 pour regrouper en plein centre-ville les milliers de fonctionnaires fédéraux en poste dans la métropole, dévolu avant l'élection de 1972 comme une deuxième contribution d'Ottawa, avec la Maison de Radio-Canada, au développement de l'est francophone, baptisé l'année d'après Place Guy-Favreau, du nom de l'ancien ministre de la Justice, puis remanié entre-temps à cause des remous qu'il suscitait, le grand symbole de la présence fédérale au cœur de Montréal a finalement laissé passer 1975 sans ériger la première des trois ou quatre tours qu'il devait édifier entre la Place Desjardins et la Place d'Armes sur les restes du quartier chinois.

Sans annoncer ni justifier officiellement ce retard, un porte-parole du ministère intéressé, les Travaux publics, a néanmoins précisé à un quotidien anglophone de la métropole que ce délai s'expliquait principalement par les changements apportés au concept même du complexe immobilier, par l'intérêt trouvé à lancer de tels travaux plutôt en période de relâchement dans la construction, et finalement par la trop coûteuse demande actuellement faite de la main-d'œuvre.

Des millions et des... parkings!

Pendant que les architectes en charge du projet, de même que divers fonctionnaires fédéraux et municipaux, tentaient de réduire les dimensions jugées monstrueuses ou peu esthétiques ou sociales de l'ensemble projeté, et avant même qu'un seul pouce cube de béton ne soit coulé — de nouveaux parkings témoignent plutôt entre-temps de la "présence" fédérale et de son apport urbain et social! — le projet connaissait même en passant de 30 étages à 16 et peut-être à onze, des hausses de coûts estimés non négligeables.

Fixé en 1972 à quelque \$100 millions par les ministres Jean Marchand et Jean-Eudes Dubé, trois ans plus tard, plus précisément le 16 avril 1975, le coût total du projet était évalué aux Communes par M. Charles Drury à

plus de \$204 millions. Qu'en sera-t-il de ces prévisions cette année et l'an prochain, si jamais la première phase des travaux y est effectivement mise en route? Qu'en sera-t-il du coût final si jamais d'autres délais doivent survenir?

L'interruption présente n'est pas une si mauvaise occasion de s'arrêter à la signification urbaine de la Place Guy-Favreau et à l'impact multiforme que les autorités fédérales y recherchent. Les Travaux publics n'ayant jamais abusé de l'information publique dans ce cas qui pourtant devait être exemplaire, il faut se rabattre sur des sources secondaires pour comprendre les avatars subis par un projet auquel, normalement, le gouvernement central aurait dû attacher une forte priorité.

On raconte qu'entre 1967, année de la conception, et 1972, année du lancement public, les idées avaient évolué en matière d'intégration des grandes institutions à la ville et que le projet original, dans sa forme comme dans son mode d'implantation, empruntait trop à l'agression urbaine si vivement reprochée aux promoteurs privés.

De fait, l'expropriation du quadrilatère borné par le boulevard Dorchester, et les rues Saint-Urbain, de la Gauchetière et Jeanne-Mance, loin d'entraîner un regain de vie dans le quartier chinois, allait y donner un coup de mort, et la concentration projetée de quelque 10,000 fonctionnaires fédéraux, ajouter à la congestion du centre-ville et aux multiples dégradations qui en découlent.

Pour imposer un symbole unique en un même endroit, et donner aux activités et rapports de ses fonctionnaires une efficacité et une économie dont la preuve n'est pas faite, le gouvernement fédéral allait vider ailleurs des bureaux qui ne s'animaient pas nécessairement de nouveaux locaux. S'ils ne pouvaient plus s'accommoder des immeubles où ils se trouvent, le gouvernement n'aurait-il pu améliorer les conditions de travail de ses fonctionnaires en "recyclant", comme la Ville de Montréal l'a fait, maints édifices qu'il vaut la peine de conserver?

Plus récemment, les autorités fédérales ont commencé de mettre en pratique à l'échelle du pays des programmes de décentralisation audacieux; à l'échelle de la région de Montréal, une même présence aux diverses communautés du territoire n'est-elle pas aussi justifiée?

Certes, la Place Guy-Favreau a sans doute déjà coûté une bonne dizaine de millions de dollars en études préliminaires et en esquisses à divers stades de sa conception, et peut-être autant en expropriation; ce prix est élevé dans l'hypothèse où le projet serait, finalement, abandonné; l'économie serait pourtant appréciable si devait être ainsi discréditée pour longtemps la méthode secrète, autoritaire, technocratique avec laquelle les administrations et leurs experts-conseils prétendent non seulement se loger dans la ville mais refaire la structure urbaine elle-même!

Pendant que les auteurs du projet et, semble-t-il, divers administrateurs publics ayant droit de regard, révisent la Place, sur place la politique du ministère ne laisse guère de doute. Face à la Place Desjardins, où il n'a su se loger, et en attendant lui-même de commencer les travaux qu'il juge toujours nécessaires, le ministère a dégagé un précieux espace non pour en faire un mail ou un jardin "temporaires", mais pour y implanter à son tour ces parkings aussi laids que significatifs de l'avenir qui continue d'attendre le centre-ville!

Les gouvernements abandonnent facilement les bons projets qu'ils n'ont su adopter; ils renoncent difficilement aux mauvais dans lesquels ils se sont engagés. C'est là une des caractéristiques du gigantisme qu'encrent récemment le premier ministre du Canada dénonçait chez l'entreprise privée et parmi le syndicalisme qui y fait face. M. Pierre Trudeau trouverait pourtant dans l'administration fédérale d'innombrables exemples d'erreurs sociales ou urbaines non moins dommageables que les coups que se portent et qu'infligent à l'ensemble du pays les firmes multinationales et les gros syndicats qui tentent de leur faire contre-poids. A n'en pas douter, la Place Guy-Favreau entre dans cette catégorie des grosses décisions lourdes de conséquences prises par des grosses administrations éloignées des besoins essentiels du milieu et devenues insensibles à ses aspirations.

Il est vrai, on ne saurait condamner le projet de 1967 avec des critères qui ont pris plusieurs années, depuis, pour s'imposer à l'attention des citoyens et des administrateurs publics. Il serait pourtant infantile de s'attacher encore aujourd'hui aux mythes qui purent un jour ou l'autre servir de motifs au projet de complexe fédéral unifié à

Montréal. Le centre-ville, de plus en plus pollué, ne devient pas davantage francophone, ni deservir "dans l'est" ou Radio-Canada y infligea une blessure urbaine dont on n'a pas fini de mesurer les répercussions.

De même, avec le sort qui de nouveau s'acharne sur plusieurs grandes figures québécoises de la scène canadienne, le nom de Guy Favreau va plutôt raviver le souvenir du loi cruel qui fut celui de l'ancien ministre et chef des libéraux québécois de l'époque, qu'il ne va inspirer les Montréalais à suivre son exemple.

Même dans ces complexes neufs où se complaisent les Travaux publics, immeubles provinciaux ou tours fédérales, on est loin d'avoir trouvé ces rapports entre les habitants et l'espace, ces conditions de travail et de communication internes et externes, cet "habitat" qui justifierait pareil déménagement; au reste, tôt ou tard, la maison unique devient elle-même insuffisante et la dispersion reprend ses droits. Il faut qu'administrateurs publics et architectes aient une vue bien autoritaire et concentrationnaire de la société pour ainsi se complaire dans la Place, place qui justement n'en est plus une.

Une affaire publique

Les choses en étant rendues là de la Place Guy-Favreau, ce n'est pas sans quelque naïveté qu'on se plaît à soulever une exposition publique des diverses phases et esquisses par lesquelles le projet a passé depuis 1967. Des hommes publics qui se réfèrent toujours au credo démocratique, des concepteurs qui ne devraient pas craindre davantage pour leurs plans qu'ils ne redoutent la réputation qui sera celle des monuments qui en sortiront, c'est pourtant à pareille ouverture intellectuelle et socio-politique qu'on serait justifié de s'attendre.

L'on devrait pourtant pouvoir débattre autant d'un "complexe" aussi considérable que d'un projet de loi ou d'un scandale à Dorval. L'on dirait que les politiciens, qui annoncent pareils "développements" d'ordinaire à la veille d'une élection, n'y renoncent que par crainte de perdre l'élection d'après! En l'absence de députés montréalais vigoureux dans l'opposition, et de ministériels informés d'un tel en jeu urbain à Montréal, les Montréalais hier les Chinois du Chinatown, aujourd'hui les indigènes des autres quartiers sont mal placés pour ouvrir le débat, d'autant plus que tout le dossier technique ou presque est à ce jour resté la chose privée d'une poignée de privilégiés.

Voilà comment l'on contribue à vider de toute signification la démocratie dans les institutions "locales".

propos d'actualité

Sur le plan des investissements étrangers, en adoptant une position claire, le Québec ne fait que répondre à ce que j'appellerais une certaine hypocrisie dans la loi fédérale de contrôle des investissements qui, sous couvert d'un nationalisme ronflant, exclut au moins 85% des entreprises étrangères de son champ d'opération, tout en risquant par des principes peu réalistes et peu acceptables pour la plupart

des provinces canadiennes, (y compris la Colombie-Britannique) d'entrer en contradiction avec les choix de développement adoptés par ces provinces.

Guy Saint-Pierre,
ministre de l'Industrie et du Commerce,
devant les membres du Canadian Club de New York,
septembre 1975.

En marge du débat de la faculté de théologie

La loi du célibat et le sort fait aux prêtres laïcisés

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, de nombreux lecteurs et groupements nous ont communiqué leur réaction devant le conflit qui s'est élevé à la faculté de théologie de l'U de M autour du non-réengagement de deux professeurs-prêtres revenus à l'état laïc ou en voie de laïcisation. Nous avions projeté de réunir toutes ces réactions en un dossier spécial que nous présentions à nos lecteurs. A la lecture des textes reçus, cela

s'avère malheureusement impossible.

Certains textes visaient à répondre de manière précise à des articles déjà publiés dans LE DEVOIR, notamment à un article de Jacques Grand'Maison paru le 30 août. Ces textes ont maintenant trop vieilli pour que nous puissions les publier aujourd'hui. Nous le déplorons et nous en excusons auprès des auteurs.

D'autres textes — parmi lesquels fi-

gurent ceux que nous publions ci-dessous — traitent de deux sujets relatifs au non-réengagement des deux professeurs de la faculté de théologie, en particulier de la loi du célibat et du sort fait aux prêtres qui quittent le sacerdoce. Ces textes demeurent, du moins bon nombre d'entre eux, très actuels. Ils n'apportent toutefois qu'un éclairage indirect sur le problème de la faculté de théologie.

Sur cette dernière question, il nous a paru nécessaire de tracer — à l'aide d'un abondant dossier qu'on a mis à notre disposition ces derniers temps — une synthèse distincte. Cela sera fait ces jours prochains. Après quoi nous rouvrirons nos pages à des interventions extérieures portant sur la faculté de théologie proprement dite et sur ses rapports avec l'université de Montréal.

C.R.

Promesse et fidélité: le sens chrétien de la parole donnée

par CLAUDE MAYER, o.m.i.

En notre société de consommation effrénée, il n'est pas étonnant que l'on remette en question les valeurs humaines les plus fondamentales. Comment engager irrévocablement l'avenir par une promesse actuelle alors que nous vivons dans un monde mouvant et imprévisible? Et si, chemin faisant, je découvrais qu'un engagement passé s'écroule de quelque façon à mon épanouissement personnel, suis-je encore lié et engagé à jamais?

On retrouve ces interrogations lorsqu'il

s'agit d'orienter définitivement sa vie dans le mariage, la vie religieuse ou le sacerdoce ministériel. Des jeunes hésitent à compromettre ainsi leur avenir en acceptant un mariage, une profession religieuse ou une ordination "indissolubles", quoi qu'il arrive, "pour le meilleur comme pour le pire", selon le dicton populaire. Ces questions sont au cœur de toutes ces discussions orageuses sur les désengagements conjugaux, religieux ou sacerdotaux, malheureusement si

nombreux aujourd'hui. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils débâtissent la société et l'Eglise, même s'ils sont la plupart du temps présentés dans un élégant emballage.

Autrefois Gide s'attaquait à la fidélité mais il se proclamait "immoraliste". Aujourd'hui, on se réclame de la morale et même de l'Evangile pour se libérer des contraintes de la fidélité présentée comme entrave à ses authenticités successives. Comme si la vie n'était "qu'une

pure succession d'instantanés réussis, d'instantanés de bonheur" (J. Gide).

Quand on insiste sur la "fidélité à soi-même", on oublie que la fidélité, comme la justice d'ailleurs, suppose l'altérité. C'est toujours à l'égard d'un autre qu'on est juste ou injuste. Par rapport à soi-même, on est plus ou moins authentique, persévérant, logique et cohérent avec ses promesses ou engagements antérieurs. Et dans quelle mesure suis-je authentique, révèle tout entier à moi-même dans ma

vérité, si je ne m'interroge pas dans le regard d'autrui, surtout de ceux et celles à qui j'ai fait des promesses solennelles: Dieu, ma femme, mon mari, la société, la communauté chrétienne? Qu'arriverait-il si au lieu de me mirer solitairement dans l'image de mon petit moi (le "pauvre petit moi" de Sol), je me regardais dans les attentes et les espoirs des autres à mon égard? Et si je posais radicalement et pauvrement ces questions au Dieu vivant, à "Celui qui est en moi plus moi-même

que moi", le Tout Autre et le Tout Proche, le Seigneur Jésus présent dans son Eglise? Ainsi, la fidélité à une cause ou à une tâche peut-elle être ramenée à la fidélité à quelqu'un?

L'expérience vécue depuis deux mille ans par des générations de chrétiens liés dans le mariage, la vie religieuse ou le sacerdoce montre que leur engagement n'a pas consisté en une pure promesse verbale ou parole donnée. Ils se sont embarqués dans un réseau de liens créateurs avec autrui et surtout avec Dieu. A travers vents et marées, ils ont approfondi quotidiennement, souvent dans la lutte et la souffrance, le sens de cette alliance d'amour. Ils ont refusé au fil des jours de se laisser emporter dans des aventures incompatibles avec leur promesse initiale. Ils ont mis tout leur cœur à vaincre avec l'Autre les tentations inévitables. Ils ont demandé humblement pardon dans leurs échecs. Ainsi, ont-ils grandi dans les épreuves au lieu de risquer de mal vieillir dans l'incohérence d'épuisants changements d'orientations ou de conjoints, et ont-ils renouvelé constamment à la Source leur jeunesse d'être.

Ce qui, en dernière analyse sous-tend tout ce débat sur la fidélité c'est l'idée même que l'on se fait de l'homme, du sens de sa vie, de sa liberté aux prises avec la liberté des autres et du Dieu vivant. L'Evangile nous invite à reconnaître que l'homme reçoit de Dieu un pouvoir auto-créeur pour façonner avec Lui et jamais sans Lui ("sans moi vous ne pouvez rien faire") son être filial, son être d'éternité. La dimension d'éternité est toujours présente aux appels du Seigneur en faveur de la fidélité. "Quel l'homme ne s'écartera pas de ce Dieu à un", "Celui qui, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas digne de moi".

Seule la fidélité à ses promesses et à ses engagements arrache la vie à la dispersion. Et il n'est nullement nécessaire d'avoir la foi au Christ pour vivre de cette conviction. "La joie d'un homme, écrit Roger Garaudy, c'est d'être resté fidèle à près de soixante ans au rêve de ses vingt ans". Quand on coupe les ponts ou qu'on brûle ses vaisseaux par une promesse solennelle, on engage tout son passé et son

Voir page 6: Promesse

Le scandale, ce n'est pas que des prêtres quittent...

A la suite de trois rencontres auxquelles participèrent des membres de la communauté, l'assemblée dominicale de la Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand, de Montréal, approuvée le 20 avril 1975 le texte d'une lettre sur le problème des prêtres réduits à l'état laïc, et en autorisait l'envoi à l'archevêque de Montréal. Celui-ci était pré par la suite de transmettre la lettre à son Conseil presbytéral diocésain; ce qu'il refusa de faire en alléguant que le Conseil presbytéral avait déjà étudié la question en vue de la préparation du Synode de 1971. On trouvera ci-dessous de larges extraits de la lettre de la Communauté Saint-Albert-le-Grand.

Liés pour plusieurs d'entre nous à des prêtres touchés par ce problème et sensibles à la nécessité pour l'Eglise d'adapter ses structures aux façons d'être, de penser et d'agir du monde contemporain, nous avons été amenés à étudier de plus près la situation qui est faite, dans l'Eglise, aux prêtres qui, pour une raison ou pour une autre, sont "réduits à l'état laïc avec dispense des obligations liées à l'ordination sacerdotale".

Jusqu'ici, dans la façon d'aborder ce problème et d'en débattre même publiquement, on a eu tendance à ne considérer que les implications strictement individuelles et privées qui concernaient chaque individu. Nous pensons que ce débat concerne également dans une mesure extrêmement importante les assemblées et les communautés chrétiennes.

Situation actuelle

C'est dans le paragraphe VI des "Normes pour instruire dans les curies diocésaines et religieuses les causes de réduction à l'état laïc avec dispense des obligations liées à l'ordination sacerdotale" que nous trouvons décrite en détail la situation faite au prêtre qui a quitté le service presbytéral:

- obligation de "s'éloigner des lieux où son état sacerdotal est connu", à moins que cela ne provoque pas de scandale;
- advenant la célébration de son mariage, obligation de "s'abstenir de toute pompe", avec des restrictions quant au choix du prêtre présidant la célébration et quant à la publication du mariage;
- interdiction d'"exercer toute fonction des ordres sacrés";
- interdiction d'"exercer toute fonction liturgique dans les célébrations avec le peuple, là où sa situation est connue";
- interdiction de "prononcer l'homélie";
- interdiction d'"avoir une quelconque fonction pastorale";
- interdiction de remplir une fonction d'enseignement ou de rectorat dans les séminaires, les facultés de théologie et les instituts semblables;
- interdiction de "diriger une école catholique et d'enseigner la religion dans n'importe quelle école", à moins que l'évêque en juge autrement.

Par ailleurs, à lire l'ensemble de ce texte de la Congrégation pour la doctrine

de la foi, on se rend compte à quelle enquête serrée a été soumis le requérant: enquête sur sa vie privée, actuelle et passée, "sur ses intentions et sur les circonstances" entourant sa demande de dispense; on y parle d'"interrogatoires, de documents, de déposition de textes, d'avis d'experts dans les questions médicales et autres semblables", afin de pouvoir établir qu'il est "inapte à l'exercice du sacerdoce". Une procédure de ce genre laisse de profondes blessures chez beaucoup de ceux qui ont eu à la subir.

Enfin, le texte de la Congrégation pour la doctrine de la foi révèle tout au long une sorte de hantise du "scandale". Le mot revient sept fois, tandis qu'une autre fois on parle d'"étonnement". La plupart de ces "prêtres", même les moins vulnérables se sentent mal à l'aise quand ils essaient, par la suite, de se situer dans la communauté chrétienne.

Deux points majeurs se dégagent de ce qui précède:

- le vocabulaire des normes de la Congrégation pour la doctrine de la foi fait du prêtre "réduit à l'état laïc" un être susceptible de provoquer le scandale;
- le prêtre "réduit à l'état laïc" devient moins qu'un laïc: autour de la situation qui lui est faite, il serait plus juste de parler d'un nouveau sous-laïc introduit de force dans la vie des communautés chrétiennes à construire.

Réflexions

On parle de scandale. Ce qui fait scandale, à nos yeux, ce n'est pas le fait que des prêtres quittent le service presbytéral. Le scandale réside bien plus, quant à nous, dans l'incapacité où l'on est de comprendre et d'assumer cette situation relativement nouvelle par sa fréquence. Et ce qui rend ce scandale encore plus criant, c'est que cette incapacité s'accompagne d'une suspicion à peine voilée sur la sincérité, voire sur la qualité de la foi de ceux qui demandent ainsi à quitter le service presbytéral. Là où on s'attendrait à une attitude évangélique de fraternité, on constate une attitude d'incompréhension et d'injustice.

La situation qui est faite aux prêtres qui ont quitté le service presbytéral n'est pas sans conséquences pour les assemblées et les communautés chrétiennes elles-mêmes. D'abord, au moment où la vie liturgique de l'Eglise est en profond réaménagement, on prive les communautés chrétiennes de compétences qui pourraient y jouer un rôle des plus actifs.

Quant à l'enseignement, nous ne comprenons pas qu'un théologien prêtre, une fois "réduit à l'état laïc", ait pu perdre du même coup sa compétence dans la recherche théologique et puisse se voir fermer les portes des facultés de théologie, d'autant plus que pour l'enseignement de la catéchèse — et nous nous en réjouissons — prévaut déjà une interprétation plus ouverte. Le même type de témoignage n'est-il pas nécessaire et possible de part et d'autre?

L'ambiguïté de la situation qui est faite à ces prêtres suscite un double malaise qui handicape le cheminement des communautés chrétiennes en recherche d'un nouveau style de vie. D'une part, ces prêtres, en pratique réduits au silence, se sentent souvent comme en rupture, et ont peine à s'insérer harmonieusement dans l'élaboration de la communauté, et à continuer de mettre à sa disposition au moins une part des dons et des ressources que l'Eglise leur a par ailleurs reconnus publiquement au moment de leur ordination. D'autre part, les chrétiens des communautés, marqués eux-mêmes par l'image de ces prêtres qui est véhiculée dans l'Eglise, sont portés à les entourer d'une sorte de silence qui ne facilite pas l'établissement des liens fraternels. Sans le vouloir, il y a un risque que les communautés chrétiennes n'offrent pas à ces prêtres l'espace de liberté dont ils auraient besoin pour vivre en chrétiens. S'il en est ainsi, où ces prêtres pourront-ils trouver ce nécessaire espace de liberté?

De toute façon, nous tenons à souligner combien l'expression "réduit à l'état laïc", même si elle revêt un caractère plutôt juridique, trahit une façon de voir assez négative à l'endroit du laïc, dont on propose par ailleurs depuis Vatican II, de rehausser la valeur et d'élargir la participation.

Interrogations

Comprenant difficilement, au terme de nos réflexions, comment ces normes peuvent se concilier avec l'esprit et la lettre de l'Evangile, nous membres de la Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand, croyons nécessaire de poser au Conseil diocésain de pastorale les questions suivantes:

- ne serait-il pas souhaitable qu'un prêtre qui a quitté le service presbytéral puisse retrouver une participation pleine

Le célibat obligatoire est-il aussi arbitraire qu'on le dit ?

par YVON CHARRON, p.s.s.

Alors qu'on s'interroge sur l'anachronisme possible à l'heure présente, d'un célibat obligatoire pour les prêtres de l'Eglise occidentale, nous croyons découvrir sans trop de mal, son à-propos de toujours. Apporter quelques éclaircissements est pour nous affaire de conscience.

1) A quelles convictions évêques et prêtres ont-ils donc obéi lorsqu'ils ont spontanément commencé à s'abstenir de contracter mariage? A quels impératifs les conciles d'Elvire (vers 300) et de Rome (306) ont-ils obéi lorsqu'ils ont édicté les premières lois locales sur ce point de vie sacerdotale?

Nous répondons que tout simplement l'Eglise a commencé à faire droit à des intuitions d'abord obscures et qui sont allées se précisant durant les siècles subséquents de vie ecclésiale, en dépit de résistances compréhensibles. "Malgré ses indignités, a-t-on pensé, le prêtre est jeté dans le monde comme un autre Christ"; il consacre le pain, il assiste les pénitents, il donne l'homélie, il assiste les mourants etc... Le prêtre a donc grand intérêt à vivre célibataire et chaste... comme Jésus lui-même l'a fait. L'Eglise tout entière s'en trouve d'ailleurs grandie.

2) Sans pousser au noir la situation de l'homme contemporain, nous nous voyons forcés de constater qu'à côté d'un légitime essor des libertés humaines,

nous assistons à une prolifération de pratiques licencieuses qui ne sont rien d'autre qu'une déformation profonde de la vraie sexualité ainsi que de la liberté. Nous avons dans l'esprit, en écrivant ces lignes des déviations morales telles que l'érotomanie sous toutes ses formes: relations prémaritales, homosexualité, mariage à l'essai, cohabitation, etc. Tout cela préconisé au nom d'un soi-disant épanouissement de la sexualité et de la liberté humaine.

Et cet état de choses ne laisse pas d'être grave. L'Eglise sait bien qu'une éducation est à faire afin que le peuple de Dieu atteigne à plus de maturité et de sens chrétien; elle tient que la passion — même belle et bonne — doit accepter les dictés de la raison droite, que la sexualité tant féminine que masculine peut et doit être objet de choix réfléchi et, éventuellement, de renoncement généreux. Pour atteindre à ces divers buts, l'Eglise recourt à de multiples moyens: le Counseling en est un; le témoignage des faits en est un autre. Ce témoignage des faits et sa force ne sont rien d'autre en fin de compte que le réconfort apporté au peuple chrétien tout entier par ces religieux, ces religieuses et ces prêtres qui entreprennent de vivre de leur mieux les fardeaux et les joies de cette formule de vie — difficile et souvent douloureuse — qui a pour nom célibat.

3) Quant à ce qui a trait au caractère obligatoire du célibat pour les prêtres de l'Eglise occidentale, on a émis l'opinion que le droit naturel de l'homme au mariage s'en trouve violé. Nous pensons qu'il n'en est rien. L'Eglise ne force personne à vivre dans le célibat. Mais il reste que le jeune homme qui veut devenir prêtre dans cette Eglise doit accepter les modes d'existence et d'opération que l'autorité a jugé nécessaires ou utiles d'y introduire pour assumer son œuvre. Toute société saine et légitimement fondée possède ce droit et ce devoir d'édicter les lois honnêtes qui lui paraissent nécessaires à l'obtention de sa fin.

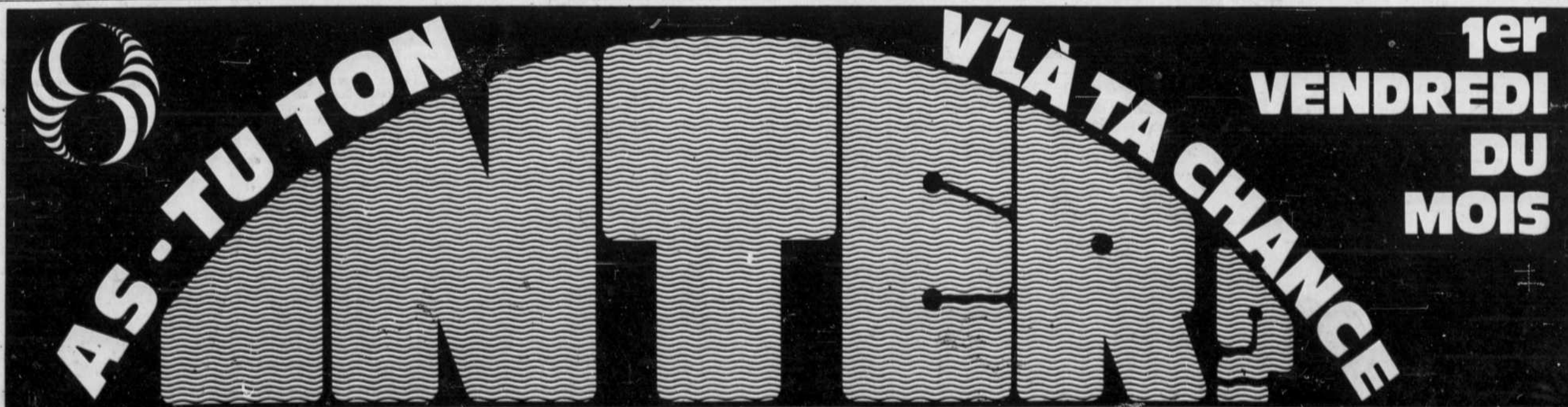
Tel est le cas de l'Eglise catholique romaine quand elle demande le célibat obligatoire à ses prêtres. Qu'une société ainsi fondée par Jésus prenne — quand elle le peut — une mesure de cette sorte, que tablant sur la générosité et la prudence humaine, qu'enfin comptant plus encore sur les grâces de vie sacerdotale données par le Seigneur, que l'Eglise se fonde sur tout cela pour exiger de ses prêtres cette condition particulière d'existence humaine, voilà qui lui permet de mieux instaurer la vie divine dans le monde parce que tout cela lui assure une plénitude d'authenticité, de prestige et de crédibilité.

L'auteur de ce texte est professeur à la faculté de théologie de l'Université de Montréal.

Université du Québec à Montréal

AVIS AUX ETUDIANTS

Ayant obtenu l'assurance que le boycottage des inscriptions par les employés de soutien est maintenant levé, la direction de l'Université avise les étudiants qui veulent entreprendre ou poursuivre leur études, que la session d'hiver a été reportée au 2 février prochain. La période d'inscription à cette session aura donc lieu du 19 au 29 janvier. L'horaire précis des séances d'inscription sera communiqué aux quotidiens de Montréal au cours des prochains jours.

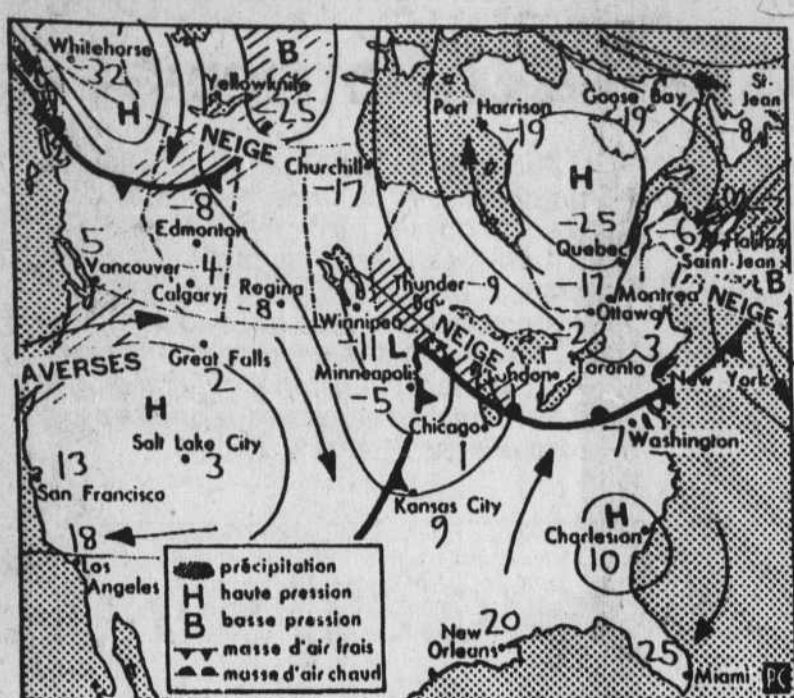


AS: TU TON

V'LA TA CHANCE

1er
VENDREDI
DU
MOIS

la météo



Une crête de haute pression donnera du temps clair mais froid sur la moitié est du Québec pendant les prochains jours. Un système dépressionnaire apportera des nuages sur l'ouest du territoire et sera suivi d'un dégel.

Une autre perturbation arrivant des prairies canadiennes ennuagera de nouveau l'ouest de la province demain et sera aussi accompagnée de neige légère.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: Ensoleillé. Minimum la nuit dernière -34. Maximum de moins 23 à moins 27. Aperçu pour demain: ennuagement suivi de neige légère.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, des Laurentides: Dégagement. Minimum la nuit dernière -20. Maximum de moins 16 à moins 18. Aperçu pour demain: ennuagement suivi de neige légère.

20. Maximum près de moins 25. Aperçu pour demain: ennuagement suivi de neige légère.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est: Dégagement. Minimum la nuit dernière -23. Maximum de moins 16 à moins 18. Aperçu pour demain: ennuagement suivi de neige légère.

Région de Québec, Trois-Rivières: Dégagement. Minimum la nuit dernière -30. Maximum près de moins 25. Aperçu pour demain: ennuagement suivi de neige légère.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: Ensoleillé. Minimum la nuit dernière -32. Maximum de moins 25 au sud à moins 28 vers le nord. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

12 janvier

par la Presse Canadienne

La Société aéronautique de Grande-Bretagne, maintenant appelée la Société aéronautique royale, était fondée il y a 110 ans aujourd'hui — en 1866. L'un des membres fondateurs, James Glaisher, venait de terminer un programme de quatre années d'expériences en ballon, durant lequel lui et des compagnons avaient monté à sept milles d'altitude et n'avaient dû leur salut qu'à un accident.

1643 — Samuel Gorton débarque à Warwick, R. I.

1911 — Le président américain W. H. Taft demande des fonds pour fortifier le canal de Panama.

1920 — L'Oregon ratifie l'amendement relatif au suffrage féminin.

1964 — Le premier ministre Fidel Castro arrive à Moscou pour une visite et un voyage de chasse.

1968 — Le premier ministre Lester B. Pearson annonce que son cabinet étudie le régime d'assurance-santé à la lumière des opinions qu'exprimeront les provinces.

LE LIBAN

nien de Tall Zaatar (banlieue nord-est), isolé depuis plus d'une semaine par les miliciens chrétiens. "Le convoi, a dit le porte-parole, a alors été encerclé par des centaines d'éléments armés qui se sont emparés, par la force, des véhicules blindés qu'ils ont emmenés dans un camp proche. Le commandant et "certains soldats du convoi ont été blessés".

Quant à la résistance palestinienne, elle a donné une version différente de l'incident. Dans un communiqué publié dans la soirée, elle a indiqué qu'elle avait refusé que le ravitaillement du camp de Tall Zaatar soit assuré de cette façon parce qu'il était entendu que "la route menant à ce camp serait ouverte définitivement".

"Devant ce refus, les blindés ont quitté les lieux, et sur leur chemin de retour, un accrochage s'est produit entre des éléments armés appartenant aux forces progressistes et le détachement de l'armée après que ce dernier eut heurté violemment une land-rover des progressistes tuant trois de ces derniers", ajoute le communiqué.

"Les forces progressistes se sont alors emparées du convoi", a indiqué le commandement de la résistance en précisant qu'il "a immédiatement circonscrit l'incident".

Cet incident représente un acte de défiance de la part des Palestiniens, qui accusent l'armée de nourrir des sympathies envers leurs ennemis phalangistes. Il est de nature à intensifier les pressions qui s'exercent sur le premier ministre Rachid Karamé, un musulman, pour qu'il demande à l'armée de mettre fin aux combats factionnels à Beyrouth. Également ministre de la Défense, M. Karamé s'est jusqu'ici refusé à une telle mesure, estimant qu'elle prêterait à une division du pays.

Enfin, après quelques semaines de calme, les deux principales villes de province, Tripoli, capitale du Liban-Nord, et

Zahle, capitale de la Bekaa (centre-Liban) ont de nouveau été le théâtre de désordres. Des échanges de tirs d'artillerie étaient signalés dans ces deux villes, selon Radio-Beyrouth, tandis que des concentrations d'éléments armés étaient aperçues dans le voisinage immédiat de Zahle. Les accrochages de la journée ont fait à Zahle, au moins un mort et huit blessés. Cette région, rappelle-t-on, avait été l'objet de violents combats en décembre dernier.

L'OUA MENACÉE

république populaire sans rejeter brutalement l'UNITA et le FNLA — et les deux puissances ethniques que représentent ces derniers mouvements.

De nouveau, comme le pense la plupart des experts, l'Afrique en crise serait à la veille d'un compromis: Le MPLA, soit, mais à certaines conditions. Verbalement, néanmoins, la bataille se poursuit.

M. Jonas Savimbi, leader de l'UNITA, a confirmé de son côté, au cours d'une conférence de presse que son mouvement ainsi que le FNLA avaient lancé un ordre de cessez-le-feu en Angola pour toute la durée du sommet de l'OUA. M. Savimbi s'est déclaré en outre disposé à renoncer à ses fonctions de chef de l'UNITA pourvu que MM. Holden Roberto et Agostinho Neto adoptent une attitude similaire en ce qui regarde le FNLA et le MPLA.

Par ailleurs, M. Charles Diggs, parlementaire Noir américain, a dénoncé hier à Addis Abeba "l'intrusion américaine dans le conflit angolais". "C'est la plus lourde erreur de l'histoire de nos relations avec l'Afrique et peut-être l'erreur de calcul la plus grave de la politique extérieure américaine".

Le président Gerald Ford "a suivi aveuglément la folie de Kissinger" en Angola où les États-Unis soutiennent "une faction réactionnaire", a-t-il ajouté dans une conférence de presse.

Les Américains ont à plusieurs reprises justifié l'aide qu'ils accordent au FNLA et à l'UNITA par l'aide massive que l'Union soviétique accorde au MPLA. Or, il semble que l'accroissement de l'effort de guerre américain a précédé celui des Soviétiques.

C'est ce que fait ressortir un rapport que publiait hier l'hebdomadaire britannique Observer. Il a été établi par une "organisation internationale réputée qui ne souhaite pas que son identité soit divulguée". Il apparaît également à la lecture de ce rapport que les Sud-Africains ont bien plus d'unités combattantes en Angola qu'on ne le pensait.

Les Américains ont envoyé une unité navale dans les parages le mois dernier, elle avait à sa tête le porte-avion Independence et se composait d'un croiseur porteur de missiles téléguidés et de trois destroyers. L'Independence transporte 90 Phantom F-4 et il a été armé le 15 novembre de missiles Sidewinder, de bombes à fragmentation anti-personnel et de bombes au napalm.

Un porte-parole du Pentagone avait démenti le mois dernier que l'Independence se soit rendu en Angola. Il avait affirmé qu'il croiserait en Méditerranée depuis six mois. Selon l'observer, le porte-avion a effectivement participé aux manœuvres navales de l'OTAN Ocean Safari en novembre. Il a ensuite appareillé pour Portsmouth, en Angleterre.

Mais dans la nuit du 27 au 28, il a quitté Portsmouth accompagné des frégates USS-Bowen et USS-Ainsworth, apparemment en direction des États-Unis.

Les trois bâtiments ont fait escale aux Açores pour faire le plein de carburant et s'approvisionner en nourriture dans la première quinzaine de décembre. C'est ce qu'indique le rapport qui est le troisième effectué pour le compte de l'organisation internationale depuis le début du mois de novembre. Il affirme que l'unité navale américaine a ensuite appareillé pour les côtes angolaises.

L'Observer écrit que ce rapport soulève certaines questions car il contredit les accusations des États-Unis qui veulent que ce soit l'URSS qui ait accru son effort de guerre en Angola. Les Américains ont précédé Moscou dans cette voie.

En ce qui concerne les Sud-Africains, le rapport estime qu'ils possèdent entre 4,000 et 6,000 hommes en Angola. Une première colonne de 2,000 mercenaires a franchi la frontière début octobre, équipée de véhicules blindés Panhard. Elle a été suivie le 23 octobre par une colonne de cavalerie motorisée de 1,000 à 1,500 réguliers de l'armée sud-africaine.

Un deuxième contingent de réguliers a pénétré dans le territoire le 15 novembre. Il se compose de 1,000 à 1,500 hommes et il est équipé d'une centaine de tanks américains et français et d'hélicoptères Alouette-III. Un troisième contingent de la cavalerie de 2,000 à 3,000 hommes est sur place depuis la première semaine de décembre.

Même si, comme on le laisse entendre à Washington, les Sud-Africains sont disposés à retirer de 1,000 à 1,500 hommes et une centaine de blindés, ils laisseront encore sur place de 3,000 à 5,000 hommes et quelque 500 véhicules blindés, écrit l'Observer.

LES SOVIÉTIQUES

laissé les attaques à coups de bâton, les mises en échec extrêmement sévères et les charges déloyales. Ce changement d'attitude leur a en outre permis de pratiquer un jeu exemplaire et dominer des adversaires qui n'avaient pas encore subi la défaite en sol canadien. L'Armée Rouge avait en effet remporté précédem-

Les prix: on ne pourra voir les résultats qu'à la fin de 76

OTTAWA (CP) — Le président de la Commission de lutte contre l'inflation déclare qu'il faudra sans doute attendre la fin de l'année en cours avant que l'organisme puisse faire la preuve qu'il est en mesure de contrôler les prix à la consommation.

Rentré de vacances ces jours derniers, M. Jean-Luc Pepin précise dans une interview que la Commission, avant de dire que son action peut influencer sur les prix, devra d'abord étudier l'état des profits des grandes sociétés.

D'ici là, la Commission est injustement critiquée, a-t-il dit, puisqu'elle n'a pas encore pris de décisions au sujet des hausses de prix.

"Vous tous, gens de presse, réclamez du café-instant!"

La plupart des compagnies, a expliqué M. Pepin, éviteront de présenter à la Commission des demandes de hausses de prix, de telle sorte que celle-ci ne pourra pas les rejeter. Mais nous prétendons avoir exercé une certaine influence dans quelques secteurs.

Ici, M. Pepin cite le cas de la State Farm Insurance Company de Toronto qui a récemment retiré un projet d'augmentation des primes d'assurance-automobile après l'avoir présenté à la Commission. Elle s'emploie maintenant à réviser les hausses envisagées.

La Commission, dit-il encore, examine de près le domaine des assurances; de même que les mouvements de prix de certaines denrées. M. Pepin n'a cependant pas voulu en dire davantage à ce sujet. Outre l'obligation faite à 117 compagnies — dont des compagnies d'assurance et d'entreprises de produits alimentaires — de déposer un avis avant de procéder à une augmentation de prix, la Commission n'écartera pas la possibilité d'intervenir sous d'autres formes.

Beaucoup de gens ont l'air de croire que la Commission va bloquer les prix.

Or ce n'est pas ainsi qu'elle peut fonctionner. Elle doit plutôt s'assurer que les compagnies n'augmentent pas les prix plus qu'il ne faut pour couvrir la hausse des coûts de production.

Et les directives relatives aux prix sont plus difficiles à appliquer que celles qui touchent les hausses de salaires. M. Pepin affirme qu'il partage le point de vue de Mme Beryl Plumptre selon lequel la Commission doit faire porter le gros de ses efforts sur les prix de l'alimentation. A cette fin, la Commission fera appel au personnel spécialisé qu'a recruté Mme Plumptre durant son mandat à la présidence de l'ancienne commission d'examen des prix.

M. Pepin reconnaît que la Commission se doit d'exercer une action particulière à l'égard des prix alimentaires parce que leur effet n'est pas seulement économique, il est aussi psychologique.

Avant la fin de janvier, la Commission a bon espoir d'annoncer les mesures qu'elle aura prises pour examiner les mouvements des prix des produits alimentaires. Elle se propose de surveiller de près les marges bénéficiaires des détaillants, des distributeurs et des industries de transformation, de manière à exiger des justifications chaque fois que se produiront des hausses inusitées.

FORGET

Suite de la page 3

Entouré d'un cabinet faible et ébranlé depuis le départ de M. Choquette, M. Bourassa compte beaucoup sur ses deux alliés mûrs en ces temps difficiles et M. Forget, tout comme M. Lalonde, acceptera sans doute n'importe quel poste pour soulager son chef et vieillir.

M. Bourassa devait être particulièrement épuisé pour s'accorder cette année une longue semaine de vacances avec sa famille, lui qui ne peut d'habitude quitter la politique pour plus d'un week-end et qui avait passé la veille de Noël dans ses bureaux du Parlement l'an dernier.

En partant à la veille du Nouvel An, M. Bourassa aurait même conseillé à tous ses ministres de prendre des vacances pour mieux faire face à 1976, année d'un budget avec augmentation de taxe semble-t-il, année des Olympiques et d'un éventuel référendum.

En attendant le mini-renouveau approuvé, M. Forget continue donc à espérer que la tendance de M. Bourassa à retarder les décisions le plus possible prévaudra encore une fois.

Mercredi, M. Forget dinera avec M. Ted Kennedy, sénateur du Massachusetts, qui effectuera une tournée au Canada pour se renseigner sur notre système d'assurance-maladie. M. Forget sera sans doute encore ministre des Affaires sociales pour cette importante rencontre.

PROMESSE

Suite de la page 5

avenir dans un acte unificateur qui est un véritable témoignage de la valeur de l'homme et de sa liberté. Il y a là un reflet de la fidélité même de Dieu qui nous crée constamment à son image et ressemblance. C'est aussi l'un des signes indispensables à la crédibilité de l'Évangile. Comment l'Église n'aurait-elle pas le souci d'exiger de ses témoins officiellement mandatés, porteurs de la grâce des apôtres, la présence de cette fidélité dans leur vie quotidienne qui est le signe nécessaire de la Nouveauté du Christ qu'ils ont mission d'annoncer au monde et à l'Église?

La fidélité se retrouve toujours au cœur d'une communauté. Un être personnel adulte est celui qui consent à s'insérer de façon responsable dans un corps social. Le mariage, la vie religieuse et le sacerdoce constituent les caisses de résonance de l'évolution du monde et de l'Église. S'ils sont vécus de façon contradictoire à l'Évangile, ils stérilisent à la source sa vitalité et son pouvoir de con-

version au Royaume déjà présent parmi nous. Les cours de théologie catholique peuvent demeurer très savants et documentés, ils ne présentent plus le "dépôt de la foi", la Bonne Nouvelle pour laquelle des générations d'apôtres et de martyrs ont donné leur vie. Ils risquent de présenter une caricature du message révélé. En tout cas ils annoncent assez faiblement que l'horizon de la vie chrétienne, c'est le martyre, le témoignage jusqu'au sang.

Certes, le chrétien ne doit jamais oublier que sa fidélité à lui est portée, soutenue, vivifiée par la fidélité même de Dieu. Dans le Christ et par le Christ, les époux chrétiens ne s'aiment pas seulement d'un amour humain, personnel et donc fragile, mais de l'amour même de Dieu. Ils se donnent Jésus-Christ l'un à l'autre. La grâce du sacrement de mariage pénètre leur amour humain d'une énergie divine pour le rendre "fort comme la mort" à l'instar de l'amour du Christ pour son Église.

Quant au chrétien consacré à Dieu dans la vie religieuse ou le sacerdoce ministériel, il s'est engagé non pas envers un Être froid, lointain abstrait et qui ne fait pas le poids, mais envers le Réel, le Vivant et le Présent par excellence. La foi qui est accueil, rencontre et contemplation, lui fait réaliser la parole de Claudel au soir de sa vie: "Voici que vous êtes 'quelqu'un' tout à coup". Et ce "quelqu'un" devient l'unique raison d'être de sa vie et le dernier mot de son existence et de sa vision.

Cette vision de foi n'enlève pas les difficultés du chemin mais elle aide, au fil des jours, à les situer et à les affronter lucidement et courageusement. Elle permet, dans notre faiblesse, de goûter le fruit de l'Esprit qui est "charité, joie, paix, longanimité, servabilité, bonté, confiance dans les autres, douceur, maîtrise de soi" (Gal. 5, 22). Elle rend témoignage que la fidélité est en même temps don de Dieu et conquête. Elle rappelle dans la chair de la vie quotidienne que cette rare vertu, selon l'heureuse expression de Zundel, est "un choix toujours plus libre d'un amour toujours plus fort". Car l'homme ne peut bâtir sa vie et son avenir que dans la mesure où ses options fondamentales d'aujourd'hui valent pour maintenant et pour l'éternité.

Claude Mayer est animateur au Centre Saint-Pierre de Montréal. Il appartient à la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

Jerome à Caracas

CARACAS (AFP) — Le président vénézuélien, M. Carlos Andres Perez, a reçu samedi à Caracas le président de la Chambre des communes du parlement canadien, M. James Jerome.

Plusieurs députés canadiens assistaient également à cet entretien. Ces députés font partie d'une mission canadienne en visite au Venezuela depuis mardi dernier, dans le cadre d'échanges parlementaires.

NÉCROLOGIE

Mgr. Romuald Chayer

A Montréal, le 7 janvier 1976, à l'âge de 73 ans, est décédé subitement Mgr. Romuald Chayer, C.S., aumônier des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie.

Né à Baguville, le 6 janvier 1903, il avait fait ses études classiques au Séminaire de Chicoutimi et au Collège Ste-Marie et ses études de théologie au Séminaire de l'Immaculée-Conception. Il fut secrétaire particulier de Mgr. Georges Gauthier, archevêque de Montréal, aumônier des Soeurs de la Providence et aumônier des Soeurs de Ste-Anne à l'Institut Cardinal Léger. Mgr. Chayer laisse dans le deuil une sœur Jeanne d'Arc, deux frères: Pierre-Etienne de Radio-Canada et Robert ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu le lundi 12 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire et J.S. Vallée Ltée, 1111 avenue Laurier ouest, Outremont, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jesus du Mile-End, où le service sera célébré à 15 heures, et de là au cimetière de Baguville, comté de Chicoutimi, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Mgr. Chayer était membre de la Société d'une Messe.

Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

ment des victoires contre les Rangers de New York et les Bruins de Boston, et fait match nul avec le Canadien de Montréal. L'autre formation soviétique qui a pris part à cette série de huit parties, les Ailes du Soviet, a par ailleurs présenté un meilleur palmarès avec trois victoires contre une seule défaite. Les Soviétiques ont ainsi remporté la Super-Série avec un dossier de cinq victoires, deux revers et un match nul.

Si les Soviétiques ont démontré au cours de la série une connaissance approfondie du jeu et une technique non moins mûre, le match d'hier aura en revanche relevé certaines de leurs faiblesses dont les Flyers ont su tirer avantage.

Un échec-avant constant, un repli défensif exemplaire et une vitesse d'exécution peu commune ont en effet souligné les carences dont souffre la défensive soviétique. Vladislav Tretiak a encore une fois exécuté des arrêts prodigieux, lui qui dut affronter 49 lancers contre seulement 13 pour le gardien des Flyers, Wayne Stephenson. Rick MacLeish, auteur du deuxième but des Flyers en première période à la suite d'une échappée, a donné l'impression d'être un mouvement perpétuel. La rapidité des joueurs des Flyers, leur force dans les coins de la patinoire et un jeu très discipliné ont également été des éléments déterminants dans la victoire que les Soviétiques n'ont jamais pu revendiquer.

Reggie Leach et Rick MacLeish ont procuré aux Flyers une priorité de deux buts au premier tiers au cours duquel les joueurs de Fred Shero ont littéralement imposé leur loi. La loi du muscle il va sans dire. Cette tactique de l'intimidation a certainement influencé le comportement des joueurs soviétiques, notamment en zone offensive.

Mais la domination des Flyers fut telle durant tout le match que le résultat aurait été sensiblement le même si les événements vainqueurs s'en étaient tenus au hockey uniquement. Leurs excès de vigueur et leurs comportements souvent déloyaux ont terni un match du reste passionnant. Joe Watson, durant un désavantage numérique, et Victor Kutyergin ont échangé des buts en période médiane, puis Larry Goodenough a marqué le dernier filet du match au dernier tiers.

Malgré la victoire décisive des Flyers, le prestige et la crédibilité de la LNH ont subi un rude coup durant cette série. Les dirigeants du circuit Campbell devront cette fois réagir et voir comment, à la lumière des huit matches contre l'Armée Rouge et les Ailes du Soviet, notre hockey peut-être amélioré. Il est permis de croire que les Soviétiques tireront de grandes leçons de cette série. Il serait ridicule que le hockey professionnel n'en fasse pas autant.

Flyers 4, Armée Rouge 1

Première période	
1-PHILADELPHIE: Leach	11-38
Barber	
2-PHILADELPHIE: MacLeish	17-37
Longbrery	
Puntition: Aleksandrov AR 2:24, Dornhoefer P. Glasov AR 3:34, Dupont P 7:00, Van Impe P 9:10, banc AR 11:21, Dornhoefer P 17:56	
Deuxième période	
3-PHILADELPHIE: Joe Watson	2:44
Salschi, Kindrachuk	
Puntition: Dupont P 1:08, Van Impe P 11:31, Aleksandrov AR mineure double, Leach P 17:08	10-48
Troisième période	
5-PHILADELPHIE: Goodenough	4:07
Clarke, Dornhoefer	
Puntition: Volchenkov AR 3:14	
Lancers par	
Armée Rouge	2 8 3-13
Philadelphie	17 14 18-49
Gardiens: Tretiak (AR); Stephenson (P)	
Assistance: 17,077	

Collision à St-Antoine

SAINT-ANTONIN (PC) — Trois personnes ont perdu la vie, samedi soir, dans une collision frontale survenue près de Saint-Antoine, 120 milles au nord-est de Québec.

La police, les victimes sont Yves Castonguay, 21 ans, de Saint-Antoine, et M. et Mme Luc Césaire, de Squetack, à 40 milles à l'est de Saint-Antoine.

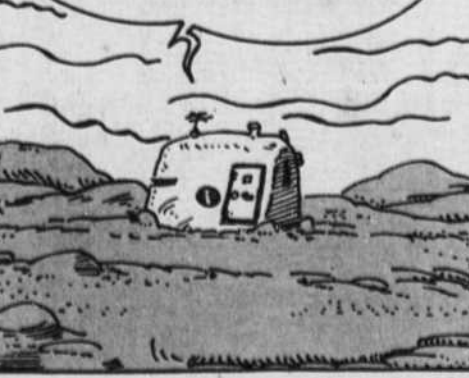
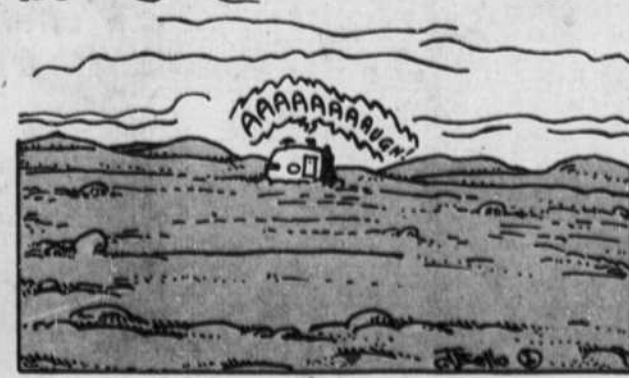
Un porte-parole de la police a indiqué que les deux véhicules ont pris feu, et que les corps des passagers ont été calcinés.

les atomisés de l'An O

VOS YEUX ÉBLOUIS (SANS DOUTE PAR LES RADIATIONS) CONTEMPLER EN CE MOMENT CE QUI RESTE DE LA TERRE APRÈS LA 3^È GUERRE MONDIALE.

...RIEN... OU VRAIMENT TRÈS PEU DE CHOSSES. SEUL UN HOMME, TERRÉ DANS SON BUNKER, A RÉUSSI À ÉCHAPPER À L'HOLOCAUSTE NUCLÉAIRE.

CE QUI EST TERRIBLE, C'EST N'ÊTRE PAS TANT D'ÊTRE LE DERNIER HOMME AU MONDE QUE LE SURVIVANT D'UNE RACE DE CLAUSTROPHOBES!



Le Conseil de sécurité ouvre aujourd'hui son débat sur le M-O en présence de l'OLP

NATIONS UNIES, (d'après Reuter et AFP) — Pour la première fois dans les annales du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) prend part aujourd'hui à un débat sur le Proche-Orient.

Le chef du département politique de la résistance palestinienne, M. Farouk Kaddoumi, défendra le point de vue palestinien. Les discussions devraient durer dix jours. Elles seront publiquement ouvertes aujourd'hui à 15.30, mais les quinze membres du Conseil de sécurité seront auparavant consultés en privé avec leur président, l'ambassadeur Salem Ahmed Salem (Tanzanie).

La présence de M. Kaddoumi fait que le délégué d'Israël, Chaim Herzog boycottera le débat. L'Etat israélien refuse de discuter avec l'OLP, en laquelle il continue de voir une "Organisation terroriste". La délégation israélienne avait déjà quitté le palais de verre quand le leader de la résistance palestinienne, M. Yasser Arafat, s'était adressé en novembre 1974 à l'assemblée générale des Nations unies. Il avait été reçu en chef d'Etat.

Le débat devrait arrêter la forme et la nature des prochaines négociations de paix au Proche-Orient et de l'éventuelle participation de l'OLP à ces négociations. Il devrait aussi déli-

miter l'ampleur des concessions à faire de part et d'autre pour parvenir à un règlement global et définitif de la crise ouverte par la guerre des Six jours (juin 1967).

Le gouvernement israélien entend que la conférence de Genève reprenne au plus vite. Il estime que ce forum est le seul sur lequel il puisse être discuté de paix au Proche-Orient.

Les pays arabes les plus modérés, à commencer par l'Egypte, sont prêts à retourner à Genève, mais sont d'accord avec les pays du bloc socialiste et les pays radicalisés du monde arabe pour estimer que les Palestiniens devraient être associés à la conférence. Tous en-

tendent également ne pas se priver de l'instrument de pression que peuvent être les Nations unies pour amener Israël à se départir de son intransigeance.

Du débat, obtenu en novembre par la Syrie en échange d'une reconduction pour six mois du mandat des 1.200 Casques bleus cantonnés sur le Golan, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, ne s'attend pas qu'il résolve le "difficile, grave et complexe" problème du Proche-Orient. Il n'exclut pas que dans une étape ultérieure, lui-même ait à retourner à Genève. Déplorant le boycottage israélien, M. Waldheim estime qu'il est toujours

bon que toutes les parties concernées puissent exposer leur point de vue.

L'OLP n'a pas été officiellement invitée à New York, mais selon une annexe à la résolution adoptée le 30 novembre dernier par le Conseil de sécurité, il est affirmé que "la majorité" des membres du Conseil partagent le sentiment que les Palestiniens auront à intervenir.

Israël a reçu l'assurance que les Etats-Unis s'opposeraient vigoureusement à toute tentative pour modifier les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, sur lesquelles repose la négociation actuelle sur le Proche-Orient, a déclaré hier le premier ministre Yitzhak Rabin

au cours de la réunion hebdomadaire du conseil de ministres israéliens.

Selon un communiqué, cette assurance a été donnée à M. Yigal Allon, ministre israélien des affaires étrangères, lors de ses entretiens à Washington où il se trouve toujours.

Au cours du débat au Conseil de sécurité, les Etats-Unis s'opposeraient à toute modification des deux résolutions et à toute tentative pour bouleverser les efforts actuels en vue d'un règlement, a affirmé M. Rabin.

Ils s'opposeraient à toute tentative d'inviter l'Organisation de libération de la Palestine à participer à une reprise de la conférence de Genève, tant que cette organisation n'aura pas reconnu le droit à l'existence d'Israël dans des frontières sûres, et abandonné le recours aux méthodes de violence.

Toutefois, Washington ne s'est aucunement engagé à un "veto automatique" contre toute résolution quelle qu'elle soit, et déterminera son attitude au fur et à mesure des développements. M. Rabin a en outre indiqué que les modalités des contacts et consultations entre Jérusalem et Washington, pendant la durée des débats au Conseil de sécurité, avaient été mises au point.

Giscard procède à un remaniement "technique" ce soir

PARIS (Reuter) — Le président Valéry Giscard d'Estaing a reçu hier matin son premier ministre, M. Jacques Chirac, pour étudier un léger remaniement ministériel — officiellement un "réaménagement technique" du gouvernement — qui sera annoncé ce soir.

D'ores et déjà, le chef de l'Etat français a tenu, à l'issue de l'entrevue, à préciser aux journalistes que le remaniement, attendu depuis plusieurs semaines, n'affecterait aucunement les portefeuilles-clés du gouvernement.

Un remaniement de plus grande ampleur, susceptible de modifier le dosage des forces politiques au sein du gouvernement pourrait intervenir à l'été, dit-on de source informée, mais celui qui est en préparation, croit-on généralement, n'affectera que trois ou quatre ministères et peut-être huit ou neuf secrétariats d'Etat.

Les deux seules personnalités de premier plan qui pourraient quitter leurs ministères, indique-t-on de source bien informée, sont M. Jean Lecanuet, garde des Sceaux et président du centre démocrate (centriste) et Mme Simone Veil, ministre de la Santé. Celle-ci pourrait se voir confier le ministère de la Justice, que M. Lecanuet quitterait pour un nouveau ministère, celui des Affaires familiales, prévoit-on de même source.

Plusieurs secrétariats d'Etat pourraient disparaître pour laisser la place à d'autres, spécialement créés pour régler des problèmes pressants ou nouveaux. C'est ainsi que la création d'un secrétariat d'Etat aux affaires européennes pourrait illustrer l'intérêt porté par le président Giscard d'Estaing à l'unité de la Communauté.

Ce "straponin" pourrait être confié à M. Jean François-Poncet, quarante-sept ans, ancien diplomate de carrière, devenu homme d'affaires international. Un autre secrétariat d'Etat pourrait revenir à M. Pierre Dreyfus, qui a pris sa retraite il y a quelques semaines seulement après avoir dirigé pendant de nombreuses années la régie Renault.

Semaine cruciale pour Juan Carlos alors que l'agitation sociale prend de l'ampleur

MADRID (Reuter) — De nouvelles échauffourées se sont produites hier dans la région madrilène, au seuil d'une se-

maine qui verra l'agitation sociale de ces derniers jours se développer encore et sera probablement cruciale pour l'autorité du gouvernement choisi il y a un mois, et demi par le roi Juan Carlos.

Dès aujourd'hui vont éclater une série de grèves qui affecteront la métallurgie, le textile, les banques, les chemins de fer, le bâtiment et les industries chimiques à Madrid même et dans sa ceinture industrielle, où la semaine passée de nombreuses entreprises, ainsi que le métro, étaient déjà paralysées par des grèves.

Usant de grenades lacrymogènes de matraques, les policiers madrilènes — les effectifs d'une douzaine de cars dépêchés en toute hâte sur place — ont dispersé hier un cortège de deux milliers de personnes qui manifestaient dans la banlieue industrielle de Villaverde, où s'étaient déjà produites des échauffourées analogues la veille.

Les manifestants se sont éparpillés dans les ruelles latérales en scandant "Liberté, liberté" et "Juan Carlos écoute, le peuple s'est joint à la lutte".

D'autre part, d'autres incidents se sont déroulés au marché aux puces de Madrid, où nombre de stands ont été renversés dans une poursuite entre policiers armés de matraques et environ un millier de manifestants réclamant l'abrogation du décret qui bloque les salaires et une amnistie totale pour les prisonniers politiques.

Un certain nombre de participants aux manifestations du week-end ont été appréhendés. En outre, la police a arrêté samedi avant l'aube à leurs domiciles une vingtaine de dirigeants syndicaux dont certains organisateurs des grèves de la semaine dernière. Les épouses de trois d'entre eux ont entamé samedi soir dans une église de Madrid une grève de la faim pour réclamer leur libération, une autre église de la capitale est occupée par deux cents postiers demandant des augmentations de salaires.

Pour le chef des commissions ouvrières (syndicats non officiellement reconnus), M. Marcelino Camacho, le gouvernement suit actuellement une politique incohérente. "Les der-

nières arrestations indiquent que le gouvernement revient aux vieilles méthodes du régime franquiste", a affirmé M. Camacho, libéré en novembre dernier en vertu de l'amnistie royale partielle. Proche des communistes, le leader syndical, qui revient d'une tournée en France, a souligné que les travailleurs espagnols combattaient pour des revendications salariales légitimes, sans arrière-pensées subversives.

Néanmoins, a-t-il ajouté, il est inévitable que les doléances sociales soient liées à des revendications d'ordre politique. "Comment les travailleurs peuvent-ils réclamer des augmentations de salaires si on leur dénie le droit de se réunir et si leurs dirigeants sont arrêtés?", s'est-il interrogé.

Actuellement, une trentaine de milliers de travailleurs sont mis à pied par les directions de grandes usines de la région madrilène, telles que celles de Chrysler et de Standard, filiale de l'ITT (International Telephone and Telegraph), apprenant par ailleurs dans les milieux syndicaux.

Une certaine agitation sociale

est signalée d'autre part à Barcelone, où des grèves perlees perturbent le secteur du téléphone, et à Séville, où 500 ouvriers en grève occupent une église.

Enfin, utilisant des bombes fumigènes et chargeant à la matraque, la police a dispersé des milliers de personnes, grévistes et étudiants, qui manifestaient près du stade madrilène, où l'Atletico de Madrid avait battu son rival du Real 1-0 devant le roi Juan Carlos et M. Manuel Fraga Iribarne, ministre de l'Intérieur. 70.000 spectateurs assistaient à la rencontre.

Levant le poing, les manifestants ont scandé des slogans comme "Grève générale" et "Peuple uni, jamais ne sera vaincu" en défilant pendant plus d'une demi-heure dans les rues voisines.

Plusieurs centaines de spectateurs se sont joints aux manifestants, qui ont bloqué la circulation, un homme qui les critiquait à la portière de sa voiture, a été sorti de son véhicule et malmené. Selon des témoins, plusieurs manifestants auraient été arrêtés par la police.

Portugal: les fermiers du nord exigent que soit suspendue la réforme agraire

LISBONNE (Reuter) — Menaçant de priver Lisbonne de vivres, des milliers d'agriculteurs portugais ont manifesté à Braga, bastion conservateur et catholique du nord du pays, sous le signe de "la défense de la propriété privée" contre la réforme agraire.

Leur manifestation s'est déroulée sans incident. Les agriculteurs ont exprimé leur défiance envers le ministre de l'Agriculture, M. Lopes Cardoso, et réclament la suspension, avant le 2 février, de la réforme agraire, jusqu'aux élections législatives du printemps prochain.

Petits exploitants pour la plupart, ces agriculteurs craignent que leur gagne-pain soit remis en cause par les occupations sauvages des terres contre lesquelles ils mènent campagne avec une détermination chaque jour plus farouche.

M. Antonio Lopes Cardoso,

ministre de l'Agriculture et membre du parti socialiste, a reconnu vendredi dernier, au cours d'une conférence de presse, que la réforme agraire mise en chantier, il y a six mois, sous l'ancien gouvernement, communiste, du général Vasco Gonçalves, avait été trop loin. Plus de la moitié du million d'hectares de terres cultivées ont été illégalement confisquées à leurs propriétaires légitimes, ou occupées, a-t-il indiqué. Les expropriations illégales seront abrogées et celles autorisées par la loi ne pourront désormais intervenir qu'au sud du Tage, qui sépare les deux visages politiques du Portugal, et seulement pour des exploitations de plus de trente hectares, a-t-il assuré. Au sud du fleuve, les terres sont regroupées le plus souvent en grands domaines appartenant à de grands propriétaires prospères qui ne les exploitent pas eux-mêmes.

La nouvelle politique du gouvernement sur cette question bénéficie de l'appui des trois formations qui y sont représentées: les partis socialiste (P.S.), populaire démocratique (P.P.D.) et communiste (P.C.P.).

Mais les petits exploitants sont actuellement d'humeur bagarreuse et estiment que la politique gouvernementale est encore trop hardie, les bavures des six derniers mois les ayant convaincus que la réforme agraire s'inscrit dans le cadre d'un complot des citadins d'extrême-gauche pour s'emparer de leurs terres.

La suite d'une première manifestation qui s'est déroulée en novembre à Rio Maior, autre fief conservateur, les paysans en colère avaient établi des barrières sur les routes et les lignes de chemin de fer, coupant le pays en deux, jusqu'à ce que le gouvernement accepte finalement la réforme agraire.

Au cours d'un deuxième meeting, le mois dernier, les orateurs qui réclamaient une simple révision de celle-ci se sont fait conspuer et une résolution réclamant que toutes les terres, même légalement saisies, soient rendues à leurs propriétaires légitimes et que la réforme agraire soit mise au rebut, a été adoptée par acclamations.

Le chef de file des fermiers en colère a annoncé, dans diverses interviews à la presse, que si le gouvernement rejetait les revendications formulées à Braga, ceux-ci imposeraient le blocus alimentaire de Lisbonne.

En rendant publiques l'an dernier les grandes lignes de la réforme agraire, le gouvernement avait précisé qu'aucune exploitation s'étendant sur moins de cinquante hectares ne serait saisie, limite pourtant outrepassée lors de sa mise en

vigueur.

A la faveur de l'effondrement de l'autorité des gouvernants, à l'automne dernier, de nombreuses exploitations de tailles modestes ont été occupées et saisies par des groupes agissant au nom de la réforme agraire mais sans autorisation légale. Le mécontentement des petits propriétaires a encore été alimenté par le soutien fervent et inconditionnel apporté par le parti communiste à ce mouvement d'expropriations. La formation de M. Alvaro Cunhal a semblé, depuis, faire machine arrière, admettant notamment l'éviction de M. Antonio Bica, bête noire des fermiers du nord, de son poste de secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Le gouvernement demeure néanmoins pris entre deux feux: d'un côté les petits agriculteurs qui le pressent d'abandonner tout projet de réforme agraire, considérée comme inique; de l'autre, l'extrême-gauche, qui l'accuse de vouloir céder à cette pression et remettre en cause l'acquis de la révolution "des oeilleux".

Tapis de Tunisie

"Le Bijou de votre Foyer"

844-6614

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR BERNARD NISSSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS

878-3846

286 est, St-Paul, Vieux Montréal

PIERRE BÉLANGER

Designer d'intérieur
décorateur-ensemblier

Spécialités:
Bureaux et résidences

C.P. 21, St-Lambert, P.Q.

Tél.: 671-2202

A. DADOUN

Art et architecture d'intérieur
Décorateur-ensemblier
Créations exclusives

LE HOME D'AUJOURD'HUI

842-8679

JACQUES VIAU

décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs

Spécialités:
Bureaux et Résidences

4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1

Tél.: 484-8778

Quand vos idées
ressemblent aux nôtres...

Château d'aujourd'hui

créant un monde

382-4710

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE

ARCHITECTES

1253 ave McGill College
Suite 800

MONTREAL - 866-9854

Les architectes

**LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART**

842-1401

Montreal Ottawa

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE

Décorateur-ensemblier
Designer d'intérieurs

336-5877

Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent

Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

NETTOYEUR P.M.

Service d'une heure
ou comptoir

Service de chemises

8309 ST-DENIS

381-1322

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges

Tél.: 738-8686

Fondée en 1877

Sahara: violents combats

MADRID (Reuter) — Après de durs combats avec le front Polisario samedi, les forces mauritaniennes ont occupé la localité d'Aargub, au Sahara occidental, rapportait hier l'agence de presse espagnole Cifra.

Les unités mauritaniennes ont bombardé la ville pendant plusieurs heures au moyen de mortiers et de bazookas, avant d'y pénétrer, dans l'après-midi, ajoute Cifra.

en librairie

Léon Dion

Nationalismes et politique au Québec

Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurbise hmh

380 ouest rue craig montréal

en librairie

Richard Chabot

Le curé de campagne et la contestation locale au Québec (1837-38)

Cahiers du Québec Collection Histoire

éditions hurbise hmh

380 ouest rue craig montréal

COMMENT CUISINER AVEC MÉTHODE, ASSURANCE ET ART

Cours de base de fine cuisine

Démonstration - Explication - Pratique individuelle - dégustation (repas) livret de recettes.

Prospectus gratuit. Leçon d'essai

Réervations: 843-6481

Institut Culinaire Jean Bernard

2015 rue de la Montagne (coin de Maisonneuve)

Un message spécial de la Banque de Montréal à tous les Canadiens

La Banque de Montréal gèle tous les frais d'administration dans le secteur bancaire personnel aux taux en vigueur au mois d'octobre 1975. Cette décision restera valable au moins jusqu'en octobre 1976. Les frais couverts par cette initiative sont les suivants:

Frais d'administration sur	Épargne (avec chèques) Comptes de chèques véritables Comptes courants personnels
Commission sur	Mandats et traites Transferts par la poste Transferts télégraphiques Transferts téléphoniques Chèques de voyage
Frais annuels de	Location de coffres Garde des valeurs
Frais mensuels du	MultiService
Frais de manutention sur	Achat, vente, réception et livraison de titres Certification de solde Certification de chèques Ordres permanents Paiements de services publics Contrat de vente ou services de paiement hypothécaire

La Banque de Montréal appuie fermement les objectifs visés par le programme anti-inflationniste du gouvernement fédéral et elle continuera de chercher des moyens pour aider les autorités à atteindre ces objectifs.

La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

théâtre

L'hitlérisme vu par Bertold Brecht

par Adrien Gruslin

Écrit par Bertold Brecht en 1932, "Têtes rondes, Têtes pointues" est une pièce polémique dans laquelle on voit s'ébaucher des thèmes nouveaux qui s'épanouiront dans les grandes œuvres de maturité de l'auteur de "Mère Courage". Après des débuts difficiles, attribuables en partie à la pièce elle-même, le spectacle présenté au Centre d'essai de l'Université de Montréal s'améliore constamment.

"Têtes rondes, Têtes pointues", à l'affiche du jeudi au dimanche lors des deux prochains week-ends, constitue une satire longue et un peu laborieuse de l'hitlérisme. L'allégorie, située dans le royaume imaginaire de Jahoo, se déroule comme suit: craignant la révolte des paysans endettés, regroupés sous l'emblème de la faucille, les

riches propriétaires font appel aux services d'Iberin, l'homme providentiel. L'allusion est évidente.

Il faut éluder les causes matérielles de la lutte des classes en leur substituant un mythe racial des plus grossiers. Iberin classe le royaume en têtes rondes (Tchouques) et têtes pointues (Tchiches), blâmant ces dernières pour la situation. Forcé sur mesure, le conflit racial n'aura été qu'un prétexte moyen de diviser et d'affaiblir les pauvres (Tchouques) et Tchiches se dévouent différents et ennemis pour écraser la rébellion, ce qui ne manquera pas d'arriver. Finalement, les pauvres sont encore désavantagés du fait qu'ils sont dévoués, quelle que soit l'anatomie de leur crane. Le fermier Tchiche est pendu, le Tchouque condamné à peiner et

payer tandis que sa fille Nana, prostituée, sera rejetée comme une scorie. Elle payera pour tous, tel l'âne de la fable.

Brecht a bâti une démonstration à la fois schématique et redondante dans cette pièce. Schématique car le personnage d'Iberin manque d'étoffe; les efforts du comédien André Thérien (il donne à son personnage une voix puissante) ne peuvent le faire passer de l'état de concept à celui du vrai personnage. Au Centre d'essai, la marionnette géante magnétique qui le représente le situe également au plan de l'abstraction symbolique. Redondante en ce sens qu'elle a le défaut de répéter au moins deux fois chaque chose. Le rôle de l'annonceur, si on peut l'appeler ainsi, contribue énormément à ces redites souvent superflues.

Le démarrage, tant de la pièce que du spectacle, demeure difficile. Les explications se multiplient et le ton n'accroche pas. L'action ne se met pas en branle, les comédiens crient, c'est terriblement agaçant. Puis au fil du déroulement, tout s'améliore: la fable s'est resserrée, le jeu devient plus manifeste et le spectateur se fait attentif. La seconde partie, par son dynamisme, offre sans contredit les meilleurs moments de la soirée.

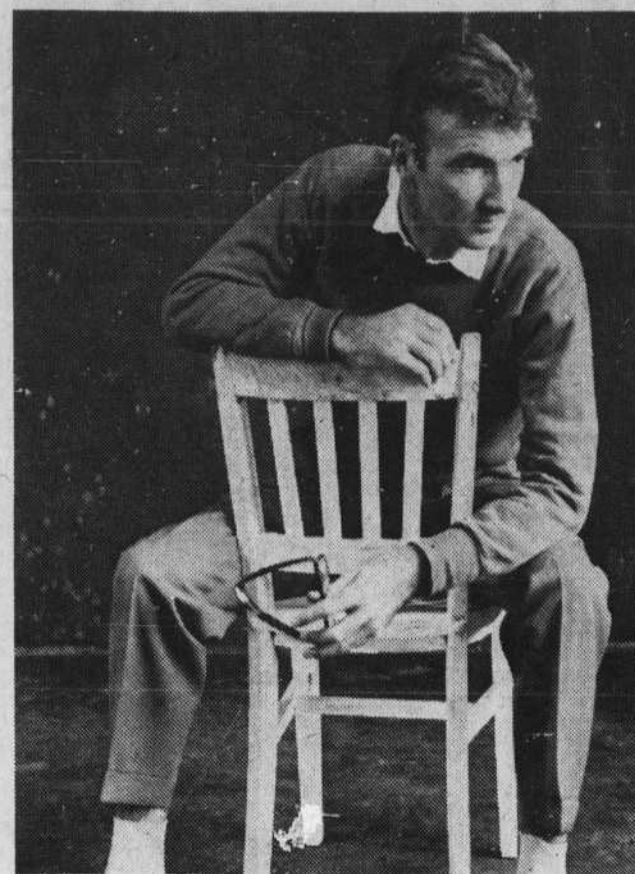
Centrée autour des personnages du fermier, de Nana sa fille, de Guzman le riche propriétaire et de sa sœur Isabelle, les derniers étant Tchiches et les premiers Tchouques, l'action illustre vraiment l'opposition des classes, bien plus fondamentale que celle des races. Les comédiens se débrouillent fort honorablement. Le fermier de Claude Desjardins constitue une composition très efficace, de même que l'Isabelle de Francine Lafliche. La prostituée Nana est incarnée avec beaucoup d'aisance par Diane Cardinal. Une des scènes les plus amusantes demeure la séquence de la chanson des deux femmes Isabelle et Nana au moment où celle-ci s'apprête à remplacer la première.

La mise en scène de Lorraine Pintal doit tenir compte de la disposition scène-salle du Centre d'essai. Comme la scène se situe au milieu et la salle de chaque côté, les comédiens jouent pour chacun des deux groupes de spectateurs. Ainsi, ils tournent forcément le dos au public par moments. Le fait ne pose pas de problème, étant bien intégré, sauf lors des chansons. On aura du mal à saisir les propos d'un comédien dans pa-

reil cas. Le spectacle utilise des échafaudages qui contribuent à fermer le lieu du jeu de manière intéressante, en plus de s'avérer visuellement un atout à la production.

La musique originale de Pierre Moreau ressemble beaucoup, au début surtout, à celle qu'on avait pu entendre au même endroit dans "L'usage du cœur dans le domaine réel", présenté par la Rallonge en septembre passé. Dans l'ensemble, elle n'est apparue adéquate sans plus. Enfin, je veux souligner les masques conçus par Marc Saint-Jean et fabriqués par Pierre Dion.

"Têtes rondes, Têtes pointues" n'est pas une grande pièce de Brecht avec son didactisme et ses maladrotes. Néanmoins, le spectacle offert par les gens de l'université de Montréal mérite qu'on y prête attention.



Norman McLaren, poète de l'animation.

la boîte à échos

Vingt-six instrumentistes interpréteront des œuvres de Pierre Trochu, Jean-Baptiste Devillers, John Cage, Lukas Foss et George Crumb, à l'occasion d'un concert de musique contemporaine présenté à la salle 1020 de la Faculté de musique de l'Université de Montréal, le 16 janvier à 10h30.

Le poète Denis Vanier, de concours avec ses Devils, assurera un "show de monstres" à la Casanous, le 17 janvier prochain à minuit. Outre la projection du film "Vanier" réalisé par Josée Yvon, ce spectacle fera place à la lecture de textes du poète par Paul Chamberland, Guy Sarrazin, Roland Dubois et Jenny Rock.

La flûte enchantée, dernier film d'Ignar bergman, prendra l'affiche au cinéma Villeray le 30 janvier; le réalisateur s'est ici inspiré de l'œuvre du même nom de Mozart.

La Compagnie Jean Duceppe présentera Les vilains d'André Gille, d'après Ruzante, du 28 janvier au 7 mars au théâtre Port-Royal.

Le poète Paul Chamberland donnera une causerie sous le thème "Poésie, vie et écriture", en la salle 8151 du Pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal, le 14 janvier à 20 h. Cette rencontre, ouverte au public, a été organisée par le Centre d'études québécoises du Département d'études françaises de l'UM.

La compagnie Mazowsze, groupant quelque 100 danseurs et chanteurs polonais, se produira à la salle Wilfrid-Pelletier, les 15, 16 et 17 janvier à 20 h, ainsi que le 18 janvier à 14 h 30.

La Galerie Espace 7000 du Collège Marie-Victorin présentera, du 19 au 29 janvier, une exposition de photographies retraçant le passé de l'île d'Anticosti.

Le temps de l'avant, long métrage d'Anne-Claire Poirier sur l'avortement, sera présenté au Cinéma ONF le 13 janvier, à midi et 20 h.

Une exposition de Nancy Petry est présentée jusqu'au 24 janvier à la galerie Véhicule Art. Par ailleurs, la galerie Media présente une exposition de groupe intitulée Sur papier, jusqu'au 31 janvier.

Récemment rentré du Maroc, François Dompière se produira en concert au théâtre Maisonneuve, les 24 et 25 janvier. Pianiste et arrangeur, ce dernier interprétera des œuvres de J.S. Bach... "sans flûte", nous assure-t-on. Par ailleurs, le groupe Manège assurera un spectacle dans la même salle, le 28 janvier; ce groupe se compose de sept musiciens qui vivent de jazz, de rock comme de classique.

Trois nouveaux livres voient le jour chez Leméac: Le plus beau voyage, un livre groupant les textes des chansons de Claude Gauthier; La moitié du monde est une femme, un recueil de poèmes et de textes de chansons de Jacqueline Lemay; puis, Lépine, pièce de Robert Gurik.

"La fleur aux dents" en première au canal 2

Les férus de cinéma canadien auront l'occasion de voir cette semaine, mercredi à 20h à la télévision de Radio-Canada, un long métrage intitulé "La fleur aux dents", produit par l'ONF et réalisé par Thomas Vámos, ce film sera alors présenté en première et met en scène un homme de quarante ans qui accuse beaucoup de difficultés à

s'adapter aux années que nous vivons.

"L'âge des illusions, aujourd'hui, c'est pas vingt ans; c'est quarante ans". Cette phrase suffit. L'homme qui la prononce est sur le point de renoncer. Englué dans une déconcerter banalité, notre homme, de son nom Georges Lamontagne, est né trop tôt. Peut-être lui, qui a vécu dans les années 60, ce qu'il est convenu d'appeler la Révolution tranquille, oublier son rêve d'un Québec moderne? Admettre qu'il représente, peut-être, une génération sacrifiée?

Travaillant comme technicien dans une station de radio en mal de cote d'écoute, il n'a de cesse, une fois rentré dans son modeste bungalow de banlieue, de se plonger dans un patient montage de documents sonores, souvenirs de ce passé encore proche, et qu'il espère, lui permettront de réaliser ses ambitions journalistiques.

Le film n'a alors d'autre but que de nous amener à vivre le cheminement intérieur d'un homme dans la quarantaine, marié, père de famille. Par le biais de l'épouse en voie de passer de la dépendance à l'autonomie et de l'adolescente, sa fille, fière de lui annoncer qu'elle est enceinte et n'épousera pas le père, Lamontagne prend conscience de la difficulté de s'adapter au monde d'aujourd'hui. Tandis que le spectateur se

laisse gagner à l'impression que le côté quotidien va l'emporter, cet homme quelconque, standard, va provoquer le décalage qui fera franchir l'ultime étape et décider du geste libérateur.

"La fleur aux dents", tiré du roman du même nom de Gilles Archambault, comprend une très bonne distribution: Claude Jutra, Lise Lasalle, Anne Dan- dand, Guy L'Ecuyer, Gaëtan Labrèche, Ghislaine Paradis, Michelle Rossignol et Serge Thériault.

Une rétrospective Dumouchel anime les foyers de la PDA

Dans le cadre des expositions Flammarion de la Place des arts, "Besoin vital" offre une rétrospective de l'œuvre peint d'Albert Dumouchel, de 1940 à 1970.

"Besoin vital" a pour but de faire voir pour la première fois au Québec, un échantillonnage significatif de l'œuvre peint d'Albert Dumouchel. "Besoin vital", c'est trente ans de création autodidacte qui nous aident à comprendre le lien intime entre l'art et la vie chez Dumouchel.

Dumouchel entrera dans le courant de l'art contemporain du Québec en signant le manifeste du groupe Prisme d'Yeux en février 1948. Ce geste sera plus qu'une simple signature car pour lui comme pour tous les membres de Prisme d'Yeux "l'expérience picturale de chacun doit appartenir à la vie et par conséquent devenir inhérente à toute autre expérience vitale dont elle sera la projection".

Ce lien entre la vie et l'art chez Dumouchel naît de son désir de s'exprimer par son art plutôt que par le verbe et de vivre sa démarche plutôt que de l'intellectualiser. Qu'il s'agisse

de son œuvre graphique ou picturale, de son enseignement ou de sa musique, rien n'est dissociable car toute son œuvre est inhérente à sa vie.

Toutes les œuvres contenues dans cette exposition le démontrent. Elles ne sont que l'image de sa vie, de sa passion pour la nature qu'elle soit québécoise ou européenne et des gens qui y ont vécu, qu'il a aimés et qui l'ont aimé.

Elles sont le livre ouvert de ce que Dumouchel a vu et vécu depuis sa ville natale, en passant par l'Europe qu'il a valorisée au plus haut point pendant vingt-cinq ans pour finalement se retourner vers son pays, vers son passé, et terminer son œuvre par des paysages sereins de la vallée du Richelieu qui lui rappelait sa région natale. Ces trente ans de peinture sont un cycle complet de la vie d'un homme qui retourne aux sources premières qu'il a toujours eues en lui.

Le public de la salle Wilfrid-Pelletier peut voir cette exposition, tenue dans les foyers, jusqu'au 9 février. Des visites commentées ont lieu les dimanches et mercredis seulement, à 13h.

malgré les modes et les techniques. Norman McLaren, c'est l'homme merveilleux qui avec rien fait surgir la beauté — beauté qui confine au ravissement.

Des films récents tels "Pas de deux", "Sphères",

au fil des mots Niveaux de langue

par Louis-Paul Béguin

Aux États-Unis, il y a déjà longtemps de cela, j'eus comme ami un jeune Noir, que j'appellerai Julius. Intelligent, doux et sensible, il était cultivé et accepta mon amitié parce que je n'étais pas un "natif". Tous deux nous faisions de la musique, et je l'admirais pour le talent qu'il avait et que moi, j'aurais voulu avoir. Nous passâmes de longues heures au piano ou à l'orgue. Il se moquait de mon accent français mais sans méchanceté.

Son anglais était soigné, il possédait un riche vocabulaire, et son accent un peu traînant était celui de sa race. Il m'invita chez lui, où je passai tout un dimanche. Frères, sœurs, amis, tout le monde était gai, et je fus accueilli sans façons, une fois que la précision fut claire: j'étais "French". Donc, en ces temps de ségrégation, acceptable dans leur milieu noir. Plus tard, la conversation devint animée, tout le monde parlait à la fois, et soudain je me rendis compte que je ne comprenais plus rien du tout. Julius lui-même semblait parler une langue étrangère. Comme on ne fit pas attention à moi, je restai dans mon coin et me tus. Plus tard, je lui en fis la remarque: "Bien sûr, me dit-il, je devais parler comme les miens, autrement j'aurais passé pour un prétentieux. Je sus alors qu'il existait, à côté de l'anglais, un dialecte, le Black English (langue du rock, d'ailleurs) qui liait entre eux les "brothers et sisters".

En voyage en France, l'an dernier, j'entraï au hasard dans un petit café de Picardie. Ambiance gaie. Le patron, joyeux gaillard bien ventru, gesticulait en riant, expliquant à un brave paysan accoudé au comptoir une histoire sans doute amusante, en picard, dialecte encore parlé dans ce coin de France et qui fut jadis une langue. Puis, m'apercevant, il se tourna vers moi et me demanda dans un pur français, sans accent: "Vous désirez, Monsieur?". La langue nationale et le dialecte ont deux fonctions bien distinctes. Question d'ambiance, de rapprochement des gens du même coin. Ce matin, dans un magasin de Montréal, la vendeuse qui parlait avec une collègue et qui lui disait qu'elle ne filait pas bien pantoute, se tourna vers moi, un inconnu et m'adressa la parole en un français neutre, soigné. Conclusion: toute langue vivante a des dialectes, des niveaux de langage. C'est la loi.

ELYSÉE
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
ORSON WELLES
EISENSTEIN 14 ANS
PHILIPPE NOIRET ROMY SCHNEIDER
BERTRAND TAVERNIER
QUE LA FÊTE COMMENCE...

Pierre David présente
Une sélection des Films Mutuels
Philippe Noiret
Romy Schneider
Le vieux fusil
Un film de Robert Enrico
Salle Renoir
SAM.-DIM. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-4060
Salle McLean
MIRVILLE
DARC
14 ANS
"LE TÉLÉPHONE ROSE"

On m'a dit que c'était mon meilleur travail depuis, que je fais du cinéma, et je le crois.
ROMY SCHNEIDER
l'important c'est d'aimer
CHEVALIER
1590 rue St Denis 845-3222
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER :
12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.10 - 9.35

100 DANSEURS CHANTEURS MUSICIENS ORCH. SYMPHONIQUE
MAZOWSZE
15-16-17 janvier 20h30 - Mat. 18 jan. 14h30
Billets: \$10, \$6, \$4, \$3.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal Truist P.V.M.
CHARGEX 932-2234 - MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

RIEN DE PLUS FACILE QUE DE SYNTHONISER RADIO-QUÉBEC SUR L'UHF.

RIEN DE PLUS FACILE...

Placez d'abord le premier bouton de syntonisation à la position U (entre le 13 et le 2); ensuite, vous tournez le second bouton jusqu'au numéro 17 pour la région de Montréal et 15 pour la région de Québec. La petite antenne spéciale doit être correctement branchée à l'arrière de votre téléviseur sur la position UHF. Cette antenne vous assure d'une excellente réception dans un rayon de 20 milles de Montréal et de Québec.

Si votre téléviseur date d'avant 1970, vous aurez peut-être à vous procurer un adaptateur UHF. C'est facile à voir, car dans ce cas, votre appareil n'aura qu'un seul bouton de syntonisation.

la télévision des Québécois
CIVQ-TV15
QUÉBEC CANAL
CIVMTV17
MONTREAL CANAL
et sur câble dans
plusieurs villes du Québec
RADIO-QUÉBEC

Avis légaux - Avis publics

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 05-008145-755
DAME MICHELLE CAYER-GERVAIS,
demanderesse

MAIN LINE AUTO LEASING DU CANADA LTD. & LES HERITIERS DE FEU GILLES HAMEL,
défendeurs/demandeurs en garantie

TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD.,
d'adresse inconnue,
défendresse en garantie

La défendresse en garantie TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration en garantie a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention, ordonnance à être publiée dans LE DEVOIR.

MONTRÉAL, le 7 janvier 1976.
Nantel, Mercure & Poliquin
Procureurs des défendeurs/demandeurs en garantie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 500-12-056 511-755
ASCENZO PALASSIO, résident et domicilié au 7506 de la rue Chabot dans les cités et district de Montréal;
Requérant,

FILOMENA MERLINI, de lieux inconnus;
Intimée,

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée FILOMENA MERLINI, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

REGISTRARE.
ME JEAN GADBOIS
400 est, rue Jarry
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No: 500-12-054972-751
DAME BEVERLY CHICHESTER, Serveuse, épouse en communauté de biens de Cecilio Jaime Pitt, domiciliée et résidente au 3850 Allen, App. 16, Cité de Verdun, District de Montréal,
Requérante,

versus
District de Montréal,
Requérante,

versus,
Cecilio Jaime Pitt, adresse inconnue,
Intimé.

Par ordre de la Cour: L'intimé Cecilio Jaime Pitt est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête a été laissée au Greffe des Divorces. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

A. Beaulieu,
Registraire adjoint.
Mes. Lechter & Segal, Avocats,
Suite 804,
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCH-76-19012
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 27 janvier 1976

Centrale Cadillac
Comité d'Abitibi
FOURNITURE ET
INSTALLATION D'UNE
CLÔTURE À MAILLES
DE CHAÎNE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 décembre 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES COMMUNICATIONS D.R.P. L.T.E.E. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chamblay le 30 jour de janvier 1976, sous le numéro 2660244.

Ce 9e jour de janvier, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 décembre 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Francis Affleck Automotive Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chamblay le 30 jour de décembre 1975, sous le numéro 442890.

Ce 7 jour de janvier, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

VILLE D'OUTREMONT
APPEL D'OFFRE:
1) ECHELLE AERIEUSE (INCENDIE)
2) ENTRETIEN ET NETTOYAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention ci-haut, seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 28 janvier 1976, au bureau du Gérant. Chaque soumission devra être faite sur des formulaires officiels fournis par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formulaires ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour, au bureau de l'ingénieur, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 05-019567-757
DAME SUZANNE FORTIN-HAMEL,
demanderesse

versus
TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD.,
d'adresse inconnue,
défendresse en garantie

La défendresse TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration en garantie a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention, ordonnance à être publiée dans LE DEVOIR.

MONTRÉAL, le 7 janvier 1976
Nantel, Mercure & Poliquin
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(division des divorces)
No: 500-12-057011-755
GERARD SINARD
Requérant

versus
DAME MARGUERITE GUERETTE
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Dame Marguerite Guérrette est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 5 janvier 1976
Me Serge Champagne
Shooley, Vallée, Rolland & Morneau
1030 Charrier, suite 210
Montréal, Québec
Accordé par: Me W. Lefebvre

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-76-19009
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 27 janvier 1976

Postes Wakefield et Richelieu
Comité de Gatineau et de Saint-Jean

FOURNITURE DE SEPT (7)
DISJONCTEURS
RÉÉCLENCEURS 25 KV,
500 MVA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 décembre 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BIJOUTIERS DANI LITEE/DANI JEWELLERS LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 9e jour de janvier 1976, sous le numéro 2660245.

Ce 9e jour de janvier, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

COUR SUPÉRIEURE
NO: 05-002335-758
DAME LISE HAMEL-ROBILLARD,
demanderesse

versus
MAIN LINE AUTO LEASING DU CANADA LTD. & LES HERITIERS DE FEU GILLES HAMEL,
défendeurs/demandeurs en garantie

TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD.,
d'adresse inconnue,
défendresse en garantie

La défendresse en garantie TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention, ordonnance à être publiée dans LE DEVOIR.

MONTRÉAL, le 7 janvier 1976.
Nantel, Mercure & Poliquin
Procureurs des défendeurs/demandeurs en garantie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
500-05-02 7591-758

Cour Supérieure
AVIS AUX CREANCIERS

Vous êtes par les présentes avisés que le sixième jour de février, 1976, une pétition sera présentée à la Division de la Pratique de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au 10 est rue Craig, dans les cités et district de Montréal, à la Chambre 2.16 aux fins de légaliser la modification du Régime Matrimonial entre David Amos et Dame Rhonda Noreen Topps, tous deux domiciliés au 1157 St. Aubin, dans la Cité de St. Laurent, District de Montréal, lesquels accords sont énoncés dans un Acte de Modification du Régime matrimonial, exécuté devant Me. Louis Haack, notaire.

Montréal, 22 décembre, 1975

ME. LOUIS HAACK, NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE POUR LES REQUÉRANTS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT - RÈGLEMENT 2C
Article 2.59.1

PRENEZ AVIS que RENE MEGRE, Comptable, Cité de Compton, Province de Québec permis no: 10270-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec et demande que son système de transport ainsi que toutes les clauses découlant dudit permis, soit transféré à une compagnie qu'il contrôle à 98%, soit à la requérante-acquéreur, TRANSPORT RENE MEGRE INC./RENE MEGRE TRANSPORT INC. également de Compton, Cité de Compton, Province de Québec, en conformité de l'article 36 de la loi sur le transport.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère Publication: lundi le 12 janvier 1976
2ème Publication: mardi le 13 janvier 1976
3ème Publication: mercredi le 14 janvier 1976

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET
ADRIEN R. PAQUETTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que Star Truck Taxi Association Ltd. 2055 rue de Bullion à Montréal, détentrice du permis 1623-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis spécial suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — CONTRAT. Des entreprises de Empire Electric Supply Company 5525 rue Paré à Montréal, à tous les points situés dans un rayon de cent (100) milles des limites de ladite ville pour le transport pour le compte de cette compagnie des produits de nature électrique qu'elle vend et retour avec marchandises reliées, avariées, endommagées ou échangées.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

1ère publication: le 12 janvier 1976
2ème publication: le 13 janvier 1976
3ème publication: le 14 janvier 1976

JEAN YVES BERNARD
2197 Sherbrooke est, Montréal
Procureur de la requérante.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-76-19002
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 3 février 1976

FOURNITURE DE DEUX (2)
AUTOCOMMUTATEURS
TÉLÉPHONIQUES DE
— 200 LIGNES,
CHACUN INSTALLÉ
DANS UNE ROULOTTE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'un quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

APPARTEMENTS À LOUER

Sis au 2e plancher
Coin: nord-ouest

SHERBROOKE & JEAN D'ARC

Dégagé tout autour-avec vue sur le Jardin Botanique et l'emplacement olympique.

6 pièces séparées, terrasse Sherbrooke, balcon arrière, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur inclus. Chute-dé-chets.

Loyer mensuel: \$270.

Aussi: 3½ avec service identiques plus moquettes - \$175.

Roland Dumais
255-4033
(de 9 à 12 h et 4 à 6 p.m.)
(lundi au vendredi)

13-1-76

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 107 Beaubien Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS: studio, 12e étage, libre en février. \$184. Tél: après 6 h p.m. 766-9220 11-1-76

AUTOS À VENDRE

PEUGEOT 1972, automatique, 4 portes, excellente condition. Longueuil. Tél: après 6 p.m. 677-3093 16-1-76

COLLECTIONS

COLLECTION PRIVEE de cartes et de gravures anciennes du Québec et du Canada, très belles lithographies de Marie Laurencin. Tél: 849-2986 après 5 heures

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaines-ski ou vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 727-9841. 2-2-76

COURS PRIVÉS

COURS DE PIANO par pianiste diplômé de Moscou. Tél: 845-0648 M. Parent (centre-ville, Peel). 17-1-76

LANGUE CHINOISE par professeur chinois ayant disciplines linguistiques et expérience en Chine et au Canada. Tél: M. Yu 527-5769 13-1-76

COMMERCES À VENDRE

AYEZ VOTRE PROPRE COMMERCE: Restaurant licencié, salle à manger, stationnement, très bon chiffre d'affaires, grand logis au 2e étage. Contacter Serge Denicourt: 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Lépine, courtiers 13-1-76

DEMANDES D'EMPLOI

COMPTABILITE et tenue de livres, à domicile, première année C.G.A. Tél: 625-0003. 13-1-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
demandée

Expérience requise pour étude légale, dans centre-ville.
Tél: 866-2128

19-1-76

AIDE-INFIRMIÈRE

Pour cabinet privé de médecin.
4 jours par semaine, 10 mois par année.

Tél: 523-2383

15-1-76

RÉCEPTIONNISTE-DACTYLO

Expérience requise pour travail de bureau dans St-Léonard. Doit être couramment bilingue. Faire demande en téléphonant à:

Mlle Bernath
322-9600

14-1-76

SECRÉTAIRE pour revue mensuelle

• Mi-temps, 4 heures par jour, 5 jours par semaine.
• Sténo-dactylo.
• Excellente connaissance du français.
• Expérience générale de bureau.

Lieu de travail: N.D.G.
Écrire en joignant curriculum vitae à:

AUJOURD'HUI CREDO
3480, Boul. Décarie,
Montréal H4A 3J5

13-1-76

SECRÉTAIRE BILINGUE pour association professionnelle, centre-ville, expérience 5 ans et plus, \$8,000, ou selon qualifications. Avantages sociaux. Mme Guéreau 288-4277 17-1-76

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES

844-3361

• Chaque perution coûte \$4.26 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première perution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque perution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte \$3.66 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain.

FEMMES DEMANDÉES

DAME DE COMPAGNIE sachant faire cuisine, pour personne âgée, seule, 65 ans, lucide et pouvant se déplacer. Secteur Westmount. Faire parvenir curriculum vitae à Dossier 298, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal 22-1-76

FERMES À VENDRE

ST-CÉSARE: 20 arpents, bungalow, briques, 6½, système de chauffage sous-sol cimenté, bons bâtiments, 2 milles de l'autoroute des Cantons de l'Est, sortie 30, \$40,000. Tél: 1-346-4715 14-1-76

NOTRE-DAME DE STANBRIDGE: maison canadienne en briques, 7 pièces, bons bâtiments, 20 arpents de beaux terrains, 35 milles de Montréal \$32,000. Tél: 1-346-4715 14-1-76

GARDERIES

GARDIENNE DEMANDÉE: religieuse ou dame responsable. Quartier Outremont. 4 jours, de 4 à 9 h. Salaire à discuter. Tél: 866-2128 19-1-76

HOMMES DEMANDÉS

HOMMES DEMANDÉS pour usine de contreplaqué. S'adresser au: 10,901 Boul. Ray Lawson, Ville d'Anjou. 14-1-76

LOGEMENTS À LOUER

CHÉMIN STE-CATHERINE: haut duplex, 7½ de luxe, libre immédiatement, \$450. par mois, chauffé, eau chaude fournie incluant pôle, réfrigérateur et laveuse à vaisselle ainsi que 2 balcons. Face à Université de Montréal. Adultes seulement. Pour rendez-vous appeler M. Girard 739-2268 15-1-76

COURS PRIVÉS

COURS D'ESPAGNOL - SOIR

485 ouest, Sherbrooke, Montréal

Groupes - 10 personnes
45 heures - \$65.00
Inscription: 5-12 janvier

Appelez **524-4779**

13-1-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE LÉGALE

Pour étude d'avocats de pratique privée, situé rue Sherbrooke, face Parc Lafontaine.

Qualifications:
• Sténo-dactylo
• Bilingue
• Très bonne initiative et sens des responsabilités
• Minimum 3 années d'expérience acquise dans un bureau de pratique privée, de préférence.

Salaire: selon qualifications et expérience.

Veillez communiquer au: **527-3485**

Les Islanders perdent 2-1 Koulaguine espérait deux gains du Soviet

UNIONDALE, N.Y. (d'après CP) — Le gardien Glenn Resch, choisi au sein de l'équipe d'as de la Ligue nationale de hockey cette saison, s'est appuyé un peu trop lourdement sur son bâton qui s'est brisé, et les Ailes rouges du Soviet, de Moscou, en ont profité pour battre les Islanders de New York de justesse, 2-1 samedi soir devant 14,865 au Colisée du comté de Nassau.

Cette victoire des Ailes était leur 3e en quatre rencontres face à des équipes de la LNH, dans le cadre de la Super série 1976. L'autre équipe soviétique impliquée dans cette série, celle de l'Armée centrale rouge, de Moscou également, a la suite de son revers de 4-1 face aux Flyers de Philadelphie, terminait avec une fiche de 2-1-1.

L'accident survenu à Resch, en première moitié du 2e vingt, a permis à Victor Schlimov, ayant un gardien sans bâton à sa merci, de réussir le but initial du match, sans aide, durant l'absence d'un coéquipier au pénitencier. L'autre but des vainqueurs, celui de la victoire et également sans aide, a été enfilé par Vyacheslav Anisnin dans les dernières secondes de jeu de la deuxième période.

Ailes Rouges 2, Islanders 1

1ère période
Aucun but.
Pun. Drouin NY 2:24; Anisnin AR 5:25; Repnyev AR et Marshall NY 7:48; Lebedev AR et St-Laurent NY 8:46; St-Laurent NY 10:58; Hays NY 10:35.

2e période
1—Ailes rouges, Schlimov (M) 6:31
2—New York, Trotter (M) 14:59
3—Ailes rouges, Anisnin (M) 19:46
Pun. Gosselin AR 2:27; Kibrik AR 5:30; Bobinov AR 10:10 et 14:54; Harris NY 10:17.

3e période
Aucun but.
Pun. Kuznetsov AR 1:58 et 11:41; Bobinov AR et Paris NY 15:10; Tyrtin AR 18:30.

Tirs au but:
Ailes rouges 7 9 4-20
Islanders NY 11 8 8-25
Gardiens: Schlimov, Ailes rouges; Resch, Islanders NY.
Assistance: 14,865.

Durant ce temps, les Islanders disputaient leur solide match défensif habituel. Mais leur attaque à cinq pourtant réputée, qui en huit occasions put mettre la défense soviétique à l'épreuve, ne réussit à tromper la vigilance du gardien Alexandre Sidelnikov qu'une seule fois.

C'est la recrue Bryan Trotter, avec l'aide du défenseur Denis Potvin dont il compta sur le retour de lancer, qui évita le blanchissage aux New Yorkais, égalant ainsi momentanément le compte à 1-1.

Schlimov, 24 ans, est l'un des quatre joueurs prêts aux Ailes par le Spartak de Moscou, qui domine la première division du hockey en URSS. Il a obtenu sept des 20 tirs des siens, s'étant échappé seul lorsque Resch brisa son bâton en tentant de débloquer le disque de son territoire.

Anisnin a compté à l'aide d'un dur lancer frappé alors que placé directement en face du filet ennemi.

Boris Koulaguine, l'entraîneur des Ailes, a déclaré après le match qu'il était très heureux de la tenue des siens, qui avaient précédemment battu les Penguins de Pittsburgh 7-4 et les Black Hawks de Chicago 5-2, tout en subissant un échec de 12-6 face aux Sabres de Buffalo.

«Avant la série, j'espérais deux victoires. L'emporter 3-1 est évidemment encore mieux, a-t-il dit.

De son côté, Alger Arbour, le pilote des Islanders, a dit qu'il était cause de la nervosité de ses nombreux jeunes joueurs, l'équipe n'ayant jamais pu attaquer sérieusement.

«Et que penser de l'incident survenu à Resch? Durant toute ma carrière au hockey, je n'ai jamais vu une telle chose se produire.»

Septième fiche vierge de Dryden cette saison

Le Canadien remporte un match sans histoire

Ken Dryden, le gardien du Canadien de Montréal, a obtenu hier sa septième fiche vierge de la saison, en repoussant 27 lancers des Maple Leafs de Toronto. Deux buts marqués, l'un en première période par Guy Lafleur et l'autre en troisième par Steve Shutt ont coulé les Maple Leafs, 2-0, naturellement.

Lafleur a marqué son 27e but de l'année à 13:15 du premier vingt, après que Doug Jarvis, qui promet de plus en plus, et qui tient bien ses promesses, lui ait fait une belle passe devant les filets adverses. Le Canadien aurait pu marquer encore en premier vingt, mais de magnifiques arrêts réalisés par Wayne Thomas ont littéralement volé au club montréalais les possibilités de confortabiliser l'avance qu'il possédait à ce moment-là.

En deuxième, les Leafs ont eu diverses occasions de marquer, trois avantages numériques, surtout, dont deux en début d'affrontement, mais ont échoué dans toutes tentatives d'enfoncer la résistance de Ken Dryden. Ils sont cependant venus près d'égaliser, quand la recrue Jack Valiquette a frappé le poteau des buts et que son collègue Dave Williams a manqué de transformer en but le retour accordé par Dryden. Les joueurs du Canadien eurent aussi leur chance mais furent également incapables de l'utiliser.

Sérieusement blessé samedi

Dave Irwin n'écarte pas les Jeux d'Innsbruck

WENGEN, Suisse (d'après AFP et Reuter) — A l'occasion d'un week-end qui a vu

Tirs au but
Vancouver: 6 6 7-19
Alta: 17 11 11-44
Gardiens: Smith (V); Myre (A).
Assistance: 11,467.

Bruins 7, Capitals 4

1ère période
1—BOSTON: Smith (3) 5:58
2—WASHINGTON: Siros (2) 13:54
3—WASHINGTON: Bailey (3) 14:47
Pénalités: Skimmo (W) 7:59; O'Reilly (B) 15:56.

2e période
4—WASHINGTON: White (14) 4:01
5—BOSTON: Schmutz (17) 10:32
6—BOSTON: Bucky (17) 10:32
Edstrand 7:30
Pénalités: Edstrand (B), Cashman (B), 1:56.

3e période
7—BOSTON: Marcotte (5) 1:07
8—BOSTON: Bucky (18) 1:25
9—WASHINGTON: Siros (3) 11:07
10—BOSTON: Bucky (19) 11:07
Cashman, Smith 13:38
11—BOSTON: Forbes (9) 19:31
Pénalités: Dook (B) 15:04.

Ligue Nationale

Flames 5, Canucks 2
1ère période
1—OTTAWA: Meenan (6) 0:48
2—VANCOUVER: Monahan (6) 3:50
3—VANCOUVER: O'Halloran (9) 4:12
Dallay, DelMarco 11:32
Pénalités: Murray (V) 4:28; Monahan (V) 12:14.

2e période
Aucun pointage.
Pénalités: Connes (V) 19:37.

3e période
4—ATLANTA: Bennett (21) 2:05
5—ATLANTA: Maney (9) 5:20
6—ATLANTA: Graves (11) 5:47
7—ATLANTA: Gibe (9) 11:12
Connes, Kas 11:12
Pénalités: Dally (V) majeure, 6:24.

Sabres 6, Penguins 0

1ère période
1—BUFFALO: Spencer (16) 7:23
McNab, Gubernator 8:37
2—BUFFALO: Gibe (24) 8:37
Stanfield, Ramsey 11:32
Pénalités: Hult (B) 11:32.

2e période
3—BUFFALO: Perrault (23) 4:39
Richard 4:39
4—BUFFALO: Stanfield (11) 8:22
Ramsey 8:22.

5-BUFFALO: Perrault (24) 10:09
Ramsey 10:09
6—BUFFALO: Ramsey (13) 19:45
Desjardins 19:45
Pénalités: Campbell (P), Richard (B) majeure, 4:55.

Rangers 6, Black Hawks 2

1ère période
1—RANGERS: Tkaczuk (6) 3:14
Fairbairn 3:14
2—RANGERS: Gilbert (14) 7:28
3—RANGERS: Polka (4) 10:32
4—CHICAGO: Tallon (4) 18:01
Pénalités: Rota (C) 5:28; Esposito (R) 7:28; Rota (C), Marotte (R) 11:05; Deschênes (R) 14:17; Gilbert (R) 16:32; Rota (C) 18:24.

2e période
5—CHICAGO: Marks (13) 2:09
6—RANGERS: Tkaczuk (7) 11:19
Beverly 11:19
7—RANGERS: Vickers (17) 15:28
Pénalités: Hull (C) 3:05; Magnuson (C), Stankowski (R) 9:44.

3e période
8—RANGERS: Stankowski (9) 18:20
Holland, Marotte 18:20
Pénalités: Murray (C) 0:10; Hicks (R) 18:47.

Association Mondiale

Crusaders 4, Racers 3
1ère période
1—INDIANAPOLIS: Blair MacDonald (5) 15:59
Karlender 15:59
2—CLEVELAND: Harrison (15) 18:33
J.A. Stewart, Shmyr 18:33
Pénalités: Harrison (C) 1:03; Leclerc (I) 6:06; Brian MacDonald (I) 10:02; Coates (I) 17:11.

2e période
3—CLEVELAND: McDonald (17) 14:12
Shmyr, Harrison 14:12
Pénalités: Ball (C) 5:05; Walker (C) 9:32; Baxter (C) majeure double inconduite, Wyrozub (I), Scharf (I) 12:57.

3e période
4—CLEVELAND: Harrison (16) 1:00
Walker 1:00.

5-CLEVELAND: Pinder (11) 6:43
Harrison, Logie 6:43
6—INDIANAPOLIS: Harris (6) 8:08
Stapleton, Siros 8:08
7—INDIANAPOLIS: Brian MacDonald (5) 12:10
Leclerc, Harris 12:10
Pénalités: McKay (I) 2:32; Gruen (C) 6:16; 5:47; Borgeson (C) 14:58.

Whalers 8, Mariners 4

1ère période
1—SAN DIEGO: Hughes (5) 0:36
2—N-ANGLETERRE: Piau (13) 2:05
3—N-ANGLETERRE: Paiment (13) 3:07
4—N-ANGLETERRE: Piau (14) 7:25
5—N-ANGLETERRE: Swain (4) 13:34
Arndt, Ley 13:34
Pénalités: Broden (SD) 6:37; Arndt (NA) 11:18; Lacroix (SD) 18:23.

2e période
6—SAN DIEGO: Tidy (12) 5:26
Noris, Devine 5:26
7—N-ANGLETERRE: Paiment (14) 15:54
Hanslén, Webster 15:54
Pénalités: Webster (NA) 11:06.

3e période
8—N-ANGLETERRE: T. Abrahamson (11) 6:51
Carlton, D. Roberts 6:51
9—SAN DIEGO: Adduono (10) 8:07
Ferguson, Peacock 8:07
10—N-ANGLETERRE: Paiment (15) 8:56
11—N-ANGLETERRE: Carlton (12) 13:39
Swain 13:39
12—SAN DIEGO: Burgess (10) 18:19
Breden, McMahon 18:19
Pénalités: Carlton (NA) 11:22; Morrison (SD) 15:20.

Jets 6, Civics 5

1ère période
1—WINNIPEG: Moffat (6) 2:02
Kotla, Beaudin 2:02
2—OTTAWA—Rochon (10) 17:02
Lemanda, Balfour 17:02
3—WINNIPEG: Sjöberg (3) 17:58
Hull, Hedberg 17:58
4—OTTAWA—Balfour (1) 19:43
Backstrom 19:43
Aucune pénalité.

5-OTTAWA—Lemanda (6) 9:59
Magna, MacGregor 9:59
6—WINNIPEG: Nilsson (23) 15:09
Hull 15:09
Pénalités: MacGregor (O) 3:41; Lavender (O) 5:47; Borgeson (C) 12:10.

Fighting Saints 7, Stingers 4

1ère période
1—CINCINNATI: Smeds (6) 0:24
G. Sobchuk 0:24
2—MINNESOTA: Connelly (17) 3:55
Campbell, D. Sobchuk 3:55
3—MINNESOTA: Connelly (18) 9:55
Huck, Walton 9:55
4—CINCINNATI: Dudley (21) 11:11
Campbell, D. Sobchuk 11:11
5—MINNESOTA: Antonovitch (7) 13:58
Pénalités: Palka (C) 8:55; Smeds (C) inconduite 9:55; Smith (M) 10:57; Isipen (C) 13:40.

2e période
6—CINCINNATI: G. Sobchuk (12) 2:24
Huyghe 2:24
7—MINNESOTA: Walton (16) 6:52
Connelly, Odrzwski 6:52
8—MINNESOTA: Huck (11) 7:48
9—MINNESOTA: Boucha (14) 11:54
Campbell, Walton 11:54
10—CINCINNATI: Guin (15) 12:49
MacNeil 12:49
11—MINNESOTA: McKenna (13) 15:28
Walton 15:28
Pénalités: Busnik (M) 3:44; Busnik (M), D. Sobchuk (C) majeure 7:20; Holmgren (M) 14:47.

3e période
12—MINNESOTA: Connelly (19) 10:10
Connelly, Odrzwski 10:10
Assistance: 7,226.



L'équipe canadienne de ski alpin a subi samedi une lourde perte lorsque le descendant Dave Irwin a été victime d'une commotion cérébrale, de fractures de plusieurs côtes et de contusions musculaires diverses en chutant violemment dans la descente de Wenden. Depuis l'hôpital, Irwin a dit qu'il serait peut-être en mesure de participer aux Jeux olympiques d'Innsbruck, le mois prochain.

Il fut transporté par hélicoptère à l'hôpital d'Interlaken, qui a émis un bulletin de santé en fin de soirée samedi.

On y indiquait qu'Irwin souffrait d'une commotion cérébrale, de fractures de plusieurs côtes et de contusions musculaires diverses. Il avait toutefois retrouvé sa lucidité et put converser au téléphone avec son entraîneur Scott Henderson, lui disant qu'il pensait être en mesure de participer aux Jeux d'hiver.

Pour Stenmark hier, c'était la 4e place avec 72, un peu plus qu'un autre Italien, Herbert Plank. Irwin est 9e avec 47 points.

Grâce à une 2e place hier, l'Italien Piero Gros a conservé le sommet avec 120 points, son compatriote Gustavo Thoeni occupant la 4e place avec 72, un peu plus qu'un autre Italien, Herbert Plank. Irwin est 9e avec 47 points.

La victoire de Klammer samedi et un bon rendement

qu'Klammer a devancé par 2,22 secondes.

L'équipe canadienne, qui se spécialise en descente, a encore été excellente, puisque Dave Murray, d'Abbotsford (C.B.), a terminé 7e, suivi de Steve Podborski, de Toronto.

Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn. Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn.

Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn. Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn.

Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn. Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn.

Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn. Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn.

Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn. Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn.

Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn. Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn.

Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn. Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn.

Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn. Le Canadien Jim Hunter a pris la 9e place, grâce surtout à sa 3e place samedi, un 10e de seconde seulement derrière le Suisse Philippe Roux, qui remporta les honneurs du combiné de la classique du Laubhorn.

sommaires

Ligue Nationale

Samedi
Bruins 3, Seals 2
1ère période
1—CALIFORNIE: Girard (7) 10:37
2—BOSTON: Park (11) 18:28
Pénalités — Christie C, Schmutz B 18:58.

Deuxième période
3—BOSTON: O'Reilly (14) 13:18
4—CALIFORNIE: Park (11) 13:18
Pénalités — Schmutz B 16:16; Papoli C 9:51; Ratelle B 11:02; O'Reilly B 14:19.

Troisième période
4—BOSTON: Bucky (16) 5:52
5—CALIFORNIE: Merrick (14) 19:59
Pénalités — Christie C 5:14; Edstrand B 10:52; Frig C, Forbes B 16:03; Schmutz B 18:01.

Lancers par
California 3 13 10-26
Boston 14 10 9-33
Gardiens — Melcho, California; Gilbert, Boston.
A—14,591.

Maple Leafs 4, Kings 3

1ère période
1—TORONTO: Sittler (16) 2:06
2—LOS ANGELES: Dionne (27) 4:28
Williams, Kozak 4:28
3—LOS ANGELES: Komadowski (2) 15:47
St. Marcelle, Nevin 15:47
4—TORONTO: Thompson (19) 18:42
Ferguson, Salming 18:42
Pénalités — Goring LA 5:24; Giesse LA 14:09; Komadowski LA 15:48; Neely T 18:35.

Deuxième période
5—LOS ANGELES: Kozak (9) 11:19
6—TORONTO: Salming (2) 14:28
Pénalités — Williams T 3:14; Komadowski LA 8:25.

Troisième période
7—TORONTO: Hammarstrom (12) 17:14
Shoghton, Salming 17:14
Pénalités — Ferguson T 18:58.

Lancers par
Los Angeles 9 7 13-29
Toronto 14 9 8-31
Gardiens — Vachon, Los Angeles; McKee, Toronto.
A—16,447.

Canadien 7, Red Wings 1

1ère période
1—DETROIT: Berggren (14) 5:30
McKenzie 5:30
2—MONTREAL: Lafleur (24) 19:43
Savard, Jarvis 19:43
Pénalités — Watson D, Riebrogh M 6:34; Wilson M 11:50.

2e période
3—MONTREAL: Tremblay (9) 2:59
Riebrogh, Wilson 2:59
4—DETROIT: Cusomery (18) 4:57
Shutt, Mahovich 4:57
5—MONTREAL: Mahovich (18) 15:34
Shutt 15:34
6—MONTREAL: Shutt (21) 18:24
Lapointe 18:24
Pénalités: Wilson M 8:27.

3e période
7—MONTREAL: Lafleur (25) 5:11
Lambert, Jarvis 5:11
8—MONTREAL: Lafleur (26) 19:19
Mahovich, Tremblay 19:19
Pénalités: Redmond D 3:54; Harper D 8:38; Polonich D, Riebrogh M 9:52; Hamel D 15:09; McKenna D 18:26.

Lancers par:
Detroit 10 5 3-18
Montreal 10 9 19-38
Gardiens: Rutherford, Detroit; Dryden, Montreal.
A—15,848.

Penguins 3, Canucks 3

1ère période
1—PITTSBURGH: Kihno (12) 13:45
Pénalités: Lemanda V 0:33; Wilkins P 5:55; Wilson M 11:50.

2e période
2—VANCOUVER: DelMarco (3) 19:48
Boddy, Lever 19:48
Pénalités: Kerna V 13:36; Apps P 14:35.

3e période
3—VANCOUVER: Verwer (20) 0:22
Lemanda, Robitaille 0:22
4—PITTSBURGH: Nole (11) 2:35
Wilkins, Schock 2:35
5—VANCOUVER: Goud (14) 3:28
Oedeltson, Moscar 3:28
6—PITTSBURGH: Pronovost (27) 16:44
Gilbertson, Laroche 16:44
Pénalités: Boddy V 14:37.

Lancers par:
Vancouver 9 4 11-24
Pittsburgh 11 9 11-34
Gardiens: Lockat, Vancouver; Pless, Pittsburgh.
A—11,045.

Rangers 8, Scouts 4

1ère période
1—KANSAS CITY: Paiment (16) 5:58
Chernov, McElwain 5:58
2—RANGERS: McElwain (16) 8:09
Stankowski 8:09
3—KANSAS CITY: Burns (8) 11:13
Hudson, Hurley 11:13

hockey

Ligue Nationale

Vendredi
Californie 5, Washington 0
Chicago 1, Atlanta 1

Samedi
Montréal 7, Detroit 1
Boston 7, Washington 4
Atlanta 5, Vancouver 2
Buffalo 6, Pittsburgh 0
Rangers NY 6, Chicago 2

Hier soir
Vancouver à Atlanta
Boston à Washington
Rangers NY à Chicago
Toronto à Montréal
Pittsburgh à Buffalo

Super-Série

Dimanche, 28
Armée Rouge 7, Rangers NY 3

Lundi, 29
Soviet 7, Pittsburgh 4

Mardi, 30
Montréal 3, Armée Rouge 3

Dimanche, 4
Buffalo 12, Soviet 6

Mardi, 7
Soviet 4, Chicago 2

Jeudi, 8
Armée Rouge 5, Boston 2

Samedi
Soviet 2, Islanders NY 1

Hier
Philadelphie 4, Armée Rouge 1

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

Équipe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	41	27	6	8	184	114	62
ATLANTA	44	23	16	5	149	119	51
ISLANDERS NY	40	21	12	7	162	100	49
RANGERS NY	41	17	20	4	136	162	38

Section Connie Smythe

Équipe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	41	16	11	14	130	114	46
VANCOUVER	40	15	17	8	133	135	38
ST-LOUIS	40	14	21	5	119	143	33
MINNESOTA	40	13	25	2	87	139	28
KANSAS CITY	42	11	27	4	100	173	28

Section Charles Adams

Équipe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	42	23	9	9	148	118	55
BUFFALO	40	24	11	5	180	116	53
TORONTO	42	18	16	8	136	132	44
CALIFORNIE	42	15	24	3	116	136	33

Section James Norris

Équipe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	42	30	8	6	177	82	66
LOS ANGELES	43	22	19	2	141	147	46
PITTSBURGH	41	15	21	5	158	171	35
DETROIT	41	13	24	4	107	153	30
WASHINGTON	43	3	35	5	116	225	11

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

Équipe

Après trois ans d'internement psychiatrique Pliouchitch enfin libre gagne Paris

PARIS, (d'après AFP et Reuter) — Le mathématicien ukrainien Leonide Pliouchitch accompagné de sa femme Tatiana et de ses deux enfants Dimitri et Alexei, est arrivé ce soir à Paris, venant de Vienne.

Il a été accueilli notamment à sa descente d'avion par MM. André Lwoff, prix Nobel de Médecine, Laurent Schwartz et Henri Cartan, membres du comité des mathématiciens pour la défense de Leonide Pliouchitch, par son ami personnel, l'écrivain soviétique Victor Nekrassov, ainsi que par plusieurs personnalités politiques et syndicales.

Leonide Pliouchitch libéré il y a trois jours de l'asile psychiatrique de Dniepropetrovsk où il était interné depuis près de trois ans, a été autorisé à séjourner en France pendant trois mois en attendant

de prendre une décision sur son lieu de résidence définitif.

Tatiana Pliouchitch a remercié l'opinion occidentale pour avoir amené les autorités de Moscou à libérer son époux, ajoutant: "Il est encore sous les effets de certaines drogues, et c'est pourquoi il est dans l'incapacité de vous parler." Elle a déclaré que son mari parlerait à la presse quand il se sera reposé. "Il considère de son devoir de vous dire ce qu'il sait et les souffrances qu'il a connues."

L'état de santé de Leonide Pliouchitch, après une détention de trois ans dans une clinique psychiatrique d'Union Soviétique, n'inspire aucune inquiétude aux médecins qui l'ont examiné.

Deux psychiatres, le britannique Garry Low-Beer du "groupe de travail pour les dissidents en clinique psychiatrique" et le

français Georges Ferrière, ont en effet estimé à l'issue d'un premier examen d'une demi-heure, que le mathématicien ukrainien était "épuisé à l'issue de sa longue détention" et "extrêmement ému en raison du choc psychologique consécutif à sa libération et à la rencontre avec sa famille", mais qu'il ne présentait "aucun symptôme d'ordre psychopathologique ou neurologique". Ils ont également considéré son état général comme "satisfaisant", en dépit des traitements chimiothérapeutiques subis pendant trois ans à la "clinique psychiatrique spéciale" de Dniepropetrovsk.

Selon les deux médecins, Leonide Pliouchitch ne présente le symptôme d'une accoutumance malgré l'administration, entre 1973 et, selon ses

propres déclarations, le 8 janvier 1976, d'une série de médicaments dont l'halopéridol, la triptazine et l'insuline.

Sa pâleur et les tremblements qui agitaient ses mains à l'arrivée samedi matin à 10 h 42 locales, à la gare de Marchegg à la frontière austro-tchécoslovaque, semblent donc au premier chef imputables à ce que les deux médecins ont qualifié de "choc émotif".

Arrêté en 1972, le mathématicien ukrainien quittait l'hôpital psychiatrique jeudi dernier sans savoir où il serait conduit et en ignorant sa prochaine libération. L'avion qui devait le conduire à Lwow a finalement atterri à Mukakova en raison des conditions météorologiques. Pliouchitch y a passé sa "première nuit depuis trois ans dans un hôpital ordinaire" où il a pu "manger normalement".

Le choc psychologique est survenu, selon les médecins, le lendemain. Tousjours dans l'ignorance de ce qui l'attendait, Pliouchitch fut mis en présence de sa famille à Lchop, à la frontière de l'Union soviétique avec la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Les dispositions prises par les autorités d'URSS étaient telles qu'il ne lui restait qu'une heure, avant le départ du train, pour à la fois retrouver son épouse et ses deux fils qui allaient l'accompagner en Occident, et prendre congé de sa mère et de sa sœur qui sont restées en Union soviétique.

Traversant d'est en ouest toute la Tchécoslovaquie pendant la nuit de vendredi à samedi, Leonide Pliouchitch, son épouse Tatiana, ainsi que Alexei et Dimitri, âgés respectivement de dix et seize ans, sont arrivés en territoire autrichien à 10h30 locales.

À la gare frontière de Marchegg, ils ont été accueillis par une cinquantaine de personnes devant lesquelles le dissident ukrainien a paru ébahi. Les délégués de l'organisation "Amnesty International" y côtoyaient ceux du comité des mathématiciens pour la libération de Pliouchitch et des représentants du comité international des droits de l'homme.

Dans le train Bratislava-Vienne, M. Pliouchitch avait qualifié de "terrible" son séjour à l'hôpital de Dniepropetrovsk. Plus tard à Vienne, il a déclaré aux Dr Ferrière et Low-Beer que l'alimentation y était "suffisante mais presque immangeable".

Leonide Pliouchitch a subi un traitement particulièrement sévère à l'hôpital psychiatrique de Dniepropetrovsk parce qu'il était marxiste, a affirmé son épouse.

"Il refusait de témoigner contre les autres. Et comme il est marxiste et parle le même langage que les autorités, celles-ci en étaient tout particulièrement fâchées", a-t-elle déclaré. "J'ai l'impression qu'elles s'efforçaient de le plier à leurs idées, et n'y arrivaient pas. Il est un homme aux convictions très solides", a-t-elle affirmé.

Trois millions de prisonniers en URSS, affirme A. Amalrik

MOSCOU, (AFP) — Le nombre des prisonniers en URSS, politiques et droits communs, a tendance à augmenter depuis 10 ans, affirme l'historien dissident soviétique Andreï Amalrik.

Dans un texte remis aux correspondants étrangers à Moscou à propos de la publication la semaine dernière par l'hebdomadaire Novoi Vremia (Temps nouveaux) d'un article du premier vice-ministre de la Justice, M. Alexandre Soukhariev, affirmant qu'il n'y a pas de prisonniers politiques en URSS, Andreï Amalrik souligne que "le nombre de prisonniers est tenu secret en URSS". "Selon mes estimations, ajoute-t-il, il y a actuellement au moins 3 millions de prisonniers en URSS soit environ 1,2 pour cent de la population totale".

L'historien dissident rappelle ensuite que M. Soukhariev écrivait dans son article que "Le nombre des condamnations avait diminué de moitié depuis la fin de la seconde guerre mondiale".

"Cette indication, note Amalrik, est étonnante car selon les estimations occidentales les plus optimistes il y avait 20 millions de détenus en URSS à cette époque étant donné le nombre des prisonniers de guerre et des personnes arrêtées pour collaboration. Il y aurait donc actuellement 10 millions de prisonniers en URSS. Comment se fait-il, poursuit-il, qu'après 30 ans d'abondance relative et de réhabilitations massives, le nombre des prisonniers n'ait baissé que de moitié?"

Amalrik réfute les affirmations de M. Soukhariev selon lesquelles il n'y a "pas de loi en URSS réprimant les convictions politiques ou religieuses".

"De telles lois existent", écrit Amalrik, ce sont les articles 70 et 190 du code pénal de la république fédérative de Russie qui punissent "l'agitation antisoviétique" et la "diffusion de témoignages calomniant l'Union Soviétique".

Il ajoute que lorsqu'il était détenu lui-même, "les employés de la justice soviétique lui avaient dit à plusieurs reprises qu'il pouvait avoir n'importe quelles convictions à condition de ne pas les déclarer". Nous vous jugeons, disaient-ils selon Amalrik, non pour vos convictions mais pour les avoir déclarées.

Amalrik critique aussi les affirmations du vice-ministre disant que tous les prisonniers soviétiques ont été condamnés pour avoir commis une action répréhensible. "Au cours de la période 1929-1931, souligne l'historien, il suffisait d'être un koulak (paysan

riche) ou même simplement la femme ou l'enfant d'un koulak pour être envoyé dans un camp. Au cours de la période 1941/1945, il suffisait d'être un Tatar de Crimée, un Allemand de la Volga, un Kalmouk, un Ingouche ou un Tchétchène pour être déporté sans avoir violé la moindre loi soviétique".

Au cours de la seconde guerre mondiale, les Tatars de Crimée, les Allemands de la Volga (dont les ancêtres s'étaient installés dans cette région au 18ème siècle) et d'autres nationalités de l'URSS avaient été accusés par Staline de collaborer avec l'armée nazie et avaient été déportés massivement. Bien que réhabilités officiellement au cours des années 1950, les Tatars de Crimée n'ont toujours pas le droit de retourner dans leur patrie.

Amalrik remarque également que "soit considérées comme anti-soviétiques des actions qui sont très éloignées d'un appel ouvert au renversement violent du régime soviétique".

"Dans tous les cas que je connais, poursuit-il, les accusés s'étaient contents de critiquer certains aspects du régime soviétique, et souvent d'un point de vue marxiste-léniniste. Dans la majorité des cas, écrit-il encore, les accusés ne sont même pas soupçonnés d'avoir des relations avec l'étranger".

Amalrik admet que certains "prisonniers politiques" en URSS ont réellement commis des actions répréhensibles, tels les anciens collaborateurs avec l'armée nazie dont M. Soukhariev fait état dans son article. "Ces collaborateurs", écrit Amalrik, sont cependant utilisés par les collègues de M. Soukhariev pour opprimer les vrais prisonniers politiques".

Amalrik reproche encore au vice-ministre d'avoir "faussé la représentation de la réalité des camps".

"Les normes alimentaires des camps soviétiques, souligne-t-il, sont celles d'un régime de famine, les colis de produits alimentaires sont autorisés seulement pour les condamnés ayant purgé la moitié de leur peine, la correspondance est limitée, de nombreuses lettres sont confisquées, le droit de visite est donné une fois tous les 6 mois seulement et il peut être supprimé arbitrairement par l'administration".

"L'article de M. Soukhariev, conclut Amalrik, me remplit de joie et de dégoût, de joie parce qu'il prouve à quel point le gouvernement soviétique est sensible aux réactions de l'opinion publique mondiale aux violations des droits de l'homme en URSS, de dégoût parce que M. Soukhariev ment et que le mensonge est répugnant".

Divisé, le gouvernement argentin ajourne le fameux "projet national"

BUENOS AIRES, (AFP) — Commencée par l'annonce d'une importante initiative du gouvernement, la première semaine de l'année 1976 se termine en Argentine dans la confusion.

Incapable de dissimuler ses divisions internes, le gouvernement a dû ajourner le lancement du fameux "projet national" de Juan Domingo Peron.

La présidente, Mme Peron, devait exposer mercredi aux Argentins les grandes lignes de ce "projet national" - synthèse des bases doctrinaires du modèle de pays dans lequel souhaitent vivre les argentins en application de la théorie du non-alignement (troisième position) prônée par le "lider" - et demander à tous les secteurs représentatifs de collaborer à son élaboration définitive.

Mais pour lancer un appel à la concorde entre toutes les forces vives de l'Argentine, l'accord n'a pu se réaliser au sein du péronisme.

Le ministre de l'intérieur, M. Angel F. Robledo, et celui de la justice Ernesto Corvalan Nanciar, auteur d'une synthèse du projet légué par Peron, voulaient lancer le projet immédiatement

afin de redonner au mouvement péroniste l'initiative dans la vie politique argentine et de la placer en position de force pour les élections d'octobre 1976.

Le secrétaire technique et privé de la présidente, M. Pedro Gonzalez, ayant élaboré une autre synthèse de ce même projet national, aurait souhaité lui donner, indique-t-on dans les milieux politiques, un caractère plus partisan.

Enfin M. Lorenzo Miguel, secrétaire général des 62 organisations et homme fort du mouvement syndical, insistait pour qu'aucune initiative politique ne soit prise avant de s'être assuré, en vue des élections, du contrôle des deux plus importantes provinces argentines, Buenos-Aires et Santa Fe. Toutes deux sont dirigées par des gouverneurs "rebelle", et M. Miguel a demandé à plusieurs reprises la prise de contrôle de ces provinces par le gouvernement fédéral par le biais de l'intervention.

Ces divergences provoquaient à la fois l'ajournement de l'exposé de la présidente et la naissance d'une vague de rumeurs sur une modification du cabinet ministériel.

La figure de M. Angel Federico Robledo, ministre de l'Intérieur et vice-président du parti justicialiste, en opposition ouverte avec M. Lorenzo Miguel, notamment au sujet de l'intervention dans les provinces, semblait particulièrement en péril. Les décisions, attendues au cours du conseil des ministres de mercredi qui a duré deux heures et demie, ne sont pas venues et, vendredi, dans une conférence de presse, M. Robledo s'est voulu rassurant et apaisant. "Il existe des divergences d'appréciation au sein du mouvement péroniste a-t-il reconnu, mais elles sont le signe d'une grande vitalité, et non de cassures irrémédiables".

Il n'en reste pas moins que ni sur le projet national, ni sur l'opportunité de l'intervention dans les provinces de Buenos Aires et Santa Fe, l'accord n'a pu se faire.

Entre les positions divergentes, la présidente n'a pas tranché et, tandis que des rumeurs font état d'une possible relance du projet national la semaine prochaine, le gouvernement se voit accablé une nouvelle fois par les problèmes économiques.

Face à une hausse toujours vertigineuse des prix - 334,8 pour cent pour l'année et plus de 30% par les deux derniers mois, selon les chiffres officiels - les syndicats réclament des augmentations de salaire. Une nouvelle et difficile négociation qui, dans l'immédiat, doit prendre le pas sur les autres problèmes qu'affronte le gouvernement argentin.

Session du tribunal Russell II à Rome

ROME (AFP) — Mme Laura Allende, sœur de l'ancien président de la République chilienne, a été le principal orateur de la séance inaugurale du "Tribunal Russell II", samedi à Rome.

"Nous ne sommes pas ici seulement pour sensibiliser l'opinion et faire jaillir les larmes, a-t-elle dit. Nous sommes ici pour demander que tous les peuples isolent politiquement et économiquement, aussi bien que moralement, le régime de la junte militaire et fournissent une aide militaire à la résistance".

Dans son "acte d'accusation", M. James Petras, professeur de sociologie à l'Université de New York, a souligné que dès la fin de la Première Guerre mondiale, les États-Unis avaient cherché à empêcher dans les pays d'Amérique latine la création d'industries nationales et une planification autonome des développements économiques.

le bridge

Le mort inversé

par Charles-A. Durand

Vulnérables: Est-Ouest
Donneur: Ouest

NORD
♦ ADV3
♦ 53
♦ D10873
♦ 32

OUEST EST
♦ R7 ♦ 10852
♦ R1098 ♦ ADV7
♦ A952 ♦ 4
♦ AR7 ♦ V954

SUD
♦ 964
♦ 642
♦ RV6
♦ D1086

Les enchères:
Ouest Nord Est Sud
ISA passe 2 ♦ passe
2 ♦ passe 4 ♦ passe

Entame: le cinq de coeur par Nord

Dans le jeu d'une main, le maniement des cartes est toujours plus important que la force du jeu, ceci veut dire que le déclarant au moyen de techniques particulières à chaque type de mains doit exploiter certaines caractéristiques propres à ces mains, indépendamment de leur force en hautes cartes. C'est ce qui donne au bridge son intérêt à voir passer devant ses yeux la multitude des jeux de style et de texture continuellement variables.

La donne ci-dessus comporte un nombre respectable de points; le contrat fut gagé d'une manière excellente; mais tout de même, les mains Est-ouest ne contiennent que sept levées gagnantes pour réaliser le contrat de quatre piques requérant dix levées.

Dès le jeu de la première carte, le joueur avisé doit de toute nécessité se faire un plan et trouver la conduite à suivre coordonnée à la texture des mains afin de combler la déficience des levées manquantes.

Il est intéressant d'observer comment le déclarant fit agir une bonne stratégie pour augmenter de trois levées la valeur de cette main.

Ouest ouvrit les enchères

d'un sans-atout et son partenaire répondit "deux trèfles"; c'est la convention Stayman pour déclarer au partenaire qu'il a huit points au minimum et qu'il est intéressé à jouer le contrat en une des deux couleurs majeures. L'ouvreur répondit deux coeurs, annonçant une suite de quatre coeurs. Le contrat fut alors porté à quatre coeurs par le répondant car sa main venait de prendre la valeur de onze points en réévaluation; le singleton valant trois points, c'était une gageure excellente.

Beaucoup de joueurs lors de cette compétition ne réalisèrent pas leur contrat de quatre coeurs. La première levée fut prise par le mort et le déclarant lui fit jouer immédiatement un pique afin de faire l'impasse indirecte du Roi; elle ne réussit pas. Le joueur Nord joua de nouveau atout et dès lors, le contrat était voué à la chute.

Le joueur avisé en face de l'entame et du mort, voit vivement la caractéristique exploitable de cette main. C'est que le mort peut se prêter à trois levées de coupe en carreau et après coup, le déclarant avec les atouts de sa main enlèvera les atouts adverses, et le compte des levées gagnées sera de dix.

Alors le cinq de coeur est pris par l'As du mort et le quatre de carreau est pris par l'As du déclarant en Ouest. Le neuf de carreau est joué et coupé par le sept de coeur; le quatre de trèfle est pris par l'As du déclarant qui joue le cinq de carreau lequel est coupé par le Valet de coeur du mort. Le retour du cinq de trèfle est pris par le Roi du déclarant qui joue le dernier carreau, de prime abord perdant, lequel est coupé par la dame de coeur du mort.

C'est maintenant le bon moment de tenter l'impasse indirecte du Roi de pique. Elle ne réussit pas; le retour de l'atout ne fait aucun mal au déclarant. Il enlève les atouts adverses et laisse aller un autre pique et le sept de trèfle aux adversaires. Ce sont les seuls perdants et le contrat de quatre coeurs est réussi grâce à la technique du mort inversé; elle est une aide fréquente à la réussite de contrats difficiles.

Profitez mieux du présent et de l'avenir grâce au

Et pour vous faciliter les choses encore davantage, la Banque Provinciale vous propose son



REDR
(Régime enregistré
dépôts-retraite
offert à la
Banque Provinciale)

Ce régime enregistré dépôts-retraite offert à la Banque Provinciale s'avère un moyen de plus en plus apprécié de faire, d'une pierre, deux coups. En effet, le R.E.D.R. vous permet d'épargner "à rabais" aujourd'hui par le biais de l'impôt différé... et il contribue à vous assurer une retraite plus confortable pour demain.

Mais ce qui fait l'attrait supérieur du R.E.D.R. offert à la Banque Provinciale, c'est qu'il est peut-être le plus simple, le plus flexible de tous et qu'il ne comporte aucuns frais de commission, d'adhésion et d'administration.

Simple — Notre R.E.D.R. est tout simplement un compte d'épargne et vous recevez même un livret de banque. Vous savez donc où vous en êtes, en tout temps.

Flexible — Le dépôt minimum est de \$200 seulement pour ouvrir le compte, et de \$50 par dépôt subséquent. Vous déposez quand vous voulez, selon vos disponibilités.

Avantageux — En plus de ne payer ni commission, ni frais d'adhésion, ni frais d'administration, vous bénéficiez d'un taux d'intérêt toujours supérieur au taux d'épargne spéciale.

la méthode moderne, ingénieuse de profiter au maximum du R.E.D.R. La Banque Provinciale vous avance l'argent que vous désirez placer dans votre R.E.D.R. pour l'année d'imposition 1975. Ce prêt spécial vous est octroyé à un taux avantageux et est remboursable en 10 versements mensuels. De plus, les intérêts que vous payez sur votre prêt sont déductibles de votre revenu imposable de 1976.

On peut aussi avoir recours au plan B pour profiter de notre régime enregistré dépôts-logements, le R.E.D.L.

Le REDR et le PLAN B

vous font gagner sur tous les points:

Vous réduisez vos impôts!

Vous gagnez plus d'intérêts que vous n'en payez!

Et vous vous préparez une retraite confortable!

Renseignez-vous sans plus tarder sur le R.E.D.R. et sur le plan B de la Banque Provinciale. Ce sont deux offres qui ne se refusent pas. Hâtez-vous! Vous avez jusqu'au 1er mars 1976 (inclusivement) pour en profiter.

MADAME, notre R.E.D.R. est aussi pour vous...

- Si vous travaillez, vous pouvez contribuer à votre propre R.E.D.R.
- Votre mari peut aussi contribuer à un R.E.D.R. à votre nom, que vous travailliez ou non.

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE